CDIC
Canada Deposit
Insurance Corporation

ANNUAL REPORT

2008

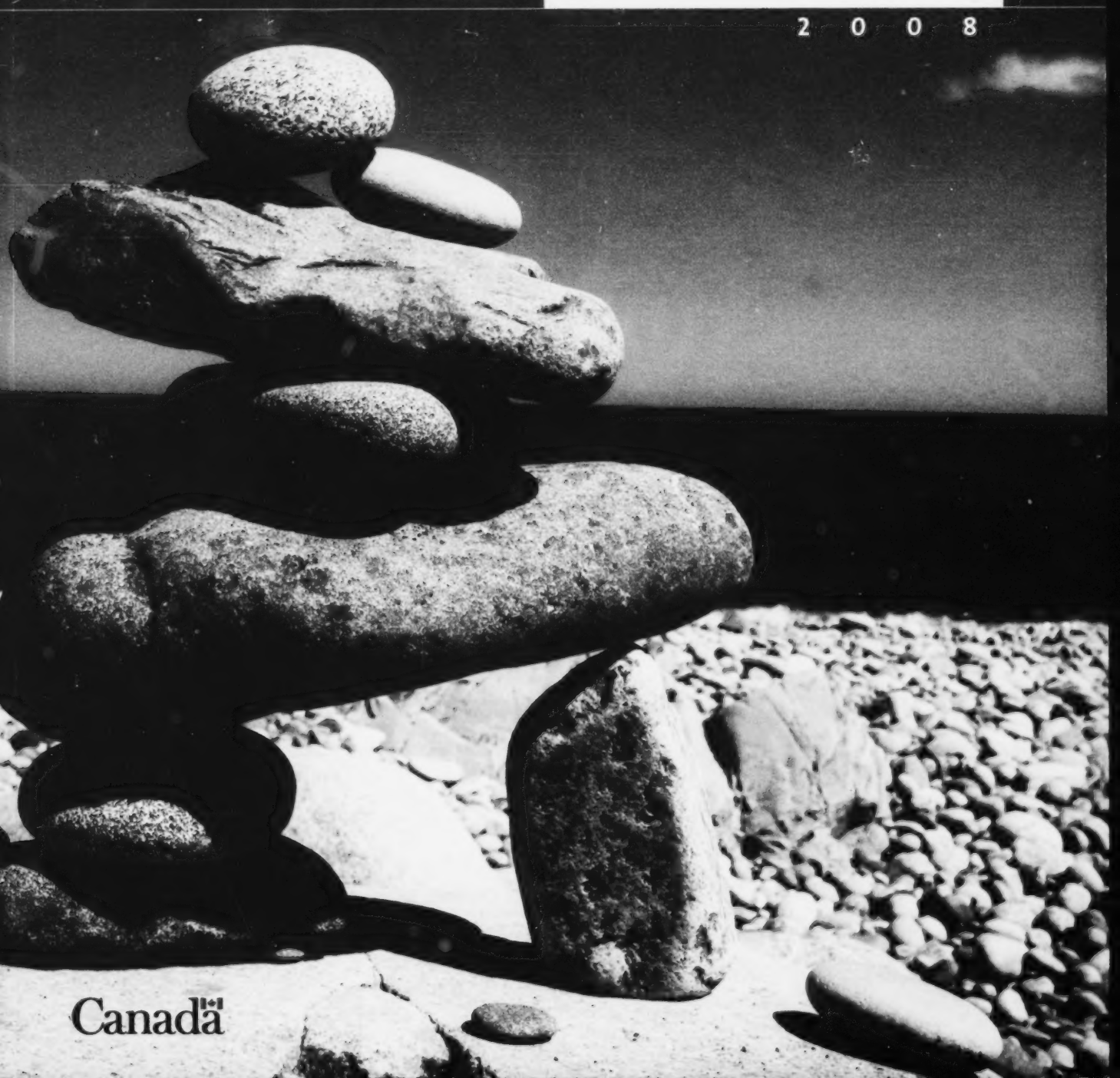

Canada

FIVE-YEAR FINANCIAL AND STATISTICAL SUMMARY

For the Years Ending March 31	2008[a]	2007[a]	2006[a]	2005[a]	2004
Selected Balance Sheet Items ($ millions)					
Cash and investments	1,660	1,554	1,447	1,325	1,195
Provision for insurance losses	650	600	600	550	550
Retained earnings	998	950	844	793	681
Selected Income Statement Items ($ millions)					
Premiums	68	75	65	93	109
Interest on cash and investments	65	56	43	35	35
Operating expenses	24	22	23	23	22
Adjustment to allowance and provisions for loss	50	(1)	42	1	3
Net income	48	105	52	105	141
***Ex ante* funding** ($ billions)	1.65	1.55	1.44	1.34	1.23
Member Institutions (Number)					
Domestic banks and subsidiaries	40	42	41	37	37
Domestic trust and loan companies and associations	21	19	20	21	24
Subsidiaries of foreign financial institutions	19	19	21	23	25
Total number of institutions	80	80	82	81	86
Total insured deposits ($ billions)	477	455	438	376	363
Growth rate of insured deposits (%)	4.6%	4.1%	16.5%[b]	3.4%	4.6%
Employees (Number)					
Permanent employees[c]	83	79	79	79	86

[a] 2008, 2007, 2006 and 2005 financial figures are presented on a consolidated basis and include the results of CDIC and of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity. As described in Note 6 to the Financial Statements, effective April 2005, the Corporation adopted Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants. This Guideline required that ACC be consolidated with CDIC.

[b] The increase in deposit insurance coverage from $60,000 to $100,000 in 2005 contributed to the majority of the 16.5% increase in insured deposits during CDIC's 2005/2006 fiscal year.

[c] Represents the number of full-time, permanent employees at year end. CDIC provides call centre services to the Financial Consumer Agency of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions on a cost-recovery basis—these employees are not included in this total.

2007/2008 AT A GLANCE

Corporate highlights

- launched the Payout Capacity Enhancement Project—a major initiative that is being conducted over several years to strengthen our capacity to make faster depositor payments to a greater number of depositors
- continued to manage our exposure to risk through our Enterprise Risk Management process—adjusting plans and activities as required to mitigate risk
- held our second Annual Public Meeting, in Vancouver, with close to 500 attendees
- undertook the third year of a multi-year program designed to raise public awareness of CDIC deposit insurance, with results achieved of just over 50% awareness of CDIC and 25% awareness of the $100,000 deposit insurance coverage limit
- completed an initial review of internal controls on our higher risk business processes in support of our internal controls certification initiative
- chaired a sub-committee of the International Association of Deposit Insurers, drafting core principles for potential adoption by deposit insurance systems around the world
- conducted an employee satisfaction survey, which shows that the vast majority of employees are satisfied or extremely satisfied with CDIC as an employer

Membership highlights

- as a group, our 80 members experienced record net income in 2007, despite some market turbulence and a challenging environment
- reported asset growth of almost 11%, continuing a trend seen over the past three years
- enjoyed premium rates that were at an all-time low
- completed the 12th consecutive year without a member failure
- CDIC's insurance risk is currently acceptable but rising—CDIC is paying close attention to potential threats to its membership including: capital market uncertainties; asset quality issues; and the degree to which a U.S-led economic slowdown may affect the Canadian economy

Looking ahead, CDIC will

- build on past readiness work, enhancing core expertise, technology and systems needed to strengthen our payout and non-payout resolution capacity for the failure of all types of member institutions
- invest in our employees through training and on-the-job experience such as participation in intervention simulations to enhance their skills
- host our third Annual Public Meeting in Montréal, October 2008
- develop and implement a new long-term public awareness strategy to inform consumers about CDIC deposit insurance
- continue our work in the domestic and international deposit insurance arena
- continue to participate in a working group of Crown corporations studying the implications of the move to International Financial Reporting Standards (IFRS)

$100,000 DEPOSIT INSURANCE COVERAGE

What's covered?

CDIC insures eligible deposits held in each member institution up to a maximum of $100,000 (principal and interest combined) per depositor, for each of the following deposits:

- held in one name
- held in trust for someone else
- registered in RRSPs (Registered Retirement Savings Plans)
- registered in RRIFs (Registered Retirement Income Funds)
- held for paying realty taxes on mortgaged property

CDIC also insures up to $100,000 of deposits held jointly in two or more names.

What's an eligible deposit?

Eligible deposits include:

- savings accounts and chequing accounts
- Guaranteed Investment Certificates (GICs) and other term deposits with an original term to maturity of five years or less
- money orders, certified cheques and bank drafts issued by CDIC members
- debentures issued by loan companies

Deposits must be payable in Canada, in Canadian currency.

What's not covered?

CDIC deposit insurance does not protect all accounts and financial products. For example, mutual funds, stocks and foreign currency deposits, including those in U.S. dollars, are not covered by CDIC.

CDIC Mission

To provide deposit insurance and to contribute to the stability of the financial system in Canada in a professional and innovative manner, meeting the highest standards of excellence, integrity and achievement, for the benefit of depositors of member institutions while minimizing the Corporation's exposure to loss. CDIC will provide an environment where employees are treated fairly and given opportunities and encouragement to develop their full potential.

CDIC Values

Excellence and Professionalism Integrity and Trustworthiness Communication and Teamwork Respect and Fairness

---

CDIC is committed to promoting awareness about deposit insurance. Visit our website at www.cdic.ca. You can reach us by phone, e-mail, fax or letter:

Head Office
Canada Deposit Insurance Corporation
50 O'Connor Street, 17th Floor
P.O. Box 2340, Station D
Ottawa, Ontario K1P 5W5

Toronto Office
Canada Deposit Insurance Corporation
1200-79 Wellington Street West
P.O. Box 156
Toronto, Ontario M5K 1H1

Toll-free telephone service:
1-800-461-CDIC (2342)
Website: www.cdic.ca
E-mail: info@cdic.ca
Facsimile: 613-996-6095

CDIC
Canada Deposit
Insurance Corporation

ANNUAL REPORT

2008

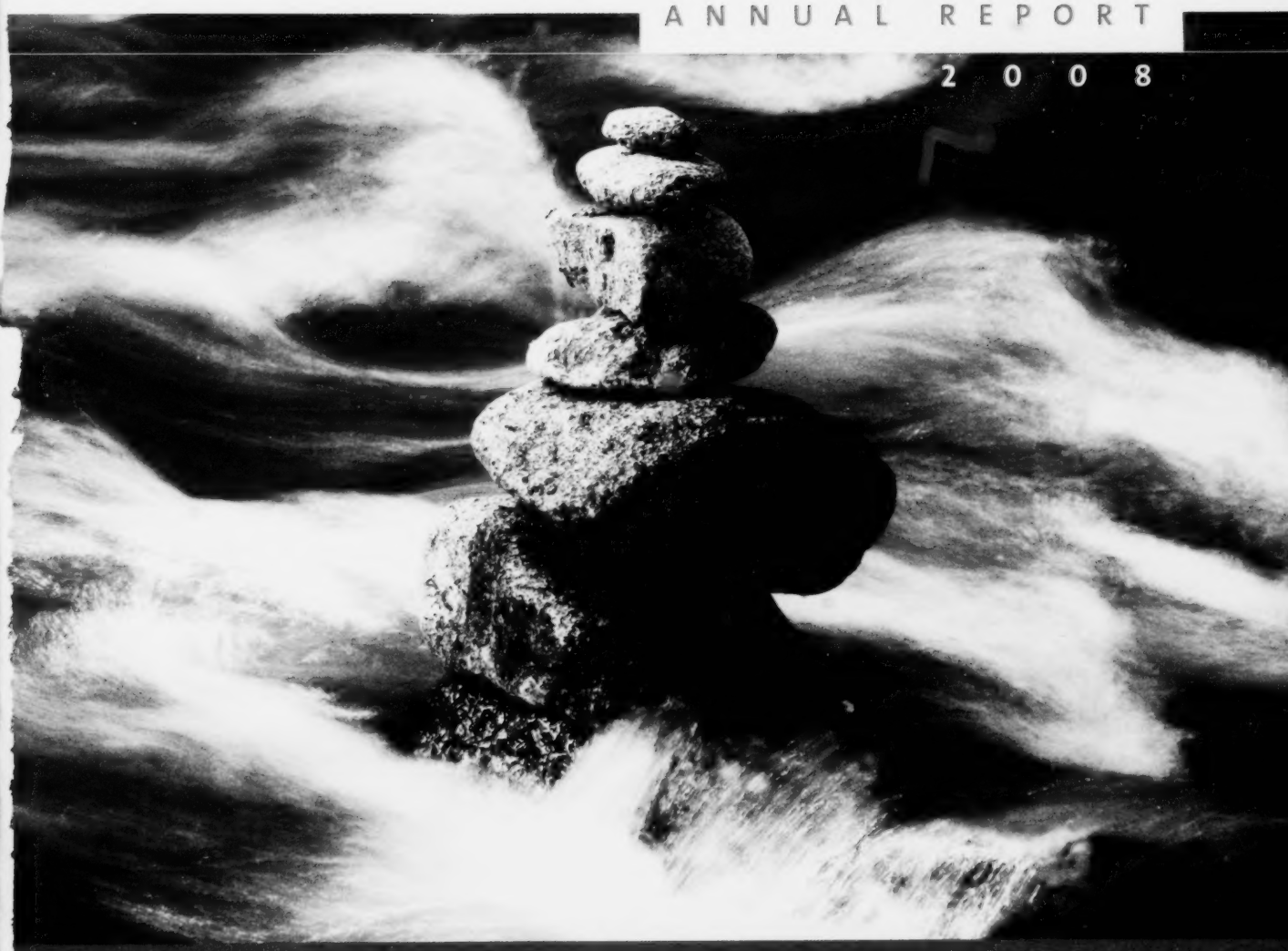

TABLE OF CONTENTS

Message from the Chair 4
Message from the President and CEO 6

1 CDIC's Mandate 9

2 Management's Discussion and Analysis 11
CDIC's Operating Environment 11
Managing Our Risks 15
Performance against Plan 20
Financial Overview 30
Management ERM Representation to the CDIC Board of Directors 41

3 Financial Statements 43
Management Responsibility for Consolidated Financial Statements 43
Auditor's Report 44
Financial Statements and Notes 45

4 Corporate Governance 61
Good Governance 61
Board of Directors 61
Board Committees 64
Addressing Public Service Expectations 67
CDIC's Officers 68

5 Membership Profile and Performance 71
Membership Profile 71
Financial Performance 71
Comparative Membership Information 75

6 Glossary 85

MESSAGE FROM THE CHAIR

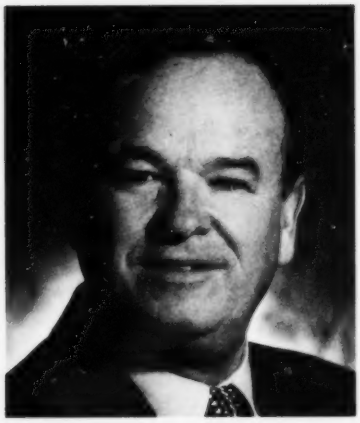

2007/2008 was characterized by significant change and upheaval in the global financial markets. For our member institutions, this has meant operating in a more volatile environment. At CDIC, this shift has led to an increased focus on our economic and financial environment, with a view to early identification of potential impacts on the performance of our member institutions. Further, it has reinforced the need to ensure our readiness in the event of a member failure.

To complement and reinforce our emphasis on readiness during the year, CDIC's Board of Directors conducted a strategy session, largely devoted to the role of the Board in failure resolution, in both payout and non-payout scenarios. Such sessions are particularly important following periods of high turnover among Board members, as was the case over the past two years.

As part of its commitment to ensuring that CDIC exercises the highest levels of good corporate governance, in 2007/2008 the Board undertook a comprehensive assessment of its operations and processes. We identified opportunities for improving the effectiveness of the contributions from the Board and its Committees and developed action plans to address those operational changes.

The Board's priorities over the past year included a particular focus on succession planning and leadership development for executive management. Our Human Resources and Compensation Committee held a special session devoted to this topic. CDIC is fortunate to have a talented and professional complement of management and staff—people who work as a team under the excellent leadership of our President and CEO, Guy Saint-Pierre. We do not take the commitment and dedication of our work force for granted—as part of its oversight role, the Board strives to ensure that employees are well supported, trained and motivated to continue to help achieve the goals of the Corporation.

As one of our three corporate strategies, depositor awareness remains a key area of priority and interest for the Board. In order to assist the Board in fulfilling its responsibilities related in this area of increasing importance, our Governance and Nominating Committee took on the oversight role for CDIC's public awareness planning and associated activities, reviewing both the successes of recent and current activities, as well as CDIC's plans for our next long-term public awareness campaign. Also, as part of the Board's continuing outreach to the community, we held our second Annual Public Meeting in the heart of Vancouver's Chinatown, where the Board hosted close to 500 members of the public.

CDIC enjoys excellent working relationships with the other members of Canada's federal financial safety net: the Bank of Canada, the Department of Finance, the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Financial Consumer Agency of Canada. Our ongoing collaboration and partnerships assist CDIC in fulfilling its mandate.

As well, CDIC makes important contributions to international knowledge and development in support of deposit insurance, both directly with other countries and through participation with international organizations and events. Our CEO, other staff members and I all were involved in the activities of the International Association of Deposit Insurers this past year.

In 2007/2008, we said farewell to four Directors and welcomed four new members. I thank all our retiring members—Jim Callon, David Dodge, Claude Huot and Grant Morash—for their outstanding contributions and commitment to CDIC. I wish to acknowledge, in particular, the significant contributions of Grant Morash, who served as a Director from November 2002 to February 2008, when he resigned, due to ill health. Sadly, Grant passed away later that month. I warmly welcome two new private sector Directors, Nancy Lockhart and Barry Moore, as well as our new *ex officio* Directors, Mark Carney and Ursula Menke.

The contribution of our *ex officio* Directors, together with the insights of our private sector Directors, continues to bring strength to the Board's deliberations. I thank all of our Directors, who dedicate untold hours to the work of CDIC, for their commitment and their public service.

Bryan P. Davies

MESSAGE FROM THE PRESIDENT AND CEO

CDIC's financial performance remained strong during the past fiscal year. The absence of a member institution failure for the twelfth consecutive year contributed to a consolidated net income of $48 million, with year-end retained earnings of $998 million. Our total revenues for the year of $133 million included premium revenue of $68 million and interest revenue from investments of $65 million. Once again, interest revenue more than covered our net operating expenses of $24 million. We increased our provision for insurance losses by $50 million to $650 million, a move that reflects CDIC's increasing insurance risk. This provision, combined with retained earnings, resulted in our ex ante funding reaching $1.6 billion as at March 31, 2008. This represents 35 basis points of insured deposits, below our target range of 40 to 50 basis points.

Our member institutions had another year of record profitability in 2007, with only one third of members recording lower profits than the previous year. For more than half of those with declining profits, write-downs of structured products, including asset-backed commercial paper (ABCP), were the main cause. While some deterioration in credit conditions was evident, our membership's credit quality and capital remained in 2007 at historically favourable levels.

Working with the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), the primary regulator, we continued to analyze and evaluate the state of our membership. Given emerging threats within the current economic environment, CDIC's insurance risk, although acceptable in the short term, is rising. As a result, CDIC is increasing the frequency of its monitoring, particularly surrounding credit and liquidity risk. While we are well equipped to meet our obligations in the event of a member failure, this increasing risk profile has led us this year to intensify our readiness activities. We are strengthening our payout and non-payout resolution capacity for the failure of all types of members. As an example, through our new payment capacity enhancement project, we are ensuring that we will be in a position to make faster payments to a larger number of depositors.

The needs of depositors remain at the forefront of what we do, whether it is in anticipating their expectations in a failure, or in undertaking public awareness activities to inform them about the basics of deposit insurance. While the vast majority of deposits held by Canadians are insured by CDIC, our surveys indicate that just over half of Canadians are aware of CDIC and just over one quarter know about

the $100,000 deposit insurance coverage limit. As a consequence, increasing deposit insurance awareness remains one of our key priorities. A slate of activities, including television and print advertising, continues to improve Canadians' awareness of CDIC deposit insurance.

Sharing information with partners in Canada's financial safety net and others both at home and abroad is vital to CDIC fulfilling its mandate. This year we hosted two important events. In June 2007, together with OSFI, we held the joint Credit Union/Caisse Populaire Stabilization Fund of Canada and Credit Union Regulatory conference. Topics discussed ranged from the state of the economy and trends in the financial services sector to stabilization and insurance activities at the various participating agencies. CDIC also hosted the Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum annual conference, to address the protection of Canadian consumers of financial services.

On the international front, CDIC continued its involvement with the International Association of Deposit Insurers (IADI). In November 2007, I accepted a three-year appointment to the IADI Executive Council. CDIC worked closely with IADI to develop a set of core principles to enhance the effectiveness of deposit insurance regimes throughout the world. Recent events abroad have focused the attention of financial authorities globally on the role that deposit insurance plays in giving depositors confidence and in supporting confidence in the financial system as a whole. The IADI core principles were referred to in the Financial Stability Forum's report on enhancing market and institutional resilience that was presented in April 2008 to the G7 finance ministers.

With respect to CDIC's governance processes, we have made good progress with our internal control certification initiative and have confirmed both that CDIC has in place appropriate operating controls on its higher risk business processes and that we have a solid framework to expand the certification program to other processes.

Maintaining a well-trained, motivated and satisfied work force is vital to CDIC's readiness. Our most recent employee satisfaction survey, conducted at the end of 2007, shows that most employees (88%) are satisfied or extremely satisfied with CDIC as a workplace. These results tell us that our efforts to listen to and address employee concerns have paid off. We will continue to act on feedback to keep CDIC an excellent place to work.

Our work could not have been accomplished without the skills and dedication of our employees. I take this opportunity to thank them for their hard work and their commitment to CDIC. I would also like to recognize the ongoing dedication and leadership of our Chair, Bryan Davies, and of the full CDIC Board of Directors.

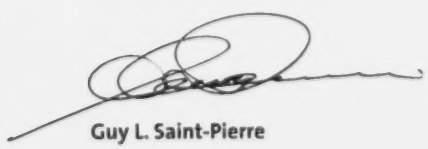

Guy L. Saint-Pierre

CDIC'S MANDATE

1

The mandate of CDIC is to provide insurance against the loss of part or all deposits and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada—for the benefit of those with deposits in CDIC member institutions. Moreover, we must conduct our work in such a way as to minimize the Corporation's exposure to loss.

CDIC is funded by premiums that are assessed on the insured deposits of member institutions each year—we do not receive federal tax dollars to carry out our work. We conduct regular risk assessments of our members and monitor their performance and results using information from a variety of sources, including reports provided by the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and the Autorité des marchés financiers (AMF). We also rely on OSFI and the AMF to conduct annual examinations of member institutions on our behalf. As one of five federal agencies that make up Canada's financial "safety net,"[1] our mandate and role are unique.

Further information on the role and mandate of CDIC, as well as what is insured and what is not, can be found on our website (**www.cdic.ca**).

[1] The "safety net" consists of the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), the Bank of Canada, the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC), the Department of Finance and CDIC.

MANAGEMENT'S DISCUSSION AND ANALYSIS

2

CDIC'S OPERATING ENVIRONMENT

CDIC continually monitors trends and developments in the Canadian and world economies, as well as in our membership. We stay up-to-date with ongoing and emerging issues in the regulatory and consumer environments, as well as in our own corporate environment. This review enables us to keep abreast of issues and risks that may have an impact on depositors, CDIC membership, and on the Corporation itself.

Economic Environment

The Canadian economy performed well throughout most of 2007/2008, with a number of indicators pointing to a softening of economic conditions in the latter stages of the year. Our economy benefited from healthy corporate and household balance sheets, resilient domestic demand and a strong labour market. Consumer price inflation remained low and within the Bank of Canada's target band of between 1% and 3%. However, growth in the global economy has weakened, reflecting the effects of a sharp slowdown in the U.S. economy and ongoing dislocations in global financial markets. As a result, more recently, growth in the Canadian economy has moderated as buoyant growth in domestic demand has been substantially offset by a fall in net exports.

Business conditions in Canada's corporate sector varied considerably. Healthy earnings in the oil and gas industry and other resource sectors resulted from strong international demand and high commodity prices. Non-residential construction also posted strong gains during the year, driven by government infrastructure spending and strong commodity-related investment. However, the housing industry saw growth taper off and conditions in the manufacturing sector continued to weaken. The high value of the Canadian dollar has had a negative impact on many goods producers, particularly those in the automotive sector, forestry products, clothing and textiles.

Structured investment products, including those backed by U.S. sub-prime mortgages, have put stress on the global financial system and are having some impact on Canadian financial institutions. The U.S. is experiencing a record high level of mortgage foreclosures. Further rate "re-setting" of sub-prime and other adjustable-rate mortgages will likely cause continued distress to a significant number of U.S. mortgage holders. Should these risks in the U.S. housing sector lead to further market and economic weakness, the negative spill-over effects to the Canadian economy would increase.

In Canada, although interest rates are anticipated to remain low, debt levels are on the rise and could result in consumer affordability concerns in the longer term. With real estate prices at historical highs in 2007 relative to average yearly gross income, market corrections, with their associated impact on consumers and financial institutions, are a possibility. Other risks that could be felt in the Canadian financial system should they escalate include a persistently high or volatile Canadian dollar and volatile energy prices. Rising financial crime, information security threats and the ongoing threat of terrorist activities are also of concern for Canadians and their financial institutions.

Although Canada's financial sector remains in a relatively healthy position to deal with future financial market instabilities, economic growth has been weakening and market participants have been assessing the need for changes in financial practices, given recent economic uncertainties and risks. In the face of continuing slowing trends in the U.S. economy and Canada's slower export growth, our economic activity is expected to moderate during the next year.

Member Environment

Last year, Canada's strong economic performance contributed to growth and profitability at CDIC member institutions. Despite global financial market instability, rising costs of capital and problems in the U.S., capital ratios and the asset quality of our members remained strong. Write-downs of structured financial products, including Canadian asset-backed commercial paper (ABCP), were the main cause of weaknesses in earnings for certain members.

Involvement in complex financial products this year presented a significant risk for some large global banks and, to a lesser extent, to a handful of smaller CDIC member institutions. Nonetheless, volatile capital markets and more conservative lending could result in additional pressure on revenues for the coming year. Central bankers worldwide have taken steps to prevent the recent liquidity crisis from having an excessive impact on credit availability to businesses and individuals.

Going forward, the performance of member institutions will be challenged by the influence of a sluggish U.S. economy, the potential for further losses on structured products and the impact of the high Canadian dollar on goods-producing industries.

Regulatory Developments

CDIC member institutions continue to manage adequately the convergence to international accounting standards and emerging disclosure issues. As well, CDIC members made considerable effort to comply with the new data requirements of the Basel II capital framework which came into effect subsequent to members' 2007 fiscal year ends. While the framework has not significantly changed minimum capital requirements for most member institutions, Basel II capital ratios may prove more sensitive to future changes in credit risk.

Regulated financial institutions have also been managing stricter requirements related to privacy, the security surrounding electronic banking, anti-money-laundering and the protection of private customer information.

Consumer Environment

The profile of Canada's population continues to change, with growth slowing and the population aging. One in seven Canadians is now aged 65 or over—seniors will account for an even greater proportion of Canadians as the first baby boomers reach the 65-year mark in 2011. Canada's foreign-born population increased by 14% between 2001 and 2006, a rate four times higher than that for the Canadian-born population (3%). Similarly, the country's visible minority population is growing much faster than the total population. Net international migration continues to be the main source of population growth in Canada, accounting for about two thirds of the annual increase in 2005/2006.

Financial services continue to evolve to meet the needs and preferences of an ever-changing population. Canadian consumers receive many complex and competing messages from the financial services sector and the media, making financial planning and decision making difficult. In fact, over 40% of Canadians say they find financial information confusing. Overall, there is still relatively low awareness of CDIC and some uncertainty over what is covered and not covered by deposit insurance.

Problems in 2007 at Northern Rock plc, a financial institution in the United Kingdom, have highlighted that depositor confidence in an institution can drop quickly, resulting in large-scale demand for deposit withdrawal. CDIC must anticipate calls for the rapid settlement of claims should a member institution fail in the future. Both the expertise of CDIC employees and the application of current technology will play a significant role in future intervention situations.

Corporate Environment

The absence of a CDIC member failure—the last one was in 1996—presents the Corporation with the challenge of maintaining readiness for a failure in a rapidly evolving technological and financial environment. CDIC maintains readiness in a number of ways, including conducting failure simulations, employee training and through ongoing investment in technology and information systems. In 2007, this type of readiness activity represented a major aspect of our work, and will continue to be a priority.

Our relationships with other financial safety net players at the federal, provincial and international levels continue to be important to CDIC, and contribute to working to improve overall regulatory filings. The recent market disruption in the ABCP market—in particular, its impact on certain CDIC member institutions—demonstrated the importance of maintaining strong relationships with the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and with other members of the financial safety net. It also reinforced the value of the regular exchange of information through Financial Institutions Supervisory Committee (FISC) meetings.

The significance of CDIC's information technology (IT) infrastructure to the Corporation's overall operations points clearly to the importance of maintaining this infrastructure in a sound and current state. Some weaknesses in the IT infrastructure have reinforced the need for enhancements to our data centre, for which plans are underway. Sound information systems governance remains a priority for CDIC and is accomplished through a senior-level steering committee that reviews technology needs for current operations, and by maintaining current business continuity plans in the event of a potential business disruption.

Managing the risk of corporate knowledge loss is a key aspect of our corporate operating environment, as deposit insurance expertise is not readily found in the labour market. Knowledge is largely acquired on the job. Employee morale and well-being are important factors in ensuring that CDIC is able to fulfill its mandate. A positive working environment is an important attribute that contributes to staff retention. Our most recent (2007) employee survey confirms that CDIC's efforts to achieve excellence as a workplace are recognized by employees.

MANAGING OUR RISKS

CDIC manages its risks in accordance with *Principle 16—Enterprise Risk Management* of the Board Charter which sets out the Board's responsibilities to:

- understand the significant risks to which CDIC is exposed
- establish appropriate and prudent risk management policies for those risks and review the policies regularly, but at least annually, to satisfy the Board that the policies continue to be appropriate and prudent
- obtain reasonable assurance, on a regular but at least annual basis, that the Corporation has an effective risk management process and that risk management policies are being adhered to

CDIC's Board has mandated the Audit Committee to assist it in carrying out these responsibilities. It has also established expectations of management with respect to supporting the Board in fulfilling its risk management responsibilities. Management's Enterprise Risk Management (ERM) process and results are subject to validation by CDIC's internal audit function.

CDIC's Significant Risks

Overall, CDIC's exposure to its significant risks remains acceptable, although CDIC's insurance risk and certain operational risks are increasing given the current environment.

Initiatives are in place to address risks assessed as "cautionary" and to ensure that risks considered acceptable remain so. These initiatives are tracked by management and reported to the Audit Committee and the Board. Initiatives of higher significance are also taken into account in developing CDIC's Corporate Plan, and are tracked and reported through the Corporate Scorecard.

Overview of CDIC's Assessment of Its Significant Risks

	2007/2008		2006/2007	
Insurance Risk: CDIC's risk of loss, including costs incurred in the event of an intervention, associated with insuring deposits.	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
Insurance Powers Risk: The risk that CDIC does not have the necessary powers to support the management of its insurance risk in accordance with CDIC's statutory objects.		▲		–
Assessment Risk: The risk that CDIC does not promptly or systematically identify member institutions that pose an unacceptable level of insurance risk.		–		–
Intervention Risk: The risk that CDIC cannot or does not take timely and effective action with respect to an unacceptable level of insurance risk posed by a member institution, or with respect to failed member institutions.		▲		▼
Operational Risk: CDIC's risk of loss resulting from inadequate or failed internal processes, people and systems, or from external events.	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
Business Continuity Risk: The risk that a disruption impacting CDIC's personnel, information, premises, technology or operations will impede its ability to achieve its statutory objects and conduct its affairs.		▼		▼
Information Risk: The risk that timely, accurate and relevant information is not available to facilitate informed decision making and/or the exercise of effective oversight.		▲		–
Legal/Compliance Risk: The risk that CDIC fails to identify, consider, fulfill or comply with its legal and other obligations and requirements, in the conduct of its affairs.		–		–
People Risk: The risk resulting from inadequacies in the competencies, capacity or performance, or from the inappropriate treatment of CDIC personnel.		–		–
Process Risk: The risk resulting from the incorrect execution of a breakdown in, or a gap in, a policy, practice or control respecting CDIC's processes.		–		–
Security Risk: The risk that CDIC fails to ensure the safety of its personnel and the security and integrity of its assets, including the confidentiality of its information.		–		–
Technology Risk: The risk that CDIC's technology does not appropriately support the achievement of its statutory objects and the conduct of its affairs.		▲		▲

Overview of CDIC's Assessment of Its Significant Risks

	2007/2008		2006/2007	
Reputation Risk: The risk of an event significantly affecting stakeholders' perceived trust and confidence in CDIC, and which could result in a financial and other loss to CDIC.	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
Reputation Risk: The risk of an event significantly affecting stakeholders' perceived trust and confidence in CDIC, and which could result in a financial and other loss to CDIC.	■	–	■	–
Financial Risk: CDIC's risk associated with managing its assets and liabilities, including those that appear on and off the balance sheet.	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
Liquidity Risk: The risk that funds will not be available to CDIC to honour its cash obligations (both on- and off-balance sheet) as they arise.	■	–	■	–
Market Risk: The risk of loss attributable to adverse changes in the values of financial instruments and other investments or assets owned directly or indirectly by CDIC, whether on- or off-balance sheet, as a result of changes in market rates (such as interest rates and foreign exchange rates) or prices.	■	–	■	–
Credit Risk: The risk of loss attributable to counterparties failing to honour their obligations, whether on- or off-balance sheet, to CDIC.	■	–	■	–

LEGEND

Risk Rating: ■ Acceptable ■ Cautionary ■ Serious Concern

Risk Trend: ▼ Decreasing – Stable ▲ Increasing

Insurance Risk

In relative terms, insurance risk is CDIC's most significant risk. The failure of a member institution—the worst case scenario from an insurance risk perspective—has the potential for a major impact on CDIC, given the high costs of resolution and the possible need to redeploy resources away from other readiness activities, such as CDIC's multi-year project to enhance its payout capacity. Given the Corporation's current assessment of its operating environment, CDIC considers its insurance risks are increasing.

Board policies are in place governing the management of CDIC's underlying insurance risks. Practices and controls ensure that these risks are managed in accordance with such policies. For example, CDIC has an appropriate risk assessment framework and personnel competent to promptly and systematically identify member institutions posing an unacceptable insurance risk. Moreover, processes are established for dealing with member institutions that pose an unacceptable level of insurance risk.

In 2007/2008, CDIC concluded that its overall insurance risk was acceptable, but increasing, a reflection of two key underlying issues. First, intervention risk continues to be assessed as "cautionary." While CDIC has the capability and capacity to take appropriate action with respect to higher risk members, work will continue to improve our readiness for a larger depositor payout and our ability to conduct non-payout interventions. Second, international events of the past year highlighted the importance for deposit insurers to have adequate powers to deal with the failure of larger institutions. While CDIC has the key powers to support the management of its insurance risk, it has identified the need to examine the adequacy of its powers in light of the evolving environment.

Operational Risk

CDIC is exposed to operational risk in every aspect of its operations. Such risk is managed in accordance with CDIC's *Board Operational Risk Policy*, which aims to ensure that the Corporation has, and will continue to have, the operational resources, processes and systems in place to fulfill its mandate. While most of CDIC's operational sub-risks were assessed as acceptable in 2007/2008, people risk and business continuity risk remained cautionary, and information and technology risks, although currently acceptable, are seen as increasing.

People risk is CDIC's most significant operational risk. CDIC has knowledgeable and experienced people in place to manage its affairs and has in place an appropriate and effective human resources management program. However, the Corporation operates with only a core level of employees, some of whom would be required to fulfill multiple intervention roles that require specialized knowledge not readily available in the external labour market. This exposes CDIC to risk in the event of unexpected turnover in core positions—risk that is being managed in two key ways. First, employees are continuing to receive intervention training through simulations. Second, the level of employee job satisfaction continues to be closely monitored, above all with respect to the impact of the significant work load increase for particular groups should an intervention be undertaken. While overall employee satisfaction remains high, management will monitor employee feedback and pay close attention to workload, stress and life-balance issues.

CDIC's business continuity risk remained cautionary in 2007/2008. Progress has been made in preparing for a potential business disruption. Nevertheless, more work is required (and is currently underway) in order to conclude that the Corporation's key processes can be recovered within an acceptable time in such an event.

CDIC needs to enhance its ability to receive and work in a timely manner with sensitive or confidential information, and to improve member information regulatory filings to keep pace with the rising complexity of the financial industry. If not addressed, these issues could lead to a cautionary information risk rating.

CDIC will also face some information technology challenges over the next few years. Overall, CDIC's technology risk was determined to be acceptable in 2007/2008. However, the Corporation is carrying out major enhancements to its depositor payout system as well as undertaking significant and necessary software and hardware upgrades over the next few years to keep its systems current. The stop-gap measures recently carried out to keep the data centre fully functional are not long-term solutions and plans are in place to develop new data centre facilities.

Reputation Risk

CDIC's *Board Reputation Risk Policy* governs the management of our reputation risk and is supported by processes considered essential to managing CDIC's reputation, including:

- a process to take into account perceived stakeholder views about CDIC
- a process to identify and avoid events that could have a significant impact on CDIC's reputation
- a process to respond to events adversely affecting our reputation in an appropriate and timely manner

CDIC's reputation risk was assessed as acceptable and stable in 2007/2008. This reflects management's view that CDIC is well governed and managed. The key factor supporting the improved rating is the recent formalization of a compliance management process for ensuring CDIC adherence with legal requirements. CDIC's most important underlying reputation risk stems from its response to a member failure—management continues to work hard to ensure that trust and confidence in CDIC would be maintained in such an event.

Financial Risk

CDIC's financial risk represents CDIC's least significant risk and, in 2007/2008, continued to be acceptable and stable. This reflects CDIC Board financial risk policies that direct the Corporation's financial assets to be managed conservatively to ensure that funds are available quickly and without compromise to their value. Management considers that appropriate practices and controls are in place to ensure adherence to policies and to safeguard CDIC's financial assets. In addition to having the appropriate segregation of duties, oversight of the Corporation's treasury strategy is provided by a Risk Management Unit and an Asset/Liability Committee (which reflects a cross-section of CDIC's operations). CDIC's Board receives regular reports on the Corporation's investments and treasury operations. Moreover, CDIC's investment portfolio is invested in securities that meet or exceed the *Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations* issued by the Minister of Finance.

CDIC has sufficient financial resources (i.e., $1.6 billion in investments plus a statutory ability to borrow $6 billion from the Consolidated Revenue Fund) available to meet its liquidity needs and to cover the insured deposits of its higher risk members, individually and collectively. Liquidity risk was still viewed as acceptable last year. Currently, the market value of CDIC's investment portfolio (as at March 31, 2008) exceeds carrying value by approximately $11.7 million—an improvement from the $2.6 million unrealized loss as at fiscal year end 2006/2007. While CDIC's investment portfolio will continue to be affected by interest rate movements, this market risk impact is expected to be minimal relative to the size of CDIC's investment portfolio, due to the portfolio's high quality and short term to maturity.

ERM Representation

CDIC management provides the Board of Directors with an annual ERM representation. The objective of the representation is to support the Board in fulfilling its responsibilities under the Board Charter and to enable the Board to be in a position to consider CDIC's risks, including any risk management issues, prior to approving CDIC's annual financial statements and considering CDIC's Annual Report. In this regard, it is intended to provide reasonable rather than absolute assurance of the soundness of the risk management processes at CDIC.

CDIC's representation letter for the 2007/2008 fiscal year is presented on page 41 at the end of the Management's Discussion and Analysis section.

PERFORMANCE AGAINST PLAN

Three Corporate Strategies

Based on a review of our environment, CDIC has focused on three strategies to guide its work. These strategies support the Corporation's statutory objects (see sidebar) while at the same time placing considerable importance on managing CDIC's significant risks:

- **Strengthening Core Expertise and Readiness**
- **Promoting Depositor Awareness**
- **Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity**

CDIC's Objects

CDIC's statutory objects are the basis upon which all of the Corporation's strategic planning takes place. These objects, as set out in section 7 of the *CDIC Act*, are:

(a) to provide insurance against the loss of part or all of deposits;
(b) to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada; and
(c) to pursue the objects set out in paragraphs (a) and (b) for the benefit of persons having deposits with member institutions and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss.

The activities that CDIC carried out over the past year in each of these three strategic areas are described below and our success in meeting performance targets is reflected in the Corporate Scorecard (pages 28–30).

Strengthening Core Expertise and Readiness

CDIC must stay alert to developments that affect the Corporation and our members, and have the ability to anticipate and react to events and to manage its insurance risk. The Corporation will focus on solidifying expertise in our core operation areas of insurance, risk monitoring, intervention and resolutions.

Much of our current readiness work is focused on developing capacity on a number of fronts.

During the year we continued to monitor the financial performance of members as well as the environment in which our members operate, focusing on those emerging risks that have the potential to affect groups of member institutions. In particular, we paid close attention to negative developments in global financial markets, housing and sub-prime mortgage markets in the U.S., and non-bank ABCP markets in Canada. CDIC focuses on proactively managing the risk posed by members that exhibit higher risk profiles and relies on supervisory information provided by OSFI to carry out this work. We also made improvements to the systems that support our risk assessment and we remained committed to maintaining a productive working relationship with OSFI and other safety net agencies. In conjunction with OSFI, CDIC updated the *Guide to Intervention for Federal Financial Institutions*, which is available to member institutions and the public on CDIC's website at **www.cdic.ca**.

Over the years, CDIC carried out research and provided internal training related to the introduction of new accounting standards and capital rules under the Basel II Accord. With respect to premium assessment, we will be evaluating over the next year the impact of the implementation of the Basel II Accord and of fair value accounting on the factors used under the *CDIC Differential Premiums By-law* to assign a premium category to each member institution. We are consulting with member institutions about possible modifications to the calculations of the insured deposit base supporting premium assessment.

We continued our work as a member of the Financial Information Committee (FIC), a sub-committee of FISC, considering such issues as potential improvements to regulatory filings by member institutions.

With the growth of Islamic banking worldwide, CDIC participated in a working group to examine the implications of introducing Sharia-based banking in Canada, led by the Department of Finance, and including representation from OSFI, the Bank of Canada, the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC), and the Canada Revenue Agency.

In the event of the failure of a member institution, immediate and effective communication with affected depositors would be a priority for CDIC. We are working to update our intervention communication plans and making sure that information is as clear and simple as possible. Our intervention website, which would provide depositors with information about the failed institution and their access to funds insured by CDIC, is in development.

To strengthen our capacity to carry out a depositor payout, CDIC worked on processes to respond promptly to meet depositor needs and expectations. During the year, we launched the Payout Capacity Enhancement Project—a major initiative that is being conducted in stages over several years, thus ensuring that our payout system is fully operational at all times. Over the past year, CDIC also researched and considered varied approaches to payout, including those appropriate for the failure of a larger member institution. Progress included the following:

- Important enhancements to CDIC's electronic payout application to make it accessible securely by remote users, while ensuring privacy of information. The system was also revised to add the capacity to make partial (tranche) payments to depositors.

- A large-scale depositor database was created for use in simulation exercises, including the one scheduled for June 2008.

- A comprehensive end-to-end intervention simulation involving every division of the Corporation was conducted and monitored by an outside observer. The observer noted that the simulation was successful for a number of reasons—in particular that a complete end-to-end payout simulation was conducted and tasks were performed internally, including cheque production. Based on the observer's report and lessons learned throughout the simulation process, CDIC developed an action plan that is currently being addressed to improve aspects of the intervention process.

Depositor payout is one method available to CDIC to resolve the failure of a member institution. Other (non-payout) options include assisting a buyer for a failing institution. CDIC is also examining its powers in its search for additional approaches to handling a failing member institution. Over the year, we reviewed non-payout options for larger member institutions, based on consideration of the characteristics of Canadian institutions as well as experiences of other countries with both single bank failures and system-wide crises.

CDIC added five core employees in the intervention area to enhance readiness capacity. We have also reviewed our capacity to provide back-up for core intervention positions and are addressing any potential gaps.

In 2007/2008, we also updated the manual used by risk managers to conduct special examinations[2] of member institutions. Training in support of the updated manual and related information on valuation will be conducted early in 2008/2009.

CDIC continually evaluates how changes in the environment affect the various elements of the deposit insurance system, such as how premiums are assessed and the eligibility of products for insurance. All CDIC by-laws directed at member institutions undergo regular reviews, resulting in amendments to the "opting-out" by-laws in early 2008. A review of the *CDIC Joint and Trust Account Disclosure By-law* was initiated this year and continues.

CDIC worked with member institutions to implement over the year the amendments to the *CDIC Deposit Insurance Information By-law* which came into force in December 2006. The by-law governs statements made by financial institutions about their standing as a CDIC member institution and about what constitutes a deposit eligible for insurance. The amendments alleviated regulatory burden on members by eliminating the deposit register and mandatory product clearance, while ensuring that depositors continue to have appropriate and accurate information regarding the eligibility of deposits for insurance.

Promoting Depositor Awareness

CDIC is mandated to contribute to the stability of the financial system in Canada. Informing depositors about CDIC deposit insurance is one of the principal methods we use to make this contribution. Moreover, research shows that the success of a deposit insurance system hinges largely on consumers knowing about it.

CDIC works to increase public awareness of deposit insurance and of its benefits and limits. Through our targeted, long-term approach, we will carry out public awareness initiatives that build on past years' initiatives, with continued emphasis on the increase in the deposit insurance coverage limit to $100,000.

CDIC insures the vast majority of deposits held by Canadians. Our research shows that just over half of Canadians are aware of CDIC and approximately a quarter know about the $100,000 insurance limit. Awareness of what is covered by CDIC deposit insurance is low. Such results reinforce the importance of the Corporation's continued focus on increasing depositor awareness.

To this end, 2007/2008 marked the end of a three-year strategy for depositor awareness. Our key audiences under this strategy were seniors, adults with lower literacy levels and certain ethnocultural communities in Canada. Activities under this strategy focused on a mix of television and print advertising, participation in financial trade shows, as well as the operation of our 1-800 phone line and website.

[2] A Special Examination is a detailed examination of the assets and deposit liabilities of a bank with a view to estimating CDIC's potential exposure to loss.

Partners in our awareness activities include FCAC, the Federation of Canadian Independent Deposit Brokers, financial and consumer associations such as CARP—Canada's Association for the 50 Plus. CDIC partnered with the Autorité des marchés financiers (AMF) on its advertising efforts in Québec. We also continued to collaborate with our partners in the Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum on the www.financeprotection.ca website.

CDIC held its second annual public meeting in Vancouver's Chinatown in September 2007. With close to 500 attendees, the meeting provided CDIC's Board members and senior management the opportunity to discuss deposit insurance with Canadians and to hear their questions first-hand. On a related note, CDIC's work in reaching out to the multicultural community was recognized in Heritage Canada's most recent Annual Report on the Operation of the *Canadian Multiculturalism Act*.

Towards the end of the year, CDIC began to develop a new long-term awareness strategy and plan that will be put into action in 2008/2009, once it has been approved by CDIC's Board of Directors.

Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity

CDIC continued its work on addressing regulatory, legislative and similar requirements. For example, we completed an initial detailed report on our compliance with all statutory provisions, policies and guidelines to which CDIC must adhere. The document will assist management in ensuring that appropriate compliance is demonstrated on an annual basis.

To maintain the public's confidence, CDIC must demonstrate that it is fulfilling its mandate in an efficient and effective manner. Therefore, CDIC must manage its significant risks, demonstrate leadership in governance, and continue to work actively with all its key stakeholders, who include: member institutions, the depositing public, employees, parliamentarians, regulators, supervisors, and other deposit insurers in Canada and around the world.

During the year we monitored the evolution of accounting standards to ensure that we are applying appropriate accounting principles and that our systems are capturing the necessary financial information. CDIC has adopted in our 2007/2008 financial statements the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) guidelines on financial instruments and comprehensive income. We also completed an initial review of internal controls on our higher risk business processes in support of our internal certification initiative. Work is now underway to develop an efficient approach to maintain this ongoing program.

The Corporation continued to monitor Treasury Board Secretariat (TBS) guidance for Crown corporations. CDIC has implemented TBS measures and related guidelines in the areas of disclosure and transparency in annual reporting, reporting to the public and other stakeholders, and holding an annual public meeting for stakeholders. CDIC has addressed the governance measures contained in the 2005 Treasury Board of Canada Secretariat report on the governance of Crown corporations.

The move to International Financial Reporting Standards (IFRS) will have an impact on CDIC and its member institutions. In January 2008, the Corporation hosted and chaired the inaugural meeting of a working group of Crown corporations to study the implications of these new standards and is actively involved in a working group of Crown corporations studying this issue.

Skilled, motivated and satisfied employees form an important foundation for all of CDIC's work. Our Human Resources (HR) Strategy and Plan continued in 2007/2008 to focus on development of excellence in employees and in CDIC as an employer.

2007 Employee Survey

CDIC's 2007 employee survey shows that most employees (88%) are satisfied or extremely satisfied with CDIC as an employer. Results show employees continue to believe that CDIC provides a highly professional work environment and that the Corporation is well managed. The 2007 survey results point to significant improvements since 2005 in some important areas: morale, teamwork (and recognition of teamwork), employee empowerment and career opportunities.

Findings point to the need for more work in some areas, notably: improving effectiveness of the performance management program to ensure it provides appropriate feedback on performance to employees; the need to review the incentive bonus and compensation system to ensure continued competitiveness; and communications with employees.

During the year, CDIC updated its information management tools, including its server platform, and introduced a number of productivity enhancements to support e-forms, work flow, documentation, collaboration and online meetings. CDIC also made significant progress in implementing portal technology to allow employees to share and manage files and work flows. Portal technology has been used to assist with a variety of corporate activities—from maintaining tools used for member assessment, to managing CDIC compliance, to meeting regulatory requirements. The Corporation is also continuing its progress towards having no more than 1% of paper records uncatalogued.

Progress was made in ongoing training of Information System (IS) employees, following sound IS practices and keeping software current and hardware on a three-year refresh cycle. We stayed close to our goal of focusing 60% of IS resources on support-oriented work and 40% on new business development. CDIC's IS Strategic Plan was also updated during the past year.

Audit & Consulting Services

CDIC's Audit & Consulting Services department (A&CS) fulfills the Corporation's internal audit function. A&CS prepares a risk-based Strategic and Operational Plan annually, which is approved by the Audit Committee of the Board. Highlights of the work done in 2007/2008 included: a review of the payout simulation; reviews of systems development projects and the data warehouse; audits of accounting systems and of compliance with authorities; reviews of the processes for updating the Corporation's external and internal websites; validation of ERM self-assessments; and a review of the status of the HR Strategy and Plan. Based on its work and its knowledge of the business, the department reported that the Corporation had a strong internal control structure in place.

A number of technical infrastructure upgrades were carried out in 2007/2008, including those to support e-mail and project management. CDIC tested and identified a replacement for its current secure remote access service to improve the flexibility and responsiveness of remote services while maintaining CDIC's high security standards. Technical security policies have also been revised to follow the Government of Canada's Management of Information Technology Security operational standard framework, where appropriate for CDIC.

We also introduced a new approach to developing applications which was used in 2007/2008 for, among other things, strengthening our depositor payout capabilities.

The Corporation's business continuity efforts are ongoing. During the year we monitored potential risks to our plans and developed actions to mitigate them. We also conducted further testing and made improvements to our shared emergency back-up site and to its business recovery capabilities. CDIC carried out a Business Impact Analysis which is currently being analyzed to determine areas of future action, and also improved on its draft Pandemic Preparedness Plan.

In 2007, CDIC initiated a leasehold project to ensure that the Corporation has appropriate long-term accommodation for its offices in Ottawa and Toronto, work that will continue into 2008/2009. Directly related to this project are improvements to be made to CDIC's Ottawa data centre, with the plans for an upgraded centre being developed in conjunction with the leasehold arrangements.

CDIC works in partnership with other organizations both at home and abroad. Within Canada, CDIC was approached by a number of provincial regulators and deposit insurers seeking collaboration and advice from CDIC in intervention planning.

In June 2007, CDIC, together with OSFI, hosted the joint Credit Union/Caisse Populaire Stabilization Fund of Canada and Credit Union Regulatory conference. Twenty credit unions/caisse populaires deposit insurers and regulatory agencies from across Canada participated in the two-day conference, held in Ottawa. Topics discussed ranged from credit union system trends in Canada, stabilization activities at the various agencies, as well as legislative and regulatory developments affecting deposit insurance at the provincial and federal levels.

In October 2007, CDIC hosted the annual conference of the Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum. The forum brought together the various organizations responsible for the protection of Canadian consumers of financial services, namely: CDIC, Assuris, Canadian Investors Protection Fund (CIPF), Property and Casualty Insurance Compensation Corporation (PACICC), Deposit Insurance Corporation of Ontario (DICO), the Autorité des marchés financiers (AMF), Financial Institutions Commission of British Columbia (FICOMBC), and Mutual Fund Dealers Association of Canada (MFDA).

CDIC's international activities saw the Corporation participating actively in conferences and seminars around the world, with our Chair, Bryan Davies, speaking at the International Association of Deposit Insurers (IADI) Symposium on Cross-Border Issues in Basel, Switzerland. CDIC's President and CEO, Guy L. Saint-Pierre, was appointed to the IADI Executive Council in November 2007 for a three-year term.

The Corporation worked closely with IADI to develop a set of core principles to enhance the effectiveness of deposit insurance regimes throughout the world. We also worked with the International Monetary Fund (IMF) and the U.S. Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) to develop criteria for assessing deposit insurance systems.

CDIC employees shared information with FDIC on resolution techniques and cross-border information sharing issues, and with the Deposit Insurance Corporation of Japan (DICJ) on coverage and cross-border issues. CDIC also provided assistance to the U.K. Treasury and other U.K. organizations in support of reforms to their financial sector in the wake of the Northern Rock plc failure, as well as to the People's Republic of China. CDIC staff received study group delegations from Japan, Kenya, Russia and Sweden during the year.

CDIC CORPORATE SCORECARD—RESULTS AGAINST KEY INDICATORS, AS AT MARCH 31, 2008

CDIC's Corporate Scorecard, presented on the following pages, indicates that progress against the majority of key performance indicators proceeded as planned for the year ended March 31, 2008. Only two of the eighteen indicators did not proceed as planned:

- Technical amendments to be made to the differential premiums system for the 2009 premium year do not require significant consultation. One to two years of Basel II data are needed in order for CDIC to effectively consult on potential amendments to the differential premiums system. The revised time frame is to complete consultations and make appropriate amendments to the differential premiums system for the 2010 premium year.
- Training on special examination methodology and on the valuation model has been postponed due to other priorities. We are currently projecting completion of this initiative in our 2008/2009 fiscal year.

CDIC Corporate Scorecard—2007/2008 to 2011/2012

CDIC Objects: Provide deposit insurance and contribute to the stability of the financial system, for the benefit of depositors, and while minimizing the Corporation's exposure to loss.

Corporate Strategies	Planned Key Initiatives	Key Performance Indicators
Strengthening Core Expertise and Readiness CDIC must stay alert to developments that affect the Corporation and our members, and have the ability to anticipate and react to events and to manage its insurance risk. The Corporation will focus on solidifying expertise in our core operation areas of insurance, risk monitoring, intervention and resolutions.	**Insurance**	
	• Amend the differential premiums system to address the impact of Basel II implementation and new accounting rules	• First phase of consultation with members will be underway by March 31, 2008, in support of appropriate amendments to the differential premiums system being made during the planning period ●
	• Review premium assessment base	• Complete first phase of member consultation and make recommendations to the Board on future direction
	Risk Monitoring	
	• Upgrade the data warehouse to take advantage of technology improvements and respond to the changes to financial regulatory reporting	• Data warehouse technology updates and testing will be completed by March 31, 2008
	• Improve the system supporting the monitoring of member institutions	• System enhancements in support of the development of more current and efficient Risk Assessment Profiles of member institutions will be completed, tested and in use by March 2008
	Intervention and Resolution	
	• Conduct training on special examination methodology and on the valuation model	• All risk managers will receive training on these two intervention tools by March 31, 2008
	• Finalize the assessment of readiness for non-payout resolution and documenting optimal solutions by peer group of member institutions	• A "toolbox" of non-payout failure resolution strategies and supporting documentation by peer group will be developed by March 31, 2008
	• Enhance the ROADMAP payout application to facilitate it supporting a payout of member institutions with larger deposit bases	• ROADMAP payout application will be upgraded and tested by March 31, 2008
	• Perform annual simulations	• Conduct end-to-end and limited scope simulations by March 31, 2008. The success of the simulation to be validated based on a review by a qualified independent party

CDIC Corporate Scorecard—2007/2008 to 2011/2012

CDIC Objects: Provide deposit insurance and contribute to the stability of the financial system, for the benefit of depositors, and while minimizing the Corporation's exposure to loss.

Corporate Strategies	Planned Key Initiatives	Key Performance Indicators
Promoting Depositor Awareness CDIC must work to increase public awareness of deposit insurance and of its benefits and limitations. Through our targeted, long-term approach, we will carry out public awareness initiatives that build on past years' initiatives, with continued emphasis on the increase in the deposit insurance coverage limit to $100,000.	• Implement year three of the current three-year public awareness strategy and plan	• Higher than 50% awareness of CDIC and higher than 25% awareness of the $100,000 deposit insurance coverage limit
	• Conduct research related to target audiences and develop new long-term public awareness strategy and plan	• Implementation of a new long-term public awareness strategy and plan during the planning period
Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity To maintain the public's confidence, CDIC must demonstrate that it is fulfilling its mandate in an efficient and effective manner. Therefore, CDIC must manage its significant risks, demonstrate leadership in governance, and continue to work actively with all its key stakeholders, which include: member institutions, the depositing public, employees, parliamentarians, regulators, supervisors, and other deposit insurers in Canada and around the world.	**Assessing Corporate Risk**	
	• Continue to conduct annual assessments of CDIC's significant corporate risks, review CDIC's risk policies, and provide an annual report to stakeholders about the management of CDIC's significant corporate risks	• Significant risks are assessed annually; risk management initiatives are undertaken on a timely basis to ensure exposure is within acceptable levels
	Addressing Regulatory, Legislative and Other Requirements, and Monitoring Governance Best Practices	
	• Implement a corporate-wide process to identify, assess and monitor CDIC's compliance with applicable statutes, regulations, guidelines and other requirements to which CDIC is subject, including providing an annual compliance report to CDIC's Board	• A corporate-wide compliance process and reporting structure will be in place by March 31, 2008
	• The Canadian Institute of Chartered Accountant's (CICA) accounting recommendations with respect to the Financial Instruments and Comprehensive Income come into effect for CDIC's 2007/2008 year end—a thorough analysis will be undertaken to ensure that CDIC is applying appropriate accounting principles and that the systems are capturing the necessary information	• CDIC will address CICA's recommendations on financial instruments and comprehensive income, and its 2007/2008 financial statements will appropriately reflect these recommendations • CDIC will receive an unqualified audit opinion on its 2007/2008 financial statements
	• Implement any applicable outstanding guidance regarding the Treasury Board Secretariat (TBS) governance measures for Crown corporations	• Timely implementation of guidance regarding the TBS governance measures for Crown corporations—as applicable to CDIC

Legend:
- Planned progress on schedule and within budget.
- Slippage in terms of time to completion, and/or budget variances.
- ● Cancelled or deferred.

CDIC Corporate Scorecard—2007/2008 to 2011/2012

CDIC Objects: Provide deposit insurance and contribute to the stability of the financial system, for the benefit of depositors, and while minimizing the Corporation's exposure to loss.

Corporate Strategies	Planned Key Initiatives	Key Performance Indicators
Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity To maintain the public's confidence, CDIC must demonstrate that it is fulfilling its mandate in an efficient and effective manner. Therefore, CDIC must manage its significant risks, demonstrate leadership in governance, and continue to work actively with all its key stakeholders, which include: member institutions, the depositing public, employees, parliamentarians, regulators, supervisors, and other deposit insurers in Canada and around the world.	**Supporting Our Employees**	
	• Monitor employee satisfaction on a periodic basis to ensure that there are no impediments to a productive and motivated work force	• An employee survey will be undertaken with the survey results analyzed and addressed during the planning period ●
	• Continue to implement the Human Resources (HR) Strategy and Plan	• Initiatives specified in the HR Strategy and Plan will be implemented in accordance with timelines set out in that Plan ●
	Infrastructure and Operations Improvements	
	• Continue to implement the Information Systems (IS) Strategic Plan	• Initiatives specified in the IS Strategic Plan will be implemented in accordance with timelines set out in that Plan ●

Legend: ● Planned progress on schedule and within budget.
● Slippage in terms of time to completion, and/or budget variances.
● Cancelled or deferred.

FINANCIAL OVERVIEW

About the Consolidated Financial Statements

CDIC's consolidated financial statements include the Corporation's results and those of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity (VIE). This is due to the fact that, effective April 1, 2005, the Corporation adopted Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities (AcG-15) issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA). The guideline requires the consolidation of VIEs that are subject to control on a basis other than through ownership of a majority of voting interest.

The impact of the consolidation of ACC on CDIC's financial statements is an increase in assets of $1.5 million (2007: $1.5 million) and an increase in liabilities of $3 thousand (2007: $24 thousand), as well as an increase in total revenue of $14 thousand (2007: $569 thousand) and an increase in total expenses of $10 thousand (2007: $283 thousand). As a result, the impact on the Corporation's retained earnings is $1.5 million (2007: $1.5 million).

In addition, CDIC adopted CICA Handbook Section 3855 *Financial Instruments—Recognition and Measurement*, Section 3861 *Financial Instruments—Presentation and Disclosure*, Section 3251 *Equity*, and Section 1530 *Comprehensive Income*, during the 2007/2008 fiscal year. These sections required that CDIC's financial assets be classified as held-for-trading, available-for-sale, held-to-maturity, or loans and receivables. Financial liabilities must be classified as held-for-trading or other financial liabilities.

The Corporation elected to classify its investments as available-for-sale. Accounts and other receivables, as well as net claims receivable, are classified as loans and receivables. Accounts payable and accrued liabilities are classified as other financial liabilities. As a result of these designations, investments are now measured at fair value. Unrealized gains and losses on these investments resulting from changes in fair value are included in other comprehensive income and reported in the new consolidated statement of comprehensive income. In addition, the Corporation's consolidated balance sheet now includes accumulated other comprehensive income, which is classified as part of shareholders' equity and includes the cumulative changes in other comprehensive income.

Consolidated Balance Sheet Highlights

As at March 31, 2008, CDIC's total assets amounted to $1,664 million representing growth of approximately 7% compared to total assets of $1,560 million as at March 31, 2007. Total assets are comprised primarily of investments (99.8% of total assets). CDIC's investment portfolio is made up of Government of Canada or provincially guaranteed treasury bills (49.4%), Government of Canada or provincially guaranteed bonds (43.4%) and other Government of Canada or provincially guaranteed securities rated "A" or higher (7.2%). CDIC's investments as at March 31, 2008, carry a weighted average yield to maturity of 3.93% with a modified duration of 0.59. This suggests that CDIC's investments have a low exposure to interest rate risk and thus a low volatility in value given the short-term nature of the portfolio.

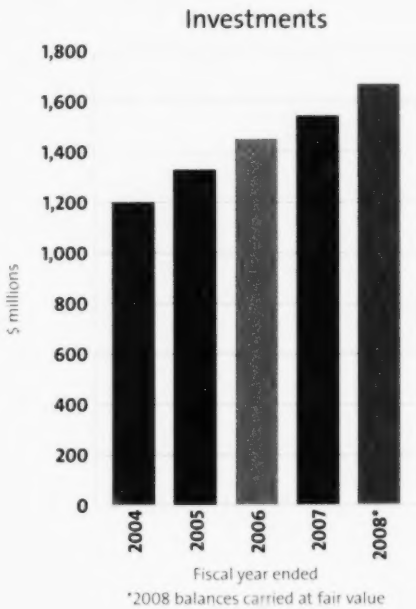

Investments

CDIC's investment strategy is based on two key principles:

- limiting credit and market risk to preserve capital
- using the investment portfolio as the primary initial funding source for intervention activity

These principles require that CDIC maintain a conservatively structured portfolio. CDIC's treasury activity follows the *Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations* issued by the Minister of Finance. CDIC's Board Financial Risk Policies require that investments be limited to only those that meet or exceed the credit quality criteria mandated by the Guidelines. The Board Financial Risk Policies further limit risk by setting a maximum amount and term that can be invested in each qualifying instrument. The Corporation is restricted under these policies to investments in Government of Canada or provincially guaranteed securities. Counterparties for investments of less than three years must have a minimum credit rating of "A." The Corporation's investments of more than three years are restricted to Government of Canada Securities.

Net Claims Receivable and Future Recoveries

Claims receivable decreased to nil during fiscal 2008 as a result of recoveries of $1 million from the liquidation of Security Home Mortgage Corp. (SHMC). CDIC does not expect any additional recoveries from SHMC.

CDIC estimates possible further recoveries from failed member institutions of approximately $16 million. These potential additional recoveries relate primarily to recoveries of amounts that were previously written off by CDIC and are not reflected on CDIC's financial statements due to uncertainty with respect to both potential amount and ultimate receipt. There is considerable uncertainty when projecting the timing and amount of future recoveries. Factors contributing to this uncertainty include creditor disputes, lawsuits against the estates and competing claims in respect of specific assets.

Name of Institution (Method of Failure Resolution—Year of Failure)	CDIC's Total Claims and Loans	CDIC's Recoveries to March 31, 2008	CDIC's Possible Future Recoveries	CDIC's Projected Loss as a % of:	
	($ millions)	($ millions)	($ millions)	Claims and Loans—Nominal Basis	Claims and Loans—NPV[a] Basis
Standard Trust Co. (Formal Liquidation—1991)	1,164	967	14	16%	33%
Adelaide Capital Corp. (Loan and Management Agreement—1992)	1,588	1,484	2	6%	15%

[a] All cash flows are discounted on an annual basis to the year of failure to arrive at the net present value (NPV).

Income Taxes

CDIC is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on cash and investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act*, the Corporation's premium revenue is not taxable. For the year ended March 31, 2008, CDIC's income tax expense was $13.3 million and its income taxes payable (after taking into account installments made during the year) was $2.1 million.

CDIC recognizes future income tax assets and liabilities based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items, including fair value changes on available-for-sale financial assets, and their corresponding tax basis.

The future benefits or costs of income taxes are recognized, subject to a valuation allowance as appropriate, to the extent it is more likely than not that such income taxes will be realized. In accordance with CICA recommendations, the related asset or liability is revalued each year. As at March 31, 2008, the future income tax liability was $2.4 million, compared to an income tax asset of $1.7 million as at March 31, 2007. The inclusion of unrealized gains at year end on CDIC's investment portfolio caused the future tax asset to revert to a future tax liability.

Provision for Insurance Losses

The provision for insurance losses represents CDIC's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions. As at March 31, 2008, the provision was $650 million, an increase of $50 million from March 31, 2007. This increase is in response to recent data suggesting that credit strains have broadened and deepened and estimates of write-downs by many banks have continued to rise. This deterioration in financial conditions has started to filter through to real economic activity and economic growth domestically has weakened. These conditions have the potential to negatively impact the financial condition of financial institutions domestically and globally. Further, although CDIC's membership enjoyed a good year overall in 2007, existing exposures are increasing as confirmed in CDIC's assessment of its insurance risk.

CDIC's provision is estimated based on a number of inputs including the level of insured deposits, the expectation of default derived from probability statistics, CDIC's specific knowledge of its members and an expected loss given default.

The derivation of default probabilities includes both historical and forward-looking perspectives of potential for failure. Moody's and Standard & Poor's default statistics are used to derive a historically based view of default, while Moody's KMV, a well-known provider of market-based quantitative credit risk products for financial institutions and credit risk investors, is used to provide a forward-looking perspective to the probability of default estimate.

The loss given default estimate is the cumulative unweighted average loss sustained by CDIC in member failures since 1987. In 1987, CDIC's legislation was changed to require that it pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss. Accordingly, the losses associated with failures since that time are significantly lower than those incurred by CDIC prior to 1987 and are more indicative of the losses the Corporation can expect to incur in the future.

Ex Ante *Funding*

CDIC recognizes the importance of having appropriate financial resources for the proper functioning of a sound deposit insurance system. There must be a high degree of confidence that the resources available to CDIC will be sufficient to address the risks to which it is exposed. In its 2003/2004 fiscal year, CDIC's Board of Directors decided that it would be appropriate to maintain an amount of advance or *ex ante* funding available for possible deposit insurance losses. It was further determined that this amount of *ex ante* funding would be represented by the aggregate of both the retained earnings and the provision for insurance losses as reported in CDIC's financial statements. The target range for the amount of *ex ante* funding is currently between 40 and 50 basis points of insured deposits—which translate into a range of approximately $1.9 billion to $2.4 billion based on insured deposits as at April 30, 2007. The reported amount as at March 31, 2008, was $1.6 billion, representing 35 basis points of insured deposits.

Under current forecasts, as set out in CDIC's 2008/2009 to 2012/2013 Corporate Plan, the bottom of the range will be achieved in CDIC's 2015/2016 fiscal year—a three-year extension over the estimate in the 2007/2008 to 2011/2012 Corporate Plan. The primary reasons for this extension are an increase in the estimated growth rate of insured deposits to 4% from 3% and a forecast decline in the yield on the Corporation's investment portfolio.

Consolidated Statement of Income and Retained Earnings—Highlights

CDIC ended 2007/2008 with **retained earnings** of $997.5 million, an increase of approximately 5% compared to last year. For the year ended March 31, 2008, CDIC's **revenues** totaled $133.5 million, offset by net operating expenses of $23.6 million, income taxes of $13.3 million, an increase in allowances and provision for loss of $50.0 million and other adjustments of $1.3 million, resulting in a **net income** for the year of $47.9 million.

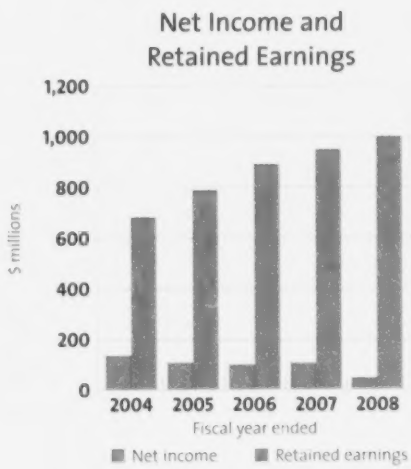

Premiums for the fiscal year were $67.8 million, compared to $74.8 million for 2006/2007.

Premiums are based on the total amount of insured deposits held by members as of April 30th each year, calculated in accordance with the *CDIC Act* and its *Differential Premiums By-law*, which classifies member institutions into one of four premium categories.

Classification is based on a mix of quantitative and qualitative factors. Premium rates in effect for the 2007 premium year, unchanged from 2006, were as follows:

- Category 1—1/72nd of 1% of insured deposits
- Category 2—1/36th of 1% of insured deposits
- Category 3—1/18th of 1% of insured deposits
- Category 4—1/9th of 1% of insured deposits

The table below illustrates the distribution of members among premium categories in the 2007 premium year as well as the preceding four premium years.

Premium Category	Premium Year				
	2003 %	2004 %	2005 %	2006 %	2007 %
1	63	78	81	84	81
2	33	18	18	14	18
3	3	3	–	2	1
4	1	1	1	–	–

CDIC generates sufficient interest revenue on its cash and investments to cover its operating expenses. **Interest revenue from cash and investments** was $64.9 million in 2007/2008, an increase of 16.2% from the previous fiscal year due both to the higher level of cash and investments and higher average yields earned during the year.

Net operating expenses for the year ended March 31, 2008, totaled $23.6 million ($22.1 million in 2006/2007). The increase in operating expenses compared to last year reflects increases in personnel, professional fees and data processing costs, due, in large part, to a Payout Capacity Enhancement project designed to strengthen CDIC's core expertise and readiness.

CDIC's operating expenses are net of cost recoveries received from other organizations. CDIC provides call centre services to FCAC and OSFI (related parties) on a cost-recovery basis. The Autorité des marchés financiers in Québec contributes to CDIC's public awareness campaign. The total recoveries recorded in 2007/2008 were $802 thousand ($878 thousand in 2006/2007).

Interest Revenue vs. Operating Expenses

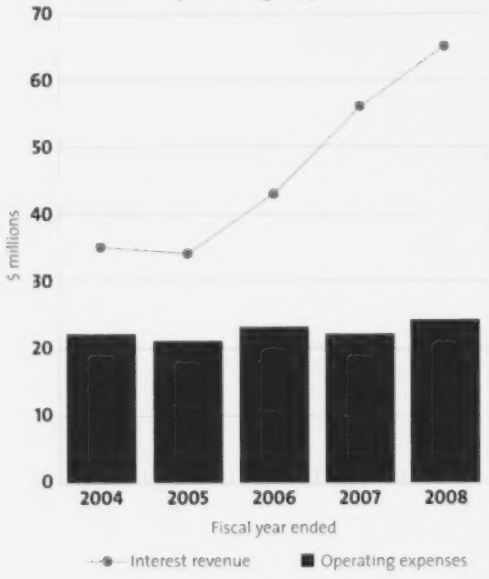

Comparison with 2007/2008 Corporate Plan

Balance Sheet

Total assets as at March 31, 2008, were $1,664 million, compared to the planned amount of $1,670 million. The negative variance of $6.0 million was primarily the result of lower-than-planned cash and investments.

Statement of Income and Retained Earnings

Total revenue during the year was $133.5 million, or $3.3 million higher than budgeted. The variance was the result of higher-than-planned premium revenue combined with higher-than-planned interest revenue on cash and investments and other revenue.

Net income for the year ended March 31, 2008, was $59.2 million less than planned. This variance is primarily the result of a $50.0 million increase in CDIC's provision for insurance losses and lower-than-planned recoveries of amounts previously written off. During the year, CDIC had net operating expenses of $23.6 million, compared to a planned amount of $23.4 million. As mentioned above, this negative variance is primarily the result of a Payout Capacity Enhancement project that was approved by CDIC's Board of Directors in September 2007.

The year-end **retained earnings** of $997.5 million were $55.5 million lower than planned. This variance reflects a higher than expected provision for insurance losses and lower than expected recoveries of amounts previously written off.

2008/2009 to 2012/2013 Corporate Plan[3]

2008/2009 Fiscal Year

Given CDIC's financial position, it is assumed that premium rates will remain at their current levels. This is expected to result in $70.5 million in premium revenue for the 2008/2009 fiscal year. Combined with a planned $64.9 million in interest on cash and investments and other revenue, CDIC's total revenues are expected to be $135.4 million. Operating expenses are planned to be $25.3 million, resulting in a projected net income before income taxes of $110.1 million.

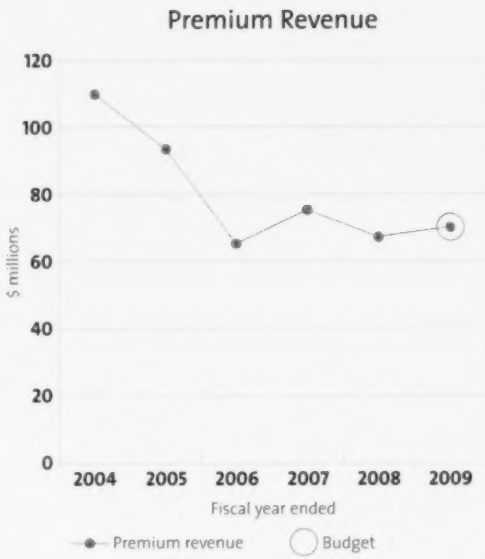

As at March 31, 2009, cash and investments, and retained earnings are projected to be $1,758 million and $1,156 million, respectively. Also as at March 31, 2009, CDIC's level of *ex ante* funding is projected to be $1,756 million, representing 36 basis points (bps) of insured deposits.

2008/2009 to 2012/2013

Over CDIC's current five-year planning period, premium revenue is expected to total $381.0 million and interest income on cash and investments is forecast to total $353.0 million. Over this same period, CDIC expects to incur total net operating expenses of $127.0 million.

At the end of the planning period (March 31, 2013), cash and investments are projected to be $2,195 million and CDIC's retained earnings are expected to grow to $1,591 million.

[3] The Corporate Plan 2008/2009 to 2012/2013 was developed based on information at December 31, 2007, and was approved by the Governor in Council in March 2008. As a result, the impact of the increase in provision for loss of $50 million to a total provision of $650 million at March 31, 2008, was not reflected in that Plan.

The projections included in CDIC's 2008/2009 to 2012/2013 Corporate Plan are based on a number of assumptions and, accordingly, actual results may vary materially from the figures included in the Plan. Key financial assumptions include the following:

- Premium revenue is projected assuming: premium rates remain unchanged from their current levels through the Corporation's 2012/2013 fiscal year; the growth of insured deposits will average 4% per year; and the distribution of member institutions across premium categories through 2012/2013 will reflect our estimate of the categorization of member institutions for the 2008 premium year.
- Interest revenue on cash and investments is based on an assumed average yield of 3.7%.
- The adequacy of the provision for insurance losses is assessed on an annual basis and, if necessary, adjustments are recorded. For the purposes of the Corporate Plan 2008/2009 to 2012/2013, the provision for insurance losses was forecast to remain at $600 million.

$ millions

Consolidated Balance Sheet (as at March 31)	2008/2009 Corporate Plan[a]	2007/2008 Actual Results[a]	2007/2008 Corporate Plan[a]
Assets			
Cash and investments	1,758	1,660	1,666
Accounts receivable	–	2	1
	1,758	1,662	1,667
Capital assets	2	2	2
	1,760	1,664	1,669
Future income tax asset	1	–	1
Total assets	1,761	1,664	1,670
Liabilities			
Accounts payable	4	4	5
Income taxes payable	1	2	12
Future income tax liability	–	2	–
Provision for insurance losses	600	650	600
	605	658	617
Equity			
Retained earnings	1,156	998	1,053
Accumulated other comprehensive income	–	8	–
	1,156	1,006	1,053
Total liabilities and equity	1,761	1,664	1,670
Consolidated Statement of Income and Retained Earnings (for the year ended March 31)			
Revenue			
Premiums	70	68	67
Interest on cash and investments	65	65	63
Other revenue	–	1	–
	135	134	130
Expenses			
Net operating expenses	25	24	23
Adjustment to allowance and provision for loss	–	50	–
Recovery of amounts previously written off	–	(1)	(13)
	25	73	10
Net income before reduction in future income tax asset/income tax expense	110	61	120
Reduction in future income tax asset/income tax expense	13	13	13
Net income	97	48	107
Retained earnings, beginning of year	1,059	950	946
Retained earnings, end of year	1,156	998	1,053
Consolidated Statement of Comprehensive Income (for the year ended March 31)			
Net income	97	48	107
Other comprehensive income			
Change in unrealized gains on available-for-sale financial assets	–	14	–
Income taxes	–	4	–
Other comprehensive income	–	10	–
Comprehensive income	97	58	107

[a] 2007/2008 actual results reflect the adoption of new CICA standards regarding financial instruments and comprehensive income. The impact of these standards was not incorporated in the 2007/2008 Corporate Plan and it was assumed in the 2008/2009 Corporate Plan that market value was equal to book value; therefore, there were no unrealized gains or losses on available-for-sale financial assets.

MANAGEMENT ERM REPRESENTATION TO THE CDIC BOARD OF DIRECTORS

May 2, 2008

This representation is provide to support the Board of Directors in fulfilling its responsibilities under Principle 16 of the Board Charter.

During CDIC's fiscal year 2007/2008, management has, using an Enterprise Risk Management process:

- Identified and assessed the significant risks to which CDIC is exposed and provided the Audit Committee of the Board of Directors and the Board of Directors with reports designed to enable them to understand these risks;
- Reviewed CDIC's policies governing each significant risk to ensure that they continue to be appropriate and prudent; and
- Identified initiatives to enhance the management of each significant risk and monitored the progress in completing each initiative.

Based on the work undertaken by management during CDIC's 2007/2008 fiscal year and our knowledge of the Corporation's affairs as at March 31, 2008, we represent that:

- CDIC has appropriate and prudent risk management policies governing the management of its risks, and these policies are being adhered to; and
- CDIC has an effective enterprise risk management process.

Based on this work, management has concluded that CDIC's overall risk remains acceptable, although CDIC's insurance risk and certain operational risks are increasing given the current environment.

In arriving at our conclusion, management has exercised prudent judgment, caused a reasonable amount of review to take place and applied the concept of significance in the manner contemplated under Principle 16 of the Board Charter. In addition, the Enterprise Risk Management process is subject to validation by CDIC's Audit and Consulting Services on an ongoing basis.

Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer

Michèle Bourque
Vice-President, Insurance and Risk Assessment
Chairperson, Enterprise Risk Management Committee

FINANCIAL STATEMENTS

3

MANAGEMENT RESPONSIBILITY FOR CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

May 2, 2008

The accompanying consolidated financial statements of the Canada Deposit Insurance Corporation and the information related to the financial statements in this *Annual Report* are the reponsibility of management. The consolidated financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The consolidated financial statements include some amounts, the most significant one being the provision for insurance losses, that are necessarily based on management's best estimates and judgment.

The consolidated financial statements have been approved by the Board of Directors. Financial information presented elsewhere in the *Annual Report* is consistent with that contained in the consolidated financial statements.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the consolidated financial statements, management maintains financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are duly authorized, assets are safeguarded and proper records are maintained in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* and by-laws of the Corporation. The system of internal control is augmented by internal audit, which conducts periodic reviews of different areas of the Corporation's operations. In addition, the internal and external auditors have free access to the Audit Committee of the Board, which oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting and which recommends the consolidated financial statements to the Board of Directors.

These consolidated financial statements have been audited by the Corporation's auditor, the Auditor General of Canada, and her report is included herein.

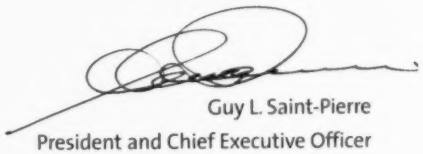

Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer

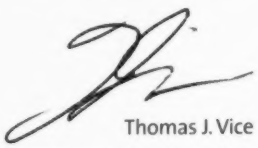

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance and Administration,
and Chief Financial Officer

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Finance

I have audited the consolidated balance sheet of Canada Deposit Insurance Corporation as at March 31, 2008 and the consolidated statements of income and retained earnings, comprehensive income and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at March 31, 2008 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied, except for the change in the method of accounting for financial instruments as explained in Note 2 to the financial statements, on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Corporation that have come to my notice during my audit of the consolidated financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*, and the by-laws of the Corporation.

Ronald C. Thompson, FCA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
May 2, 2008

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Balance Sheet
as at March 31
(in thousands of dollars)

	Notes	2008	2007
ASSETS			
Cash		$ 425	$ 64
Investments	3	1,659,793	1,554,039
Accounts and other receivables		1,972	1,881
		1,662,190	1,555,984
Capital assets		1,512	1,613
Net claims receivable	4,5	–	1,008
Future income tax asset	8	–	1,719
		1,512	4,340
		$ 1,663,702	**$ 1,560,324**
LIABILITIES			
Accounts payable and accrued liabilities		$ 3,723	$ 3,446
Income taxes payable	8	2,101	7,080
Future income tax liability	8	2,355	–
Provision for insurance losses	5	650,000	600,000
		658,179	610,526
EQUITY			
Retained earnings		997,518	949,798
Accumulated other comprehensive income	9	8,005	–
		1,005,523	949,798
		$ 1,663,702	**$ 1,560,324**
Contingent liabilities and commitments	13, 14		

(See accompanying notes)

Approved by the Board:

Director

Director

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Income and Retained Earnings
for the year ended March 31
(in thousands of dollars)

	Notes	2008	2007
REVENUE			
Premium	10	$ 67,838	$ 74,832
Interest on cash and investments		64,928	55,860
Other		691	1,064
		133,457	131,756
EXPENSES			
Operating	11	23,624	22,081
Increase/(decrease) to allowance and provisions for loss	5	49,998	(742)
Recovery of amounts previously written-off		(1,338)	(6,249)
		72,284	15,090
Net income before income taxes		61,173	116,666
INCOME TAXES			
Current	8	12,944	10,846
Future	8	346	525
		13,290	11,371
Net income		47,883	105,295
Retained earnings, beginning of year		949,798	844,503
Adjustment as a result of the adoption of the effective interest method		(163)	–
Retained earnings, end of year		**$997,518**	**$949,798**

(See accompanying notes)

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Comprehensive Income
for the year ended March 31
(in thousands of dollars)

	2008	2007[a]
Net Income	$47,883	$105,295
Other Comprehensive Income		
Change in unrealized gains on available-for-sale financial assets	14,314	–
Income tax expense on unrealized gains on available-for-sale financial assets	4,548	–
Other comprehensive income	9,766	–
Comprehensive Income	**$57,649**	**$105,295**

[a] In accordance with new accounting standards, prior periods have not been restated.

(See accompanying notes)

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Cash Flows
for the year ended March 31
(in thousands of dollars)

	2008	2007
OPERATING ACTIVITIES		
Premium revenue received	$ 67,838	$ 74,832
Claims recovered	1,008	4,958
Interest revenue received	59,556	53,102
Recovery of amounts previously written-off	1,338	6,249
Other amounts received	597	1,412
Income taxes paid	(17,922)	(7,532)
Recoveries/(payments) under guarantee agreements	2	(158)
Payments to suppliers and employees	(23,246)	(28,826)
Cash flows from operating activities	89,171	104,037
INVESTING ACTIVITIES		
Purchase of securities and term deposits	(4,107,347)	(2,663,327)
Maturities of securities and term deposits	4,018,537	2,558,161
Cash flows used in investing activities	(88,810)	(105,166)
CASH		
Increase/(decrease) during the year	361	(1,129)
Balance, beginning of year	64	1,193
Balance, end of year	**$ 425**	**$ 64**

(See accompanying notes)

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Notes to Consolidated Financial Statements
March 31, 2008

1 – Authority and Objective

The Corporation was established in 1967 by the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* (the *CDIC Act*). It is a Crown corporation named in Part I of Schedule III to the *Financial Administration Act* and is funded by premiums assessed against its member institutions. The Corporation is subject to federal income tax pursuant to the provisions of the *Income Tax Act*.

The objects of the Corporation are to provide insurance against the loss of part or all of deposits in member institutions and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada. These objects are to be pursued for the benefit of depositors of member institutions and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss.

The Corporation has the power to do all things necessary or incidental to the furtherance of its objects, including acquiring assets from, and providing guarantees or loans to member institutions and others. Among other things, it may make or cause to be made inspections of member institutions and act as liquidator, receiver or inspector of a member institution or a subsidiary thereof.

The Corporation is for all purposes an agent of Her Majesty in right of Canada. As a result, all obligations under debt instruments issued by the Corporation are obligations of Canada.

These consolidated financial statements include the results of the Corporation and of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity (VIE) for which the Corporation is considered to be the primary beneficiary.

2 – Significant Accounting Policies

Basis of Preparation. These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. These financial statements do not reflect the assets, liabilities or operations of failed member institutions in which the Corporation has intervened.

Basis of Consolidation. These consolidated financial statements include the financial statements of the Corporation and, as required by Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities (AcG-15) (see Note 6), the financial statements of ACC, a VIE for which the Corporation is considered to be the primary beneficiary. Inter-company balances and transactions have been eliminated.

Changes in Accounting Policies. The Corporation's short-term investments are now classified with investments. In prior years, short-term investments were included with cash and short-term investments due to their "cash equivalent" nature. However, upon the adoption of new accounting standards, discussed below, short-term investments were classified with investments to accommodate fair value disclosure. Cash is now shown as a separate item. This change increased investments by $344 million (2007: $214 million).

The following new accounting standards issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) became effective for the Corporation on April 1, 2007: Section 3855 *Financial Instruments—Recognition and Measurement*, Section 3861 *Financial Instruments—Presentation and Disclosure*, Section 3251 *Equity* and Section 1530 *Comprehensive Income*.

Upon adopting Section 3855, the Corporation elected to classify its investments as available-for-sale. Accounts and other receivables, as well as net claims receivable, are classified as loans and receivables. Accounts payable and accrued liabilities are classified as other financial liabilities. Financial instruments are recognized on a settlement date basis. In accordance with the new standards, prior periods are not restated.

The standards require that all financial assets be classified as held-for-trading, available-for-sale, held-to-maturity, or loans and receivables. Financial liabilities must be classified as held-for-trading or other financial liabilities. On initial recognition, all financial instruments are to be measured at fair value on the Consolidated Balance Sheet.

Subsequent to initial recognition, financial instruments classified as held-for-trading will continue to be measured at fair value. Realized and unrealized gains and losses will be included in interest on cash and investments. Financial instruments classified as available-for-sale will also continue to be measured at fair value. Unrealized gains and losses will be recorded in other comprehensive income. As unrealized gains and losses are realized as a result of disposition or other than temporary reduction in value, they will be transferred from other comprehensive income into interest on cash and investments. Financial instruments classified as loans and receivables, held-to-maturity or other financial liabilities are measured at amortized cost using the effective interest method.

Section 1530 introduces Comprehensive Income, which includes net income and other comprehensive income. Other comprehensive income includes any unrealized gains and losses resulting from the change in fair value of financial assets that are classified as available-for-sale. A Consolidated Statement of Comprehensive Income has been included with these financial statements. Section 1530 also introduces a new component of the balance sheet entitled Accumulated Other Comprehensive Income, which is classified as part of the equity and includes the cumulative changes in other comprehensive income.

Derivatives must be recognized on the Consolidated Balance Sheet at fair value, including derivatives that are embedded in financial instruments or other contracts, but are not closely related to the host contract. The Corporation has conducted a review of its contracts from the transition date (April 1, 2003). Based on this review, these contracts do not contain any embedded derivatives that need to be separated and none of these represent non-financial derivatives.

Transaction costs related to held-for-trading financial instruments must be immediately expensed to Net Income. For financial instruments that are not classified as held-for-trading, the transaction costs can either be deferred and amortized using the effective interest method or immediately expensed to Net Income. The Corporation has chosen to expense transaction costs on its financial instruments designated as available-for-sale.

In accordance with the new standards on April 1, 2007, and where appropriate, the Corporation's investments were re-measured with the resulting unrealized loss of $2.6 million (before taxes) included as a transition adjustment in accumulated other comprehensive income (Note 9).

Use of Estimates. Financial statements prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles necessarily include estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and accompanying notes. The most significant area requiring the use of estimates is the provision for insurance losses.

The Corporation reviews its estimates annually. While the estimates are based on the most reliable data available, actual results, in the near term, could differ significantly from the estimates depending upon certain events and uncertainties including the timing and extent of losses the Corporation incurs as a result of future failures of member institutions.

The risk of deviation from the Corporation's estimates varies in proportion to the length of the estimation period and the potential volatility of the underlying assumptions. In the event that actual results vary from the current estimates, the Corporation can recommend that the annual premium charged to member institutions be increased or decreased, depending on the situation. The Corporation also has authority to borrow funds from the capital markets or from the Consolidated Revenue Fund, subject to ministerial approval. CDIC can borrow up to $6 billion or such greater amount as may be authorized by Parliament under an appropriation act.

Investments. The Corporation's investments are held with creditworthy counterparties that must have a minimum credit rating from an external credit rating agency (Standard & Poor's or Moody's). The Corporation's Financial Risk Policies limit investments to Government of Canada or provincially guaranteed securities. Counterparties for investments of less than three years must have a minimum credit rating of A at the time of acquisition. The Corporation's investments of more than three years are restricted to Government of Canada securities.

Investments, consisting of marketable securities and term deposits, are classified as available-for-sale and carried at fair value using observable market data in accordance with the new accounting standards issued by the CICA. Any unrealized gains or losses are recorded in other comprehensive income. As unrealized gains and losses are realized as a result of sale or other than temporary reduction in value, they are transferred from other comprehensive income into interest on cash and investments. Interest income is calculated using the effective interest rate method and is included in interest on cash and investments.

Claims Receivable. Claims against member institutions arise from the subrogation of the rights and interests of depositors to the extent of the amount of the payment made by the Corporation to insured depositors. In addition, the Corporation asserts claims in respect of loans made to member institutions in liquidation. The Corporation records its claims receivable at amortized cost and it is reported on the balance sheet net of an allowance (see Note 4). For the purposes of the new accounting standards, claims receivable are categorized as loans and receivables.

In certain situations the Corporation may be entitled to a proportional share in amounts in excess of its claim (referred to as post-liquidation interest). Such situations arise when there are assets remaining in the estates after all claims have been paid. To the extent that post-liquidation interest is recorded, it is included in other revenue.

Allowance and Provisions for Loss and Guarantees. In its financial statements, the Corporation records the following allowance and provisions for loss and guarantees:

Allowance for Loss on Claims Receivable—The allowance for loss on claims receivable reflects the Corporation's best estimate of losses in respect of claims receivable. The allowance is established by assessing the anticipated results of the asset disposition strategies and forecasted payments to creditors based on information received from the liquidators of failed member institutions and from other parties acting on behalf of the Corporation.

Claims receivable are written-off against the allowance, in full or in part, when there is no reasonable expectation of realization. In certain situations the Corporation will receive payments on loans and claims receivable that have been previously written-off. In such situations, any payments received are recorded first to recover amounts previously written-off before recognizing additional amounts as other revenue.

Provision for Guarantees—In order to facilitate the resolution of financial difficulties of member institutions, the Corporation may provide guarantees. The provision for guarantees is determined by estimating the future cash payments required under these guarantees.

Provision for Insurance Losses—The provision for insurance losses represents the Corporation's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions.

The provision for insurance losses is estimated by assessing the aggregate risk of the Corporation's members based on (i) the level of insured deposits; (ii) the expectation of default derived from probability statistics and the Corporation's specific knowledge of its members; and (iii) an expected loss given default. The Corporation calculates its losses as a result of member institution failures on a present value basis. The loss given default is expressed as a percentage and reflects the cumulative un-weighted average of losses sustained since the *CDIC Act* was amended in 1987 to require that CDIC pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss.

Changes in the allowance and provisions for loss that result from annual estimations for financial reporting purposes are recognized as an adjustment to the allowance and provisions for loss in the period in which the changes occur.

Premium Revenue. Premium revenue is calculated on the amount of insured deposits held by member institutions as at April 30 of each year. Premium revenue is recognized upon receipt of the Return of Insured Deposits submitted by member institutions, which is due July 15 of each year. Premiums are payable in two equal instalments on July 15 and December 15.

Other Revenue. In certain situations, amounts recovered from the estates of member institutions (claims receivable) exceed the amounts claimed. Such amounts (referred to as post-liquidation interest) are recorded as other revenue when they are reasonably determinable and reasonable certainty of receipt exists.

Pension Plan. All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Contributions to the Plan are required from both the employees and the Corporation. The Corporation's contributions are expensed during the year in which the services are rendered and represent the total pension obligations of the Corporation. The Corporation is not required under present legislation to make contributions with respect to any actuarial deficiencies of the Public Service Pension Plan.

Employee Future Benefits. Employees are entitled to certain non-pension benefits provided for under their conditions of employment. The liability for these benefits is recorded in the accounts as the benefits accrue to employees.

Income Taxes. The Corporation follows the asset and liability method of accounting for income taxes. Future income tax assets and liabilities are recognized based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items, including fair value changes in available-for-sale financial assets, and their corresponding tax basis. The future income taxes are measured using the corporate income tax rates in effect as at the balance sheet date.

Future Accounting Changes. On December 1, 2006, the CICA issued new standards: Section 3862 *Financial Instruments—Disclosures*, Section 3863 *Financial Instruments—Presentation* and Section 1535 *Capital Disclosures*. These standards become effective for the Corporation on April 1, 2008. The impact of these standards will be assessed.

International Financial Reporting Standards (IFRS). In January 2006, the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) announced its decision to replace Canadian Generally Accepted Accounting Principles with IFRS for all Publicly Accountable Enterprises. In early 2008, the AcSB announced that the changeover date for full adoption of IFRS will be for fiscal years starting on or after January 1, 2011. The Corporation will be required to report under IFRS for the year ended March 31, 2012, with IFRS compliant comparatives for the year ended March 31, 2011. The impact of the changeover is being assessed.

3 – Investments

All investments are highly liquid fixed rate contracts.

	March 31, 2008			March 31, 2007*		
	Remaining term to maturity (in thousands of dollars)					
	Under 1 year	1 to 3 years	Total	Under 1 year	1 to 3 years	Total
Treasury bills	$ 819,070	$ –	$ 819,070	$ 896,668	$ –	$ 896,668
Weighted average effective yield (%)	4.09	–	4.09	4.21	–	4.21
Bonds	459,845	260,527	720,372	184,963	342,900	527,863
Weighted average effective yield (%)	3.89	3.67	3.82	3.30	3.81	3.63
Other	120,351	–	120,351	129,508	–	129,508
Weighted average effective yield (%)	3.55	–	3.55	4.20	–	4.20
Total investments	**$1,399,266**	**$260,527**	**$1,659,793**	**$1,211,139**	**$342,900**	**$1,554,039**
Weighted average effective yield (%)	**3.98**	**3.67**	**3.93**	**4.06**	**3.81**	**4.01**

* The 2007 comparative is comprised of held-to-maturity investments which were carried at amortized cost.

	March 31, 2008				March 31, 2007
	(in thousands of dollars)				
	Amortized Cost	Gross Unrealized Gains	Gross Unrealized Losses	Fair Value	Amortized* Cost
Treasury bills	$ 813,191	$ 5,879	$ –	$ 819,070	$ 896,668
Bonds	714,924	5,448	–	720,372	527,863
Other	119,945	406	–	120,351	129,508
Total investments	**$1,648,060**	**$11,733**	**$ –**	**$1,659,793**	**$1,554,039**

* Comparative balances are carried on the Consolidated Balance Sheet at amortized cost. The fair value of these investments as at March 31, 2007, was $1,551 million.

4 – Net Claims Receivable

	March 31, 2008	March 31, 2007
	(in thousands of dollars)	
Claims receivable	$ –	$1,008
Allowance for loss	–	–
Net claims receivable	**$ –**	**$1,008**

5 – Allowance and Provisions for Loss

The following table is a continuity schedule of the allowance for loss on claims receivable, the provision for guarantees and the provision for insurance losses as at March 31, 2008, with corresponding totals as at March 31, 2007.

	March 31, 2008				March 31, 2007
	(in thousands of dollars)				
	Allowance for Claims Receivable	Provision for Guarantees	Provision for Insurance Losses	Total	Total
Beginning of period	$ –	$ –	$600,000	$600,000	$600,900
(Payments)/receipts	–	2	–	2	(158)
Write-offs	–	–	–	–	–
Adjustment to allowance and provisions for loss	–	(2)	50,000	49,998	(742)
End of period	**$ –**	**$ –**	**$650,000**	**$650,000**	**$600,000**

The allowance and provisions for loss are subject to measurement uncertainty. As such, actual losses may differ significantly from these estimates.

6 – Variable Interest Entities

Effective April 1, 2005, the Corporation adopted AcG-15 issued by the CICA, which required the consolidation of certain VIEs that are subject to control on a basis other than through ownership of a majority of voting interest.

AcG-15 defines a VIE as an entity that either does not have sufficient equity at risk to finance its activities without subordinated financial support or where the holders of the equity at risk lack the characteristics of a controlling financial interest. ACC is such a VIE. AcG-15 requires the primary beneficiary to consolidate VIEs and considers an entity to be the primary beneficiary of a VIE if it is exposed to the majority of the expected losses or will receive the majority of the expected residual returns, or both. CDIC is considered the primary beneficiary of ACC. Therefore for accounting purposes, ACC is consolidated with the financial statements of CDIC.

The Corporation's interest in ACC is associated with the failure of Central Guaranty Trust Company (CGT) and Central Guaranty Mortgage Corporation (now ACC). On December 31, 1992, CDIC supported the transfer of assets valued at $9.8 billion from these institutions to The Toronto-Dominion Bank with a package of income and capital recovery guarantees. The resolution of the failure was also facilitated through a loan of $1.6 billion made by CDIC to ACC whereby ACC purchased the majority of the remaining assets from CGT. The purpose of ACC is to manage and dispose of its assets in an orderly and expeditious manner, to maximize the repayment of the loan from CDIC.

The impact from the consolidation of ACC on the Corporation's financial statements is an increase in assets of $1.5 million (2007: $1.5 million) and an increase in liabilities of $3,000 (2007: $24,000), as well as an increase in total revenue of $14,000 (2007: $569,000) and an increase in total expenses of $10,000 (2007: $283,000). As a result, the impact on the Corporation's retained earnings is $1.5 million (2007: $1.5 million).

7 – Financial Instruments and Risk Management

Credit Risk. The Corporation is subject to credit risk from its holdings of investments. The Corporation minimizes its credit risk by adhering to the *Minister of Finance Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations*, by investing in high quality financial instruments and by limiting the amount invested in any one counterparty.

Claims receivable relate to failed member institutions. Realization of claims receivable is largely dependent on the credit quality or value of assets held within the estates of failed member institutions.

Fair Value. Other than cash and investments, no active or liquid market exists in which the Corporation's financial assets and liabilities could be traded. Where no market exists for financial instruments, fair value estimates are based on judgments regarding current and future economic conditions and events, the risk characteristics of the instruments, and other factors. The estimates of fair value as at March 31, 2008, involve uncertainties and matters of significant judgment. Changes in assumptions could materially affect the estimates.

The book value of accounts and other receivables and accounts payable and accrued liabilities approximate fair value because of their short term to maturity.

The book value of net claims receivable approximates fair value as it represents the Corporation's best estimate of the amounts to be realized based on asset disposition strategies and forecasted repayments on account of claims receivable. The Corporation bases its estimates on information received from the liquidators of failed member institutions and from other parties acting on behalf of the Corporation.

8 – Income Taxes

The Corporation is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on cash and investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act* the Corporation's premium revenue is not taxable.

A reconciliation of the Corporation's income tax expense, related to the Corporation's net income, is as follows:

	March 31, 2008	March 31, 2007
	(in thousands of dollars)	
Statutory tax rate	32%	32%
Income tax expense at the federal statutory rate	$19,435	$37,333
Increase/(decrease) resulting from:		
Non-taxable premium revenue	(21,552)	(23,946)
Recovery of amounts previously written-off	(425)	(2,000)
Increase/(decrease) to allowance and provision for loss	15,884	(237)
Other	(398)	(304)
Income tax expense	**$12,944**	**$10,846**

Future income tax assets and liabilities are recognized based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items and their corresponding tax basis. As at March 31, 2008, $4.3 million of undepreciated capital cost (2007: $5.3 million) and $3.7 million relating to unrealized gain on available-for-sale financial assets has been applied, in calculating the future income tax liability of $2.4 million (2007: future income tax asset of $1.7 million).

9 – Accumulated Other Comprehensive Income

	March 31, 2008	March 31, 2007*
	(in thousands of dollars)	
Opening balance	$ –	$ –
Unrealized gains/(losses) on available-for-sale financial assets at date of transition—April 1, 2007	(2,581)	–
Income tax on transition adjustment	820	–
Other comprehensive income	9,766	–
Accumulated other comprehensive income	**$8,005**	**$ –**

* In accordance with the new standards, prior periods are not restated.

10 – Insured Deposits and Premiums

Deposits insured by the Corporation, on the basis of returns received from member institutions as described in Note 2, Premium Revenue, as at April 30, 2007, were $477 billion (2006: $455 billion).

Under CDIC's *Differential Premiums By-law*, members are classified into four different categories based on a system that scores them according to a number of criteria or factors. The premium rates in effect for 2008, unchanged from 2007, are 1/72nd of 1% of insured deposits for members in Category 1, 1/36th of 1% for Category 2, 1/18th of 1% for Category 3 and 1/9th of 1% for members in Category 4. Premium rates are fixed annually considering the Corporation's financial condition, the economic environment, the risk profile of the membership and the actual and projected size of the Corporation's *ex ante* fund relative to the target range.

As a matter of prudence, the Corporation maintains an amount of advance or *ex ante* funding. The amount of such funding is represented by the aggregate of the Corporation's retained earnings and its provision for insurance losses as reported in its financial statements. The target range for the funding is set at between 40 and 50 basis points of insured deposits. The reported amount as at March 31, 2008, is $1.65 billion (2007: $1.55 billion) representing 35 basis points of insured deposits (2007: 34 basis points).

11 – Operating Expenses

	March 31, 2008	March 31, 2007
	(in thousands of dollars)	
Salaries and other personnel costs	$11,779	$11,438
Professional and other fees	3,202	2,329
General expenses	3,348	3,001
Premises	2,483	2,487
Public awareness	2,180	2,674
Data processing	1,434	1,030
	24,426	22,959
Expense recoveries		
Related parties	527	603
Other	275	275
Operating Expenses	**$23,624**	**$22,081**

The Corporation provides call centre services to two related parties, the Financial Consumer Agency of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions on a cost-recovery basis. In addition, the Autorité des marchés financiers in Québec contributes to the Corporation's public awareness campaign based on agreement between the parties and such contributions are reflected above under other expense recoveries. The associated costs are included in the relevant expense categories.

12 – Related Party Transactions

The Corporation is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. The Corporation has transacted with related parties through both the provision and receipt of various services. Such transactions were conducted in the normal course of operations and are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties.

There are no material related party transactions and balances that are not already disclosed in the notes.

13 – Contingent Liabilities

The Corporation is involved in a number of judicial actions that have arisen in the normal course of operations. In the opinion of the Corporation, none of these, individually or in the aggregate, would result in liabilities that would have a significant adverse effect on the financial position of the Corporation. However, the final outcome with respect to claims and legal proceedings pending at March 31, 2008, cannot be predicted with certainty. Accordingly, the impact of any matter will be reflected in the period in which the matter becomes determinable.

14 – Commitments

The aggregate minimum rent payments (exclusive of other occupancy costs) for the Corporation's operating leases in effect as at March 31, 2008, are as follows:

Fiscal Year Ending March 31	Amount (in thousands of dollars)
2009	$1,085
2010	1,085
2011	757
2012	250
Total	**$3,177**

15 – Pension Plan

All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Contributions to the Plan are required from both the employees and the Corporation. As required under present legislation the contributions made by the Corporation to the Plan are 2.02 times the employees' contribution on amounts of salaries below $130,700 and 7.3 times the employees' contribution on amounts of salaries in excess of $130,700. The contributions during the year were as follows:

	2008	2007
	(in thousands of dollars)	
Employer	$1,450	$1,545
Employee	$ 551	$ 571

16 – Comparative Figures

Certain of the 2007 figures have been reclassified to conform to the presentation adopted for 2008.

CORPORATE GOVERNANCE

4

This section provides a description of CDIC's corporate governance activities over the past year.

GOOD GOVERNANCE

CDIC remains committed to maintaining a strong governance framework—one that meets Canadians' expectations and sustains confidence in the Corporation. Sound governance has been a priority for CDIC for many years and remained one of CDIC's corporate strategies this past year.

As part of its commitment to ensuring that CDIC exercises the highest levels of good corporate governance, the Board of Directors undertook a comprehensive assessment of its operations and processes in 2007/2008. Opportunities for improving the effectiveness of the contributions from the Board and its Committees were identified, and action plans have been developed to address those operational changes.

The Board and its standing committees also reviewed each of their respective Charters and assessed whether all applicable provisions of those Charters are being fulfilled. The reviews determined that all responsibilities are being discharged appropriately. As a result of the review, the Board refined the provisions of several of its Committee Charters to enhance the clarity of the oversight responsibilities set out in those documents.

The Board's commitment to effective stewardship of the Corporation and its overall mandate are outlined in the Board Charter, available in the "Who is CDIC" section of CDIC's website (**www.cdic.ca**) under "Responsibilities of the Board of Directors."

BOARD OF DIRECTORS

CDIC's Board of Directors consists of a Chairperson, five *ex officio* Directors and five private sector Directors, as provided for in the *CDIC Act*. Biographical information about each Director is available at **www.cdic.ca**.

There was a large turnover in the composition of the Board of Directors in 2007/2008. In total, there were changes to four members of the eleven-person Board of Directors, as noted in the attendance charter on page 66.

Chairperson

The Chair is primarily responsible for the effective operation of the Board and for representing the Board. The Chair ensures that the relationship between the Board and Parliament facilitates CDIC fulfilling its mandate and, in performing this role, the Chair works closely with the President and CEO.

Ex Officio Directors

Ex officio Directors bring knowledge and expertise to the Board garnered from their respective offices within the public sector.

Private Sector Directors

Private sector Directors bring both skill and practical experience to the work and decisions of the Board from a range of relevant fields outside the public sector.

BOARD COMPOSITION AND ACTIVITIES IN 2007/2008

Board of Directors Mandate and Composition (March 31, 2008)

The Board of Directors provides strategic guidance to management and oversees the activities of the Corporation. CDIC's affairs are administered by its Board, made up of a Chairperson, up to five other private sector Directors and five *ex officio* Directors (the Governor of the Bank of Canada, the Deputy Minister of Finance, the Superintendent of Financial Institutions (SOFI), a Deputy Superintendent of Financial Institutions or another officer of the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) appointed by the Minister, and the Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC)).

Chairperson

Bryan P. Davies
Chair of the Board
Canada Deposit Insurance Corporation
Joined Board: June 2006

Private Sector Directors

Tracey Bakkeli
President
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina, Saskatchewan
Joined Board: March 2001

Nancy Lockhart
Chief Administrative Officer
Frum Development Group
Toronto, Ontario
Joined Board: December 2007

Ex Officio Directors

Mark Carney
Governor
Bank of Canada
Joined Board: February 2008

Julie Dickson
Superintendent of Financial Institutions
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Joined Board: October 2006
(Acting Superintendent from October 2006, until appointed Superintendent in July 2007)

Highlights of Board Activities 2007/2008

- Monitored CDIC's readiness activities and public awareness plans
- Monitored the financial health of CDIC's member institutions and exposures to market changes based on risk assessment information received from management (which itself is provided much information from OSFI)
- Conducted the President and CEO assessment for 2006/2007
- Reviewed and approved CDIC's five-year Corporate Plan, Operating and Capital Budgets, and Borrowing Plan (with recommendations on premium rates to the Minister of Finance)
- Reviewed and approved the President and CEO objectives for 2008/2009 and approved amendments to the CEO Accountability Profile
- Reviewed and approved CDIC Management's Discussion and Analysis and financial statements

At each regular Board meeting, the Directors set aside a period of time to meet without any representatives from CDIC management present.

Education and Training

Each new Director appointed to the CDIC Board in 2007/2008 received an orientation on his or her responsibilities and the Corporation. Continuing education opportunities for all Directors were made available throughout the year. A comprehensive information session was devoted to reviewing the responsibilities of the Directors generally and their oversight role in the event of a failure of a CDIC member institution.

BOARD COMPOSITION AND ACTIVITIES IN 2007/2008

Board of Directors Mandate and Composition (March 31, 2008)

Private Sector Directors

Barry Moore
Senior Auditor
Maniwaki, Québec
Joined Board: December 2007

Shelley M. Tratch
Lawyer
Vancouver, British Columbia
Joined Board: December 2006

[One position vacant]

Ex Officio Directors

Ursula Menke
Commissioner
Financial Consumer Agency of Canada
Joined Board: December 2007

Ted Price
Assistant Superintendent
Supervision Sector
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Joined Board: January 2007

Robert Wright
Deputy Minister
Department of Finance
Joined Board: June 2006

Alternates (for *Ex Officio* Directors)

Pierre Duguay
Deputy Governor
Bank of Canada
Appointed Alternate:
September 2005

Serge Dupont
Assistant Deputy Minister
Financial Sector Policy Branch
Department of Finance
Appointed Alternate: July 2006

[Vacant—Alternate for Superintendent of Financial Institutions]

Highlights of Board Activities 2007/2008

- Reviewed and approved amendments to the Board Charter and to the Charters of the Governance and Nominating Committee and the Human Resources and Compensation Committee
- Approved amendments to the CDIC *Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors*, the CDIC *Travel and Expense Policy* and the CDIC *Contracting Policy*
- Reviewed an annual report on CDIC's significant corporate risks
- Approved amendments to by-laws governing CDIC member institutions

BOARD COMMITTEES

CDIC's Board had four standing committees in 2007/2008—the Audit Committee, the Human Resources and Compensation (HRC) Committee, the Governance and Nominating Committee, and the Executive Committee. The mandate of each Committee is set out in the Committee Charters, available at **www.cdic.ca** under "CDIC Board Committee Responsibilities." Highlights of the Charters and an overview of each of the Board Committee's activities during 2007/2008 are outlined below.

Audit Committee

Mandate and Composition (March 31, 2008)	Highlights of Activities
Audit Committee—oversees internal and external audits, advises the Board on financial issues (including the review of the Management Discussion and Analysis (MD&A), which includes the consolidated financial statements and the Office of the Auditor General's attest audit) and oversees risk management T. Bakkeli (Chair) N. Lockhart B. Moore T. Price	• recommended MD&A and consolidated financial statements • approved internal audit's 2008/2009 plan • reviewed internal audit reports • reviewed the Enterprise Risk Management Annual Report and Management Representation letter • reviewed and recommended amendments to CDIC's *Travel and Expense Policy* and its *Contracting Policy* • monitored management's initiatives concerning internal control certification, information systems enhancements and its planning for convergence to international financial reporting standards • conducted a self-assessment of the Audit Committee

Mandate and Composition (March 31, 2008)	Highlights of Activities
Human Resources and Compensation Committee—reviews and advises the Board on human resource issues (policies, succession planning, compliance with legal requirements, compensation and complaints) S. Tratch (Chair) B.P. Davies J. Dickson	• reviewed the President and CEO objectives (2008/2009) and conducted the annual performance assessment of the President and CEO (2006/2007) • reviewed the Human Resources Strategy and Plan for employees • reviewed the annual report on employee compliance with codes/policies concerning ethical behaviour • monitored succession planning for senior executives • oversaw management's implementation of an employee satisfaction survey • conducted a self-assessment of the HRC Committee as against its Charter • reviewed and recommended amendments to the HRC Committee Charter • reviewed employee salary compensation

Human Resources and Compensation Committee

Mandate and Composition (March 31, 2008)	Highlights of Activities
Governance and Nominating Committee—ensures appropriate structures and processes are in place for effective oversight of and direction for CDIC's activities and succession planning for the private sector Directors B.P. Davies (Chair) T. Bakkeli N. Lockhart U. Menke S. Tratch	• oversaw the process for Board, Committee, Committee Chairs and the Board Chair assessments • oversaw planning of the 2007 Annual Public Meeting • monitored the CDIC public awareness program • oversaw Director continuing education opportunities • reviewed and recommended amendments to the *Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors* and the CEO Accountability Profile • conducted a self-assessment of the Governance and Nominating Committee as against its Charter • reviewed and recommended amendments to the Board Charter and the Governance and Nominating Committee Charter

Governance and Nominating Committee

Mandate and Composition (March 31, 2008)	Highlights of Activities
Executive Committee—to meet, when required, at the request of the Board, the Chairperson, or the President and CEO B.P. Davies (Chair) T. Bakkeli M. Carney	There were no meetings held in 2007/2008.

Executive Committee

Board members' attendance at the Board meetings and the Board Committee meetings in respect of which they are members is summarized next.

Board and Committee Meetings and Attendance[a]

(April 1, 2007 to March 31, 2008)

		BOARD COMMITTEES			
	Board of Directors[b]	Executive Committee	Audit Committee	Governance and Nominating Committee	HRC Committee[c]
Number of Meetings	6	0	4	3	4
Attendance:					
Current Directors					
B.P. Davies—Chair	6		3	3	4
T. Bakkeli	6		4	3	
N. Lockhart[d]	1		1	1	
B. Moore[e]	1		1		
S. Tratch	6			3	4
Directors who departed during the year					
C. Huot[f]	3			2	2
G. Morash[g]	5		3		2
Ex officio members[h]					
Bank of Canada (alternate)[i]	3 (5)				
SOFI[j]	5				1
OSFI—second Director[k]	5		4		
Department of Finance (alternate)[l]	0 (6)				
FCAC[m]	5			1	

[a] Also includes meetings attended by telephone.

[b] Includes a strategic planning session of the Board.

[c] Includes a special HRC Committee session devoted to management succession planning.

[d] Nancy Lockhart was appointed as a Director on December 14, 2007.

[e] Barry Moore was appointed as a Director on December 3, 2007.

[f] Claude Huot ceased to be a Director on December 2, 2007.

[g] Grant Morash retired as a Director on February 7, 2008.

[h] The names of the *ex officio* Directors, and alternates, who served on the Board during the year are listed below.

[i] **Bank of Canada**

David A. Dodge retired as Governor of the Bank of Canada on January 31, 2008.

Mark Carney was appointed Governor of the Bank of Canada, effective February 1, 2008.

Pierre Duguay, alternate

[j] **SOFI**

Julie Dickson was appointed Acting Superintendent, OSFI, effective October 14, 2006, and Superintendent, OSFI, effective June 29, 2007.

[k] **OSFI**

Ted Price

[l] **Department of Finance**

Robert Wright

Serge Dupont, alternate

[m] **FCAC**

Jim Callon ceased to be Acting Commissioner, FCAC, effective December 2, 2007.

Ursula Menke was appointed Commissioner, FCAC, effective December 3, 2007.

In 2007/2008, private sector Directors' fees for the performance of their services in respect of their office totaled $230,507.93. These Directors also incurred expenses of $116,359.08. CDIC's internal audit function reviewed the foregoing and concluded that they were duly authorized, supported with documentation, complied with applicable corporate policies and appeared reasonable.

ADDRESSING PUBLIC SERVICE EXPECTATIONS

CDIC is mindful of and committed to meeting Canadians' public service expectations in areas such as codes of conduct, whistleblowing, ethical behaviour and proactive disclosure. Key activities in 2007/2008 included:

- The Board reviewed and completed further amendments to CDIC's "whistleblower" policy, namely the *Policy for Internal Disclosure of Information Concerning Wrongdoing in the Workplace*, to reflect all obligations under the newly enacted *Public Servants Disclosure Protection Act*. CDIC also provided mandatory training to its employees regarding business conduct and ethical matters.

- As part of its commitment to maintaining the highest standards of corporate governance, the Board reviewed and amended CDIC's *Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors*, to align it with related CDIC policies. The Board also amended the CDIC *Travel and Expense Policy* to extend the application of this policy to the Board of Directors.

- CDIC's *Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors*, its *Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Employees* and *Conflicts of Interest Code* reflect the commitment of CDIC and its Directors, officers and employees to continue to live up to CDIC's reputation as an organization with high ethical standards. Directors and employees annually confirm their commitment to continue to adhere to these codes. The Board of Directors monitors compliance with the codes and other corporate practices related to business and employee conduct through the receipt of annual reports to its Audit Committee and HRC Committee. These documents along with other governance-related materials are available on **www.cdic.ca**.

- CDIC knows from its research, and from practices carried out by deposit insurers around the world, that the success of a deposit insurance system hinges on consumers knowing about it. Informed consumers make informed decisions about where to keep their money. CDIC continued its ongoing efforts to increase public awareness of deposit insurance, completing in 2007/2008 a three-year campaign aimed at creating awareness of CDIC and the increase in coverage from $60,000 to $100,000 per depositor, per institution.

- CDIC's Board held its second Annual Public Meeting in Vancouver, British Columbia, on September 25, 2007, as part of its commitment to hold this meeting in a different city each year to reflect CDIC's national mandate. The meeting was well attended and provided an opportunity for CIDC to provide information about the Corporation's activities to many new Canadians.

CDIC'S OFFICERS

CDIC's officers, as of March 31, 2008, are set out below. Biographical information about each officer is available on the CDIC website (**www.cdic.ca**).

Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer

Michèle Bourque
Vice-President, Insurance and Risk Assessment

M. Claudia Morrow
Vice-President, Corporate Affairs, General Counsel and Corporate Secretary

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance and Administration, and Chief Financial Officer

Salary ranges for CDIC's officers, as of March 31, 2008, are:

- for the position of President and Chief Executive Officer—$216,800–$255,000
- for the position of Vice-President—$165,430–$220,560

CDIC discloses officers' travel and hospitality expenses on its website.

MEMBERSHIP PROFILE AND PERFORMANCE

5

This section of CDIC's Annual Report provides an overview of our member institutions and highlights of their collective financial performance in 2007.

MEMBERSHIP PROFILE

At the end of CDIC's 2007/2008 fiscal year, 80 financial institutions formed CDIC's membership, unchanged from the previous year. Caledon Trust Company, GE Money Trust Company and DirectCash Bank became CDIC members. National Bank of Greece (Canada) and BCPBank Canada were purchased by The Bank of Nova Scotia and Bank of Montreal, respectively, and thus had their policies cancelled. Ubiquity Bank of Canada amalgamated with Bank West and was dissolved. See the table of CDIC members as at March 31, 2008 (page 76). A current list of CDIC members is also posted on **www.cdic.ca**.

CDIC Member Peer Groups

International—largest banks; business activities extend across all business lines; includes some international exposure

Regional—business activities extend across most business lines but are geographically focused with some exposure to other regions of Canada

Residential—main business line is residential mortgages

Commercial—main business lines are smaller business loans or commercial mortgages

Consumer—main business lines are retail and investment loans to individuals

Fee Income—revenues largely derived from services and related fees, although these members do not necessarily operate in similar business line

CDIC has 54 distinct groups of member institutions based on affiliation with a parent institution. For the purposes of analysis, each member institution or affiliated group is assigned to a peer group based on similar size, geographic reach of its operations and/or its primary business activities (*see sidebar above*).

FINANCIAL PERFORMANCE

2007 was a year of record net income for CDIC members, despite market turbulence and a challenging environment. After-tax profits reached $21.0 billion compared to $20.7 billion in the previous year.

Although the capital markets and credit environment has become progressively more challenging, overall, member institutions continue to pose only a moderate level of short-term risk to CDIC. Membership performance and financial health remained fairly positive in 2007. The number of members reporting net losses for the year remained low. Individual institution profits varied within peer groups depending on the level of exposure to structured products, growth in commercial and retail loans, revenues from capital market related activities, and the degree of conservatism used to establish provisions for credit losses and asset write-downs.

Higher profits of the membership were largely driven by higher commercial and retail loan volumes—only partially off-set by weaker interest rate spreads and higher provisions for losses. Fiscal year 2007 results reflect a general decline in return on average assets, leading to lower returns on average equity.

The potential for further losses by members remains on exposures to structured products (including those related to U.S. sub-prime mortgages), to Canadian asset-backed commercial paper (ABCP), and to leveraged loans. Additional material write-downs in the near future will likely result since uncertainty in credit markets persists. Going forward, member institutions and the Canadian economy could be affected by a ripple effect from the U.S. real estate crisis and the slowdown in the U.S. economy, as well as by the effects of a strong Canadian dollar. Credit quality is expected to decline modestly at our member institutions over the coming year and their collective financial performance has likely reached a near-term peak.

Net Income and Provisions of CDIC Members*

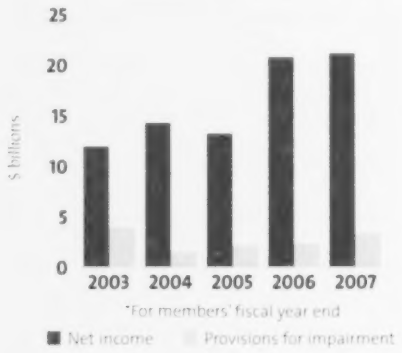

Modest non-interest income growth due to lower trading and investment-related revenues

Non-interest income increased a modest 2% during the year but still represents a significant 55% of gross revenues. While revenue from investment management, custodial services and mutual fund fees grew by a healthy 19%, trading and investment book securities revenues dropped by over 30%. Other sources of non-interest income posted gains of less than 10%.

Components of Non-interest Income* (%)

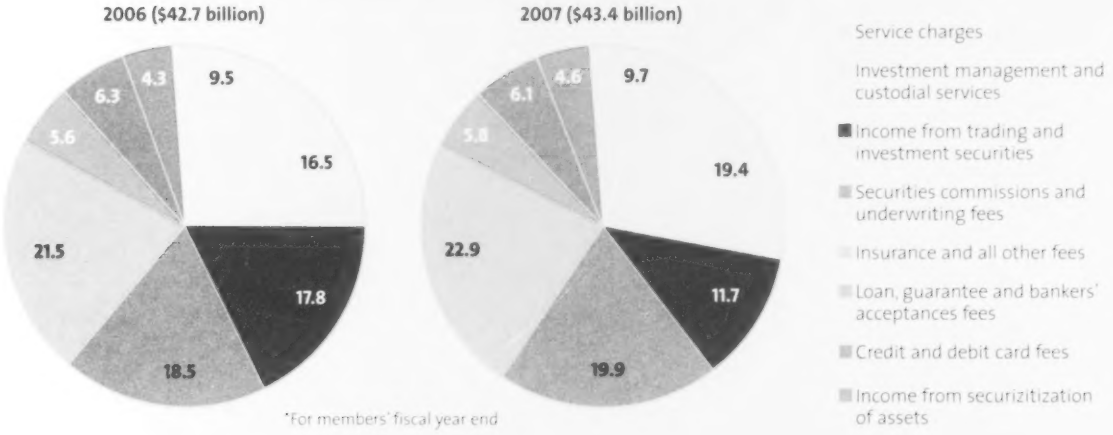

Capital ratios declining, but still well above OSFI guidelines

The average Bank for International Settlements (BIS) total capital ratio for CDIC membership declined slightly to 12.2% from 12.6%, but remained well above OSFI's well-capitalized requirements of 10%. The assets to capital multiple (ACM), a measure of leverage, continued its rising trend to 18.2 times, up from 17.7 times in 2006. The decline in capital ratios and the increase in leverage were noticeable mainly in the largest banks due to significant foreign acquisitions, write-downs of structured credit exposures and liquidity issues in the Canadian ABCP market that caused some large banks to hold loans on their balance sheets rather than selling them to outside investors. Further write-downs related to exposure to structured products and closing of acquisitions could reduce capital ratios if these are not offset by profits and new capital in 2008. The current ability of Canadian banks to raise capital at reasonable costs speaks to the strength of their overall financial condition.

Capitalization, 2003–2007

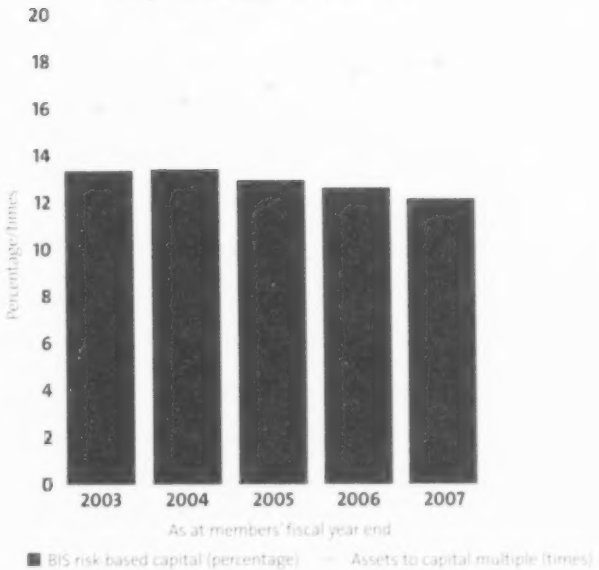

Double digit asset growth over each of the past three years

Asset growth across the CDIC membership continued to be robust in 2007 at almost 11%, continuing a trend seen over the past three years. As a result, total assets held by CDIC members are quickly approaching the $2.5 trillion mark. The International peer group enjoyed substantial growth over the past three years due to major U.S. and Latin America acquisitions. The growth rate is even more pronounced at smaller members in the Commercial, Consumer and Residential peer groups—several of which had annual growth exceeding 25%.

Loans continue to be the dominant asset class, making up just over 56% of total assets. Strong growth in residential mortgages and personal loans, as well as in commercial loans, was noted in fiscal 2007. The overall membership loan portfolio increased by over 10% with corporate and commercial loans reaching $579 billion and retail loans increasing to $770 billion in fiscal 2007.

Overall credit quality remains strong but may have passed its peak

Credit quality remained surprisingly good and near historical highs as both retail loans and commercial loans benefited from favourable economic circumstances and real estate prices in Canada. Net impaired loans as a percentage of average loans and bankers' acceptances remained low mainly due to growth in loan volumes. However, a modest deterioration in credit quality is now noticeable across CDIC membership, along with higher provisions for impaired assets and increased impaired loan formations. Provisions for credit losses increased 44% in 2007 to $3.5 billion, albeit from previously low levels. In addition, allowances for credit losses have not kept pace with the increase in impaired loans, resulting in a deterioration of the coverage ratio of impaired loans. Nevertheless, the level of impaired loan coverage remains very favourable from a historical perspective.

The financial world has changed significantly since the summer of 2007

Liquidity for virtually all types of structured products has evaporated since the summer of 2007. Investor risk aversion began in 2007 when defaults on U.S. sub-prime mortgages rose beyond expected levels. Credit rating agency downgrades of structured products accelerated over the year and into 2008. Many of the more complex structured products (such as collateralized debt obligations) have been re-valued and now sell for less than par, with few trades occurring. Some other structured products and loans, such as collateralized loan obligations based on non-investment grade or leveraged corporate loans and commercial mortgage-backed securities, may also need to be re-valued downwards. Many of these products may remain illiquid (not readily convertible to cash) for an extended period of time until investors can obtain a better understanding of the true risks associated with the underlying assets. While all of the International peer group members have some exposure to structured products and have been affected by liquidity and valuation issues, for most exposure is well below that of the large U.S. and European banks.

CDIC insurance risk is acceptable, but greater caution is warranted

CDIC's membership as a whole, as well as some peer groups, achieved record profitability in 2007—but performance was uneven. In the short term, CDIC's insurance risk is acceptable but it is rising. There are a number of significant emerging threats that may result in the need for interventions in the affairs of some of our members in the medium term. While liquidity and valuation issues surrounding structured products and Canadian non-bank ABCP were a major concern in the last year, future threats to CDIC members will likely be determined by capital market uncertainties, asset quality issues and the degree to which a U.S.-led economic slowdown affects the Canadian economy.

CDIC continues to be concerned with trends at some institutions, particularly members with rapid asset growth and those holding elevated and rising high-risk real estate asset categories, such as commercial mortgages, interim construction loans and commercial loans to the real estate sector. Other emerging issues affecting our membership include liquidity and valuation issues surrounding certain assets, a continued challenging capital markets environment, possible effect on capital levels from the implementation of Basel II, high Canadian consumer leverage, and weak mortgage underwriting practices (such as longer amortization term and low down payments, as well as potential corrections to Canadian real estate prices).

In summary, CDIC members had a good 2007 fiscal year despite operating in a more challenging environment. Their overall financial condition remains sound, but greater caution will be needed going forward for both CDIC and its member institutions.

COMPARATIVE MEMBERSHIP INFORMATION

The following profile, which provides comparative information about CDIC's membership, is not intended to comment on risk to CDIC. It has been prepared from financial information supplied by the members through the Bank of Canada and OSFI, and from financial information received directly by CDIC. The financial information is presented as aggregates and averages; for this reason, financial information for individual members can vary significantly from these amounts.

The membership profile includes:

- membership information
- membership changes
- summary financial information—total CDIC membership
- deposit liabilities in Canada
- profitability measures
- capitalization measures
- asset quality measures

It should be noted that, in its five-year tables, CDIC restates the peer group results of prior years to reflect the current year's membership. Accordingly, the following table excludes the financial information of institutions that were no longer members as of March 31, 2008.

MEMBERSHIP INFORMATION

CDIC Members as at March 31, 2008[4]

Domestic Banks and Subsidiaries		Domestic Trust and Loan Companies and Associations		Subsidiaries of Foreign Institutions	
Member Institutions	**Peer Group**	**Member Institutions**	**Peer Group**	**Member Institutions**	**Peer Group**
Bank of Montreal Bank of Montreal Mortgage Corporation BMO Trust Company	International	AGF Trust Company	Consumer	Amex Bank of Canada	Consumer
Bank of Nova Scotia (The) Bank of Nova Scotia Trust Company (The) Dundee Bank of Canada Maple Trust Company Montreal Trust Company of Canada National Trust Company Scotia Mortgage Corporation	International	Caledon Trust Company	Fee Income	Bank of China (Canada)	Commercial
		CIBC Mellon Trust Company	Fee Income	Bank of East Asia (Canada) (The)	Commercial
		Community Trust Company	Commercial	Citibank Canada	Fee Income
		Concentra Financial Services Association Concentra Trust	Residential	Computershare Trust Company of Canada	Fee Income
		Desjardins Trust Inc.	Fee Income	CTC Bank of Canada	Commercial
		Effort Trust Company (The)	Residential	First Data Loan Company, Canada	Fee Income
Bank West	Consumer	Equitable Trust Company (The)	Residential	Habib Canadian Bank	Commercial
Bridgewater Bank	Residential	GE Money Trust Company	Consumer	HSBC Bank Canada	Regional
Canadian Imperial Bank of Commerce CIBC Mortgages Inc. CIBC Trust Corporation	International	Home Trust Company	Residential	Household Trust Company HSBC Mortgage Corporation (Canada) HSBC Trust Company (Canada)	Residential
		Industrial Alliance Trust Inc.	Fee Income		
Canadian Tire Bank	Consumer	League Savings & Mortgage Company	Residential	ICICI Bank Canada	Commercial
Canadian Western Bank Canadian Western Trust Company	Regional	MCAN Mortgage Corporation	Residential	ING Bank of Canada	Residential
		M.R.S. Trust Company	Consumer	Korea Exchange Bank of Canada	Consumer
Citizens Bank of Canada	Residential	Investors Group Trust Co. Ltd.	Residential	MBNA Canada Bank	Consumer
CS Alterna Bank	Residential	Peace Hills Trust Company	Commercial	Mega International Commercial Bank (Canada)	Commercial
DirectCash Bank	Fee Income	Peoples Trust Company	Residential		
General Bank of Canada	Consumer	RBC Dexia Investor Services Trust	Fee Income	State Bank of India (Canada)	Commercial
Laurentian Bank of Canada B2B Trust Laurentian Trust of Canada Inc. LBC Trust	Regional	ResMor Trust Company	Residential	UBS Bank (Canada)	Fee Income
		Sun Life Financial Trust Inc.	Residential		
Manulife Bank of Canada	Residential				
National Bank of Canada Natcan Trust Company National Bank Trust Inc.	Regional				
Pacific & Western Bank of Canada	Commercial				
Royal Bank of Canada Royal Bank Mortgage Corporation Royal Trust Company (The) Royal Trust Corporation of Canada	International				
Toronto-Dominion Bank (The) Canada Trust Company (The)	International				
First Nations Bank of Canada TD Mortgage Corporation TD Pacific Mortgage Corporation	Commercial				
Total: 40		**Total: 21**		**Total: 19**	

Total: 80 members

[4] Member institutions with common affiliation have been grouped together, starting with the member having the largest assets and following in alphabetical order.

Membership Changes: April 1, 2007–March 31, 2008

New Members

April 20, 2007: Caledon Trust Company

August 21, 2007: GE Money Trust Company

January 24, 2008: DirectCash Bank

Other Membership Changes

May 8, 2007: Home Trust Company changed its French name to Compagnie Home Trust

October 1, 2007: Ubiquity Bank of Canada amalgamated with Bank West—continuing as Bank West

October 26, 2007: National Bank of Greece (Canada) ceased to accept deposits and was discontinued as a federal institution

December 14, 2007: BCPBank Canada ceased to accept deposits and the bank was dissolved

Summary Financial Information—Total CDIC Membership

Balance Sheet ($ billions and percentage)

As at members' fiscal year end	2007		2006		2005		2004		2003	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Assets										
Cash resources	129.7	5.3	112.8	5.1	102.8	5.2	83.7	4.7	93.7	5.5
Securities	642.4	26.1	626.5	28.1	527.0	26.6	453.4	25.5	429.8	25.5
Loans and acceptances	1,384.7	56.3	1,255.4	56.4	1,114.5	56.3	1,006.2	56.6	954.3	56.5
Other assets	301.4	12.3	232.6	10.4	236.1	11.9	235.3	13.2	210.6	12.5
Total assets	**2,458.2**	**100.0**	**2,227.3**	**100.0**	**1,980.4**	**100.0**	**1,778.6**	**100.0**	**1,688.4**	**100.0**
Liabilities										
Deposits	1,618.5	65.8	1,479.9	66.4	1,329.4	67.1	1,187.3	66.8	1,129.2	66.9
Other liabilities	716.9	29.2	644.1	28.9	560.0	28.3	504.9	28.4	475.9	28.2
Total liabilities	**2,335.4**	**95.0**	**2,124.0**	**95.3**	**1,889.4**	**95.4**	**1,692.2**	**95.2**	**1,605.1**	**95.1**
Shareholders' equity	122.8	5.0	103.3	4.7	91.0	4.6	86.4	4.8	83.3	4.9
Total liabilities and shareholders' equity	**2,458.2**	**100.0**	**2,227.3**	**100.0**	**1,980.4**	**100.0**	**1,778.6**	**100.0**	**1,688.4**	**100.0**

Income Statement ($ millions)

For the members' fiscal year ending in	2007	2006	2005	2004	2003
Interest income	111,635	93,728	74,484	64,077	66,693
Interest expense	75,556	60,178	41,294	30,849	33,512
Net interest income	**36,079**	**33,550**	**33,190**	**33,228**	**33,181**
Provision for impairment	3,481	2,413	2,187	1,476	4,088
Net interest income after provision for impairment	**32,598**	**31,137**	**31,003**	**31,752**	**29,093**
Non-interest income	43,376	42,693	37,517	33,931	31,947
Net interest income and non-interest income	**75,974**	**73,830**	**68,520**	**65,683**	**61,040**
Non-interest expenses	49,802	47,185	49,320	45,260	44,125
Net income before provision for income taxes	**26,172**	**26,645**	**19,200**	**20,423**	**16,915**
Provision for income taxes	4,897	5,618	5,409	5,470	4,321
Net income before non-controlling interest in net income of subsidiaries and extraordinary items	**21,275**	**21,027**	**13,791**	**14,953**	**12,594**
Non-controlling interest in net income of subsidiaries and extraordinary items	245	373	507	575	612
Net income	**21,030**	**20,654**	**13,284**	**14,378**	**11,982**

Deposit Liabilities in Canada, by Peer Group

Total Deposits ($ billions and percentage)

As at April 30	2007		2006		2005		2004		2003	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
International	1,204.7	84.6	1,074.1	85.0	1,008.2	85.9	955.2	87.8	905.3	87.9
Regional	143.7	10.1	127.9	10.1	112.2	9.6	95.7	8.8	92.7	9.0
Residential	41.0	2.9	35.6	2.8	29.6	2.5	23.0	2.1	18.1	1.8
Commercial	5.2	0.4	3.9	0.3	3.0	0.3	2.6	0.2	2.4	0.2
Consumer	7.6	0.5	5.0	0.4	3.6	0.3	3.5	0.3	3.5	0.3
Fee Income	21.9	1.5	17.1	1.4	16.8	1.4	8.1	0.8	7.9	0.8
Membership	**1,424.1**	**100.0**	**1,263.6**	**100.0**	**1,173.4**	**100.0**	**1,088.1**	**100.0**	**1,029.9**	**100.0**

Insured Deposits ($ billions and percentage of Total Deposits)

As at April 30	2007		2006		2005		2004		2003	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
International	382.1	31.7	371.1	34.5	363.1	36.0	316.1	33.1	306.4	33.8
Regional	54.4	37.9	50.5	39.5	46.5	41.4	39.5	41.3	40.1	43.3
Residential	30.9	75.4	26.6	74.7	22.3	75.3	16.1	70.0	13.1	72.4
Commercial	3.8	73.1	2.6	66.7	1.8	60.0	1.4	53.8	1.3	54.2
Consumer	4.4	57.9	3.1	62.0	2.4	66.7	1.8	51.4	1.6	45.7
Fee Income	1.3	5.9	1.5	8.8	1.3	7.7	0.3	3.7	0.2	2.5
Membership	**476.9**	**33.5**	**455.4**	**36.0**	**437.4**	**37.3**	**375.2**	**34.5**	**362.7**	**35.2**

Profitability Measures, by Peer Group

Efficiency (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2007	2006	2005	2004	2003
International	62.3	62.0	71.0	68.0	68.4
Regional	67.3	62.9	63.6	64.8	64.7
Residential	57.7	55.6	58.0	56.3	56.1
Commercial	67.9	59.6	81.2	80.6	76.2
Consumer	58.8	59.4	58.4	59.0	60.4
Fee Income	71.6	60.5	58.5	65.3	67.7
Membership	**62.7**	**61.9**	**69.8**	**67.4**	**67.8**

Efficiency: Non-interest expenses/(net interest income + non-interest income)

Non-Interest Income (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2007	2006	2005	2004	2003
International	54.8	56.0	53.0	50.0	48.3
Regional	52.6	53.9	51.2	52.3	51.6
Residential	14.2	22.3	22.8	27.1	30.5
Commercial	17.0	30.5	27.1	24.1	26.0
Consumer	55.9	58.7	59.6	59.4	61.9
Fee Income	88.5	90.8	102.7	97.0	77.1
Membership	**54.6**	**56.0**	**53.1**	**50.5**	**49.1**

Non-interest income: (trading income + gain (losses) on instruments held for other than trading purposes + other income)/(net interest income + non-interest income)

Return on Average Assets (ROAA) (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2007	2006	2005	2004	2003
International	0.9	1.0	0.7	0.8	0.7
Regional	0.6	0.8	0.9	0.8	0.8
Residential	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8
Commercial	0.4	0.8	0.4	0.4	0.1
Consumer	1.8	2.4	2.5	3.3	3.3
Fee Income	0.6	1.1	0.9	0.8	0.5
Membership	**0.9**	**1.0**	**0.7**	**0.8**	**0.7**

ROAA: Net income/average assets

Return on Average Equity (ROAE) (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2007	2006	2005	2004	2003
International	19.8	22.3	14.9	17.2	14.6
Regional	13.6	17.3	17.8	15.8	15.3
Residential	11.8	11.9	10.9	13.9	15.1
Commercial	4.7	9.0	3.8	4.2	1.2
Consumer	11.0	13.1	13.6	17.0	19.3
Fee Income	8.5	18.4	13.5	13.0	8.3
Membership	**18.6**	**21.3**	**15.0**	**16.9**	**14.6**

ROAE: Net income/average shareholders' equity

Cost of Funds (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2007	2006	2005	2004	2003
International	4.7	4.2	3.2	2.5	2.8
Regional	4.3	3.6	2.6	2.4	2.6
Residential	4.3	3.9	3.2	3.1	3.6
Commercial	4.2	3.9	3.3	3.2	3.6
Consumer	6.3	6.4	5.3	4.4	3.9
Fee Income	3.5	3.5	2.6	2.0	2.7
Membership	**4.6**	**4.2**	**3.1**	**2.5**	**2.8**

Cost of funds: Interest expense/average interest bearing liabilities

Capitalization Measures

Leverage (times)

As at members' fiscal year end	2007	2006	2005	2004	2003
International	21.8	22.6	22.5	21.4	21.4
Regional	22.9	21.2	21.0	19.6	19.8
Residential	19.7	17.7	16.3	17.6	19.3
Commercial	10.6	11.1	10.1	9.9	9.8
Consumer	6.1	5.5	5.4	5.1	5.8
Fee Income	14.6	16.3	15.5	16.5	16.2
Membership	**21.3**	**21.8**	**21.7**	**20.8**	**20.9**

Leverage: Average assets/average shareholders' equity

BIS Risk-Based Capital (percentage)

As at members' fiscal year end	2007	2006	2005	2004	2003
International	11.9	12.4	12.8	13.2	13.2
Regional	12.0	12.3	11.6	12.3	12.9
Residential	16.3	16.2	19.6	18.0	16.5
Commercial	17.5	14.9	15.0	15.7	17.0
Consumer	16.9	19.6	19.7	20.1	20.6
Fee Income	22.7	25.3	20.3	19.7	16.4
Membership	**12.2**	**12.6**	**12.9**	**13.3**	**13.3**

BIS (Bank for International Settlements) risk-based capital: Total regulatory capital/risk-weighted assets

Asset Quality Measures, by Peer Group

Asset Growth (percentage)

As at members' fiscal year end	2007	2006	2005	2004	2003
International	11.2	11.3	11.5	4.6	1.3
Regional	4.7	10.8	17.9	8.5	5.0
Residential	14.6	19.2	29.2	36.3	34.0
Commercial	30.7	35.5	24.9	15.7	2.2
Consumer	24.3	18.4	14.7	15.9	47.0
Fee Income	14.1	58.9	5.1	10.3	-13.6
Membership	**10.9**	**12.0**	**12.3**	**5.5**	**2.0**

Asset growth: Year-over-year growth in (total assets + own securitized assets + off-balance sheet risk-weighted assets)

Impaired Assets to Total Assets (percentage)

As at members' fiscal year end	2007	2006	2005	2004	2003
International	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6
Regional	0.3	0.3	0.3	0.5	0.7
Residential	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2
Commercial	0.6	0.6	0.8	1.4	2.1
Consumer	0.2	0.8	1.1	1.1	1.1
Fee Income	0.3	0.0	0.0	0.0	0.1
Membership	**0.2**	**0.2**	**0.3**	**0.4**	**0.6**

Impaired assets (gross)/total assets (gross)

Impaired Loans to Total Loans (percentage)

As at members' fiscal year end	2007	2006	2005	2004	2003
International	0.4	0.4	0.5	0.7	1.2
Regional	0.5	0.5	0.5	0.8	1.0
Residential	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Commercial	0.8	1.0	1.1	2.0	2.9
Consumer	0.2	1.0	1.3	1.3	1.5
Fee Income	0.0	0.1	0.4	0.4	0.8
Membership	**0.4**	**0.4**	**0.5**	**0.7**	**1.1**

Impaired loans (gross)/total loans (gross)

General Allowance to Risk-Weighted Assets (percentage)

As at members' fiscal year end	2007	2006	2005	2004	2003
International	0.5	0.5	0.6	0.7	0.9
Regional	0.6	0.6	0.7	0.9	1.0
Residential	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7
Commercial	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9
Consumer	2.0	2.0	2.3	2.4	2.6
Fee Income	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4
Membership	**0.5**	**0.5**	**0.6**	**0.7**	**0.9**

General allowance/risk-weighted assets

Net Impaired Loans to Total Shareholders' Equity (percentage)

As at members' fiscal year end	2007	2006	2005	2004	2003
International	-2.8	-4.2	-4.4	-3.3	-2.0
Regional	-3.4	-4.5	-5.3	-5.2	-3.7
Residential	-1.4	-1.8	-1.9	-2.0	-3.5
Commercial	-0.8	-2.1	-2.2	0.0	4.1
Consumer	-10.7	-4.7	-4.7	-5.2	-5.5
Fee Income	-0.7	-1.0	-1.5	-1.7	-1.2
Membership	**-2.9**	**-4.1**	**-4.4**	**-3.5**	**-2.2**

Impaired loans (net)/average shareholders' equity

GLOSSARY

6

Additional Coverage: CDIC provides separate coverage (up to a maximum of $100,000, including principal and interest) for each of the following types of eligible deposits—those held: jointly, in the name of two or more persons, in trust, in Registered Retirement Savings Plans (RRSPs), in Registered Retirement Income Funds (RRIFs) and in mortgage tax accounts. (*"Couverture additionnelle"*)

Basel II Accord: The Basel II Accord was initially published in 2004 and is now in the process of being implemented by national bank supervisory authorities. It describes a more comprehensive measure and minimum standard for capital adequacy and seeks to improve on the previous 1988 Accord known as Basel I by aligning regulatory capital requirements more closely to the underlying risks that banks face. In addition, the Basel II Framework is intended to promote a more forward-looking approach to capital supervision which is better able to evolve with advances in markets and risk management practices. (*"Bâle II"*)

Basic Coverage: The maximum basic coverage for eligible deposits held in the name of a depositor at a single member institution is $100,000 (principal and interest combined). (*"Couverture de base"*)

Deposit: As defined in the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*, a deposit is the unpaid balance of money received or held by a CDIC member institution from or on behalf of a person in the usual course of deposit-taking business for which the member:

(a) is obliged to give credit to that person's account or is required to issue an instrument for which the member is primarily liable,

(b) is obliged to repay on a fixed day or on demand by that person or within a specified period of time following demand by that person, including any interest that has accrued or which is payable to that person. (*"Dépôt"*)

Eligible Deposit: To be eligible for CDIC deposit insurance protection, deposits must be: in Canadian currency, payable in Canada; repayable no later than five years from the date of deposit; and held in a financial institution that is a CDIC member. Eligible deposits are: savings and chequing accounts; term deposits, such as Guaranteed Investment Certificates (GICs); money orders; drafts; certified drafts and cheques. Not all deposits are eligible. For example, foreign currency deposits and investments in mortgages, stocks and mutual funds are not covered by CDIC. (*"Dépôt assurable"*)

***Ex Ante* Funding:** The accumulation of a reserve or fund to cover deposit insurance claims in anticipation of the failure of a member institution which, in the case of CDIC, is the aggregate of the retained earnings and the provision for insurance losses. *("Financement ex ante")*

Ex Officio: Holding a second position or office by virtue of being appointed to a first. For example, when individuals are appointed to certain senior government positions (Governor of the Bank of Canada, Superintendent or Deputy Superintendent of Financial Institutions, Deputy Minister of Finance or Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada), they automatically become members of CDIC's Board of Directors, and continue as Directors as long as they hold those positions. *("Nommé (ou membre) d'office")*

Failure Resolution: The process of arranging the orderly resolution of the business and affairs of a failed member, either as a going-concern solution or as a winding up. *("Règlement des faillites")*

Guide to Intervention for Federal Financial Institutions: This document, developed by the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and CDIC, outlines the intervention steps that may be taken when a federally regulated deposit-taking financial institution or CDIC member is experiencing problems. It describes the coordination mechanisms in place between OSFI and CDIC, summarizes the circumstances under which certain intervention measures may be taken, and defines a graduated and progressive set of responses, based on the institution's particular circumstances. *("Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales")*

Joint Deposit: A deposit jointly held by two or more owners, all of whom are identified on the records of the member institution holding the deposit as having an interest in the deposit. *("Dépôt en commun")*

Member Institution: A bank, trust company, loan company or an association governed by the *Co-operative Credit Associations Act* whose deposits are insured by CDIC. *("Institution membre")*

Payout: The process undertaken by CDIC to make deposit insurance payments to the insured depositors of a failed member institution. CDIC may make a payment of deposit insurance in one of two ways: (1) by issuing cheques to insured depositors; and/or (2) by providing insured depositors with new demand deposits at another member institution. (*"Remboursement des dépôts assurés"*)

Premiums: The amount that is payable to CDIC by a member institution for deposit insurance coverage. It is calculated annually as a percentage of the total eligible insured deposits that are held by the institution as of April 30. CDIC has a differential premiums system in which institutions are classified in one of four premium categories. Institutions classified in the best premium category pay the lowest premiums. (*"Primes"*)

Premium Year: The period beginning on May 1 in one year and ending on April 30 in the next year. (*"Exercice comptable des primes"*)

Regulatory Capital: Capital designed to provide a cushion to absorb unexpected losses and thus offer a measure of protection to depositors and other creditors in the event of the failure of a financial institution. The Basel Capital Accord, agreed to by the G-10 supervisory authorities, sets out a framework for measuring capital adequacy and the minimum capital ratios to be achieved, which were implemented at the individual supervisory level. The Accord maintains a minimum risk-based requirement of 8%; however, OSFI has established a target level of 10% for federally regulated deposit-taking institutions. (*"Capital réglementaire"*)

Special Examination: A Special Examination is a detailed examination of the assets and deposit liabilities of a bank with a view to estimating CDIC's potential exposure to loss. It enables CDIC to compare payout and non-payout intervention strategies to minimize its exposure to loss. (*"Examen spécial"*)

Term Deposit: A deposit for a fixed length of time. (*"Dépôt à terme"*)

***Ex Ante* Funding:** The accumulation of a reserve or fund to cover deposit insurance claims in anticipation of the failure of a member institution which, in the case of CDIC, is the aggregate of the retained earnings and the provision for insurance losses. *("Financement ex ante")*

Ex Officio: Holding a second position or office by virtue of being appointed to a first. For example, when individuals are appointed to certain senior government positions (Governor of the Bank of Canada, Superintendent or Deputy Superintendent of Financial Institutions, Deputy Minister of Finance or Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada), they automatically become members of CDIC's Board of Directors, and continue as Directors as long as they hold those positions. *("Nommé (ou membre) d'office")*

Failure Resolution: The process of arranging the orderly resolution of the business and affairs of a failed member, either as a going-concern solution or as a winding up. (*"Règlement des faillites"*)

Guide to Intervention for Federal Financial Institutions: This document, developed by the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and CDIC, outlines the intervention steps that may be taken when a federally regulated deposit-taking financial institution or CDIC member is experiencing problems. It describes the coordination mechanisms in place between OSFI and CDIC, summarizes the circumstances under which certain intervention measures may be taken, and defines a graduated and progressive set of responses, based on the institution's particular circumstances. *("Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales")*

Joint Deposit: A deposit jointly held by two or more owners, all of whom are identified on the records of the member institution holding the deposit as having an interest in the deposit. (*"Dépôt en commun"*)

Member Institution: A bank, trust company, loan company or an association governed by the *Co-operative Credit Associations Act* whose deposits are insured by CDIC. *("Institution membre")*

Payout: The process undertaken by CDIC to make deposit insurance payments to the insured depositors of a failed member institution. CDIC may make a payment of deposit insurance in one of two ways: (1) by issuing cheques to insured depositors; and/or (2) by providing insured depositors with new demand deposits at another member institution. (*"Remboursement des dépôts assurés"*)

Premiums: The amount that is payable to CDIC by a member institution for deposit insurance coverage. It is calculated annually as a percentage of the total eligible insured deposits that are held by the institution as of April 30. CDIC has a differential premiums system in which institutions are classified in one of four premium categories. Institutions classified in the best premium category pay the lowest premiums. (*"Primes"*)

Premium Year: The period beginning on May 1 in one year and ending on April 30 in the next year. (*"Exercice comptable des primes"*)

Regulatory Capital: Capital designed to provide a cushion to absorb unexpected losses and thus offer a measure of protection to depositors and other creditors in the event of the failure of a financial institution. The Basel Capital Accord, agreed to by the G-10 supervisory authorities, sets out a framework for measuring capital adequacy and the minimum capital ratios to be achieved, which were implemented at the individual supervisory level. The Accord maintains a minimum risk-based requirement of 8%; however, OSFI has established a target level of 10% for federally regulated deposit-taking institutions. (*"Capital réglementaire"*)

Special Examination: A Special Examination is a detailed examination of the assets and deposit liabilities of a bank with a view to estimating CDIC's potential exposure to loss. It enables CDIC to compare payout and non-payout intervention strategies to minimize its exposure to loss. (*"Examen spécial"*)

Term Deposit: A deposit for a fixed length of time. (*"Dépôt à terme"*)

SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

RAPPORT ANNUEL

2008

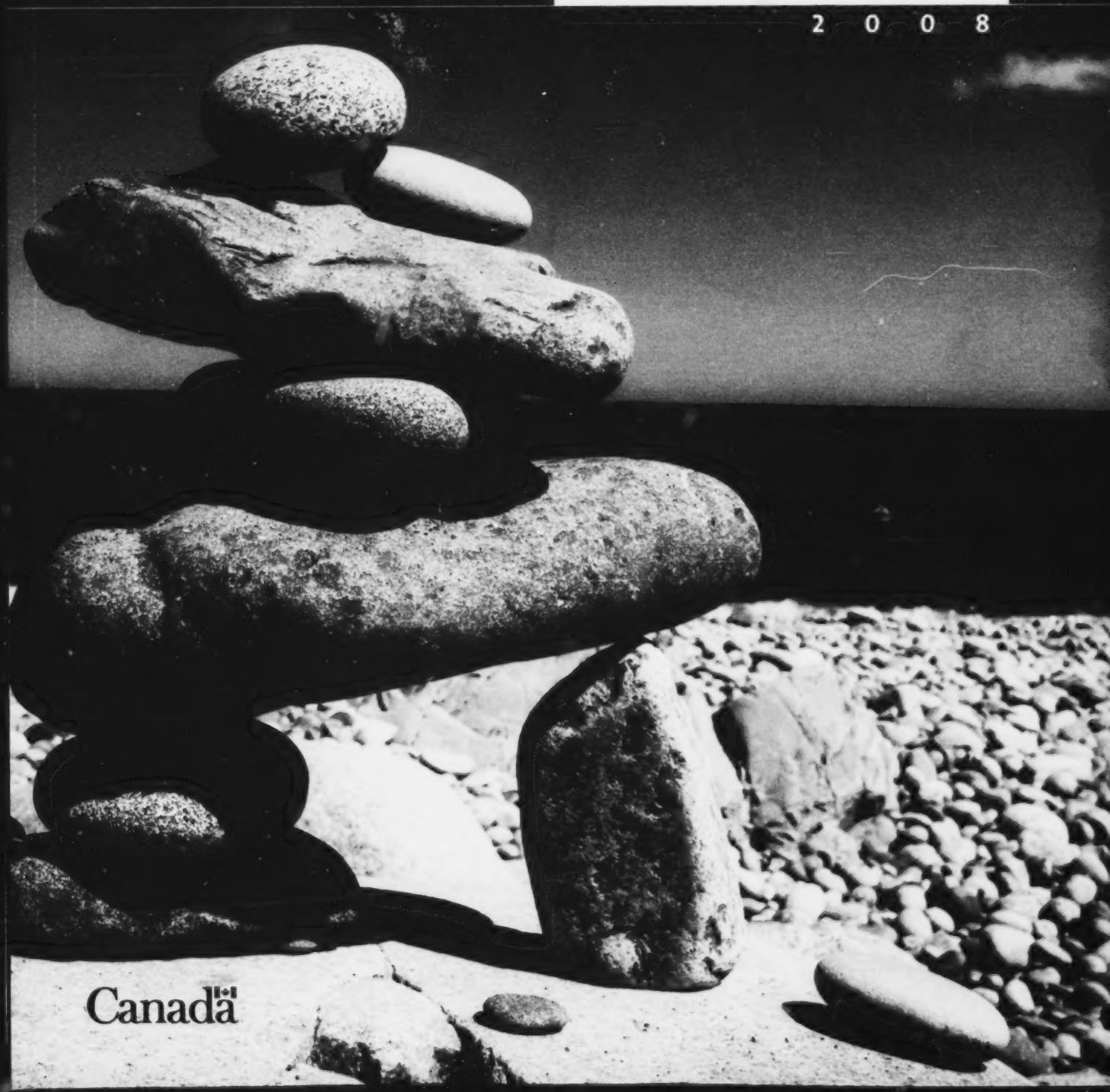

Canada

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DONNÉES FINANCIÈRES ET STATISTIQUES

Exercices terminés le 31 mars	2008[a]	2007[a]	2006[a]	2005[a]	2004
Éléments tirés du bilan (en millions de dollars)					
Encaisse et placements	1 660	1 554	1 447	1 325	1 195
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	650	600	600	550	550
Bénéfices non répartis	998	950	844	793	681
Éléments tirés de l'état des résultats (en millions de dollars)					
Primes	68	75	65	93	109
Intérêts sur encaisse et placements	65	56	43	35	35
Charges d'exploitation	24	22	23	23	22
Redressement des provisions pour pertes	50	(1)	42	1	3
Bénéfice net	48	105	52	105	141
Financement *ex ante* (en milliards de dollars)	1,65	1,55	1,44	1,34	1,23
Institutions membres (en chiffres)					
Banques canadiennes et filiales	40	42	41	37	37
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	21	19	20	21	24
Filiales d'institutions financières étrangères	19	19	21	23	25
Nombre total d'institutions membres	80	80	82	81	86
Total des dépôts assurés (en milliards de dollars)	477	455	438	376	363
Taux de croissance des dépôts assurés (en pourcentage)	4,6 %	4,1 %	16,5 %[b]	3,4 %	4,6 %
Employés (en chiffres)					
Nombre d'employés permanents[c]	83	79	79	79	86

[a] Les chiffres de 2005, 2006, 2007 et 2008 sont présentés sur une base consolidée. Ils incluent les résultats de la SADC et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables. Comme l'indique la note 6 des états financiers, à compter d'avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC-15, intitulée Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La note exige qu'ACC soit consolidée dans les états financiers de la SADC.

[b] La hausse de 16,5 pour 100 du volume des dépôts assurés au cours de l'exercice financier 2005-2006 de la SADC est due principalement au relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars en 2005.

[c] Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. Les employés concernés ne sont pas inclus dans le total.

FAITS MARQUANTS DE 2007-2008

Notre organisation...

- a lancé le projet de renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés qui, vu son ampleur, s'échelonnera sur plusieurs années. Le projet vise à trouver le moyen d'accélérer le remboursement de dépôts assurés d'un plus grand nombre de déposants ;
- a continué de gérer les risques auxquels elle est exposée, grâce à son cadre de gestion des risques de l'entreprise, et modifié ses plans et activités pour les réduire, au besoin ;
- a tenu sa deuxième assemblée publique annuelle à Vancouver, devant quelque 500 personnes ;
- a mené la troisième année de sa campagne pluriannuelle de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts, et obtenu un niveau de sensibilisation à la SADC légèrement supérieur à 50 pour 100 et au plafond de 100 000 dollars de 25 pour 100 ;
- a terminé le premier examen des contrôles internes concernant nos processus de gestion des risques les plus critiques, à l'appui de l'activité de certification des contrôles internes ;
- a dirigé un sous-comité de l'Association internationale des assureurs-dépôts, lequel a planché sur des grands principes que pourraient adopter les régimes d'assurance-dépôts dans le monde ;
- a réalisé un sondage sur la satisfaction de son personnel, dont il ressort que la grande majorité des employés est satisfaite ou très satisfaite de la SADC en tant qu'employeur.

Les institutions membres...

- Prises ensemble, les 80 institutions membres de la SADC ont enregistré des bénéfices nets sans précédent en 2007, malgré les turbulences qui ont secoué les marchés et une conjoncture plus difficile.
- La croissance de leur actif s'est approchée des 11 pour 100, en droite ligne de la tendance des trois dernières années.
- Leurs primes d'assurance-dépôts n'ont jamais été aussi basses.
- Aucune institution membre n'a fait faillite, et ce, pour la douzième année consécutive.
- Le risque d'assurance de la SADC demeure acceptable, mais on note une tendance à la hausse. La Société porte une attention particulière aux risques potentiels qui pourraient menacer ses institutions membres, notamment la qualité de leur actif, les incertitudes des marchés financiers et les répercussions que pourrait avoir le ralentissement de l'économie américaine sur l'économie canadienne.

Les prochaines étapes...

- Nous continuerons de renforcer notre capacité de règlement des faillites de tout type d'institution membre (par le biais du remboursement des dépôts assurés ou par d'autres moyens), en approfondissant les compétences fondamentales et en mettant à niveau la technologie et les systèmes qui sous-tendent cet objectif.
- Nous investirons dans nos employés en leur offrant de la formation et de l'expérience en situation grâce à des simulations qui leur permettront de renforcer leurs compétences.
- Nous tiendrons notre troisième assemblée publique annuelle à Montréal, en octobre 2008.
- Nous élaborerons et mettrons en œuvre une nouvelle stratégie à long terme de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts.
- Nous poursuivrons notre travail dans le secteur de l'assurance-dépôts, au Canada et sur la scène internationale.
- Nous demeurerons actifs au sein du groupe de sociétés d'État qui étudient l'incidence qu'aura le passage aux normes internationales d'information financière (IFRS).

PLAFOND D'ASSURANCE-DÉPÔTS DE 100 000 DOLLARS

Quels dépôts sont protégés ?

La SADC protège chacun des dépôts assurables définis ci-dessous jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant (somme du principal et des intérêts courus) auprès d'une même institution membre :

- dépôts au nom d'une seule personne
- dépôts en fiducie au nom d'une autre personne
- dépôts dans des REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite)
- dépôts dans des FERR (fonds enregistrés de revenu de retraite), ou encore
- dépôts dans des comptes d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués

La SADC assure également jusqu'à concurrence de 100 000 dollars les dépôts détenus en copropriété, au nom de plusieurs personnes.

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les certificats de placement garanti (CPG) et les autres dépôts dont le terme initial jusqu'à l'échéance est de cinq ans ou moins
- les mandats, les chèques certifiés et les traites bancaires émis par des institutions membres de la SADC
- les débentures émises par des sociétés de prêt

Le dépôt doit être effectué en dollars canadiens et être payable au Canada.

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les comptes ou produits financiers. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises étrangères, y compris en dollars américains.

Mission de la SADC

Fournir de l'assurance-dépôts et favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

Valeurs de la SADC

Excellence et professionnalisme | Intégrité et loyauté | Communication et travail d'équipe | Respect et équité

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Consultez notre site Web, à l'adresse www.sadc.ca. Vous pouvez aussi nous joindre par la poste ou par téléphone, courriel ou télécopieur :

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : 613-996-6095

SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

RAPPORT ANNUEL 2008

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil 4
Message du président et chef de la direction 6

1 Mandat de la SADC 9

2 Rapports de gestion 11
Contexte d'exploitation de la SADC 11
Gestion des risques de la Société 15
Rendement par rapport au plan 20
Revue financière 30
Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration 41

3 États financiers 43
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 43
Rapport du vérificateur 44
États financiers et notes afférentes 45

4 Gouvernance de la Société 61
Une saine gouvernance 61
Conseil d'administration 61
Comités du conseil 64
Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique 67
Direction de la SADC 68

5 Profil et rendement des institutions membres 71
Profil des institutions membres 71
Résultats financiers 71
Renseignements comparatifs sur les institutions membres 75

6 Glossaire 85

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

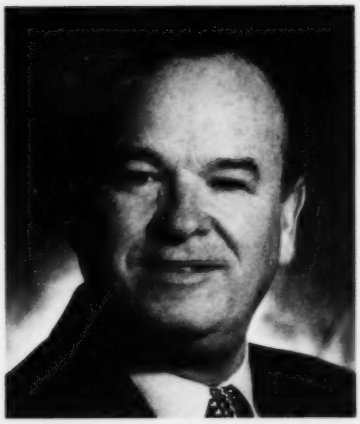

L'exercice 2007-2008 a été marqué par des bouleversements sur les marchés internationaux des capitaux. C'est dans ce contexte instable qu'ont dû évoluer nos institutions membres. En ce qui nous concerne, nous avons dû porter davantage attention à notre panorama économique et financier pour déterminer rapidement les répercussions possibles sur le rendement de nos institutions membres. Ce contexte a par ailleurs souligné un peu plus la nécessité pour nous d'être prêts en cas de faillite d'une institution membre.

Pour compléter et accentuer notre préparation pendant l'exercice, le conseil d'administration de la SADC a tenu une séance de planification stratégique consacrée, en grande partie, au rôle que joue le conseil dans le règlement des faillites, selon des scénarios de remboursement ou d'autres solutions envisageables. De telles séances sont particulièrement importantes lorsqu'elles surviennent après des périodes de forte rotation parmi les membres de notre conseil d'administration, comme cela a été le cas au cours des deux derniers exercices.

Ayant l'obligation de veiller à ce que la SADC exerce les normes de gouvernance les plus strictes, le conseil d'administration a entrepris, en 2007-2008, une évaluation rigoureuse de ses systèmes et de ses procédures. Nous avons déterminé que l'on pourrait améliorer l'efficacité du rôle de notre conseil et de ses comités, et élaboré des plans d'action dans ce sens.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a accordé une priorité particulière à la planification de la relève et au perfectionnement du leadership chez les cadres supérieurs. Notre Comité des ressources humaines et de la rémunération a organisé une séance spéciale à ce sujet. La SADC a de la chance de compter des personnes aussi talentueuses et professionnelles que celles qui forment son équipe de direction et son personnel, personnes qui travaillent en équipe sous la conduite exceptionnelle de notre président et chef de la direction, Guy Saint-Pierre. Nous ne tenons pas pour acquis l'engagement et le dévouement de nos effectifs. Dans son rôle de surveillance, le conseil d'administration veille à ce que les employés soient bien soutenus, formés et motivés pour qu'ils continuent d'aider la Société à atteindre ses objectifs.

L'une de nos trois stratégies d'entreprise, la sensibilisation des déposants reste, pour le conseil d'administration, une activité prioritaire et d'intérêt. Afin d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine de plus en plus important, notre Comité de la régie de la Société et des candidatures joue désormais un rôle de surveillance dans la planification des activités de sensibilisation du public de la SADC et d'autres activités connexes. Pour ce, il a examiné le succès des activités récentes et en cours à cet égard, ainsi que les plans de la SADC en vue de notre prochaine campagne de sensibilisation du public à long terme. De plus, en réponse à la volonté du conseil de se rapprocher de la population, nous avons tenu notre deuxième assemblée publique annuelle au cœur du quartier chinois de Vancouver, assemblée à laquelle le conseil d'administration a accueilli près de 500 membres du public.

La SADC jouit d'excellentes relations de travail auprès des autres membres du filet de sécurité financier du Canada, à savoir la Banque du Canada, le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Cette collaboration et ces partenariats aident la SADC à remplir son mandat.

Sur la scène internationale, la SADC contribue considérablement au savoir et à la recherche dans le domaine de l'assurance-dépôts, et ce, en collaborant directement avec d'autres pays et en participant à des organisations et à des rencontres d'envergure internationale. Au cours de l'exercice, notre chef de la direction, d'autres membres du personnel et moi-même avons pris part aux activités de l'Association internationale des assureurs-dépôts.

En 2007-2008, nous avons dit au revoir à quatre administrateurs et en avons accueilli quatre nouveaux. Jim Callon, David Dodge, Claude Huot et Grant Morash se sont retirés du conseil ; je les remercie de leur travail exceptionnel et de leur dévouement à la SADC. Je tiens tout particulièrement à saluer la précieuse contribution de Grant Morash, qui a siégé au conseil de novembre 2002 à février 2008, date à laquelle il a démissionné pour raisons de santé. Malheureusement, M. Morash nous a quittés ce même mois. Je salue chaleureusement deux nouveaux administrateurs issus du secteur privé, Nancy Lockhart et Barry Moore, ainsi que nos nouveaux administrateurs nommés d'office, Mark Carney et Ursula Menke.

Le travail de nos administrateurs nommés d'office, ainsi que la largeur de vue de nos membres issus du secteur privé, continuent à donner plus de force aux délibérations du conseil.
Je remercie, pour leur dévouement et leur service au public, tous nos administrateurs, qui consacrent un nombre incalculable d'heures à la SADC.

Bryan P. Davies

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

La SADC a enregistré d'excellents résultats financiers durant le dernier exercice. L'absence de faillite pour la douzième année consécutive a permis à la SADC d'afficher un bénéfice net consolidé de 48 millions de dollars et des bénéfices non répartis de 998 millions de dollars en fin d'exercice. L'ensemble des produits de la SADC a atteint 133 millions de dollars, soit 68 millions de dollars en primes et 65 millions en intérêts. Cette année encore, les intérêts créditeurs furent largement supérieurs aux charges d'exploitation nettes, qui se montaient à 24 millions de dollars. Nous avons augmenté de 50 millions de dollars notre provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, laquelle est désormais de 650 millions, pour rendre compte du fait que le risque d'assurance de la SADC est à la hausse. Du fait de cette hausse, notre financement ex ante, somme de la provision et des bénéfices non répartis, atteignait 1,6 milliard de dollars au 31 mars 2008, soit 35 points de base des dépôts assurés, la fourchette cible se situant entre 40 et 50 points.

Nos institutions membres ont continué d'afficher des résultats records en 2007. Seul un tiers d'entre elles ont enregistré des bénéfices inférieurs à l'exercice précédent. La moitié de celles qui ont vu leurs bénéfices se réduire le doivent avant tout à des dépréciations liées aux produits structurés, y compris à du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Malgré une détérioration visible des conditions de crédit, les institutions membres ont, en 2007, maintenu une qualité de crédit et des ratios de fonds propres près des sommets historiques.

De concert avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), principal organisme de réglementation, nous avons continué d'analyser et d'évaluer la santé de nos institutions membres. Vu les menaces qui se dessinent dans la conjoncture, le risque d'assurance de la SADC est en hausse, même s'il demeure acceptable à court terme. C'est pourquoi la SADC accentue son travail de surveillance, particulièrement à l'égard des risques de crédit et de liquidité. Bien que nous soyons prêts à remplir notre rôle en cas de faillite d'une institution membre, la détérioration de ces risques nous a menés à redoubler d'efforts vis-à-vis de notre capacité d'intervention. Nous travaillons actuellement à renforcer notre capacité de règlement des faillites de tout type d'institution membre (par le biais du remboursement des dépôts assurés ou par d'autres moyens). Ainsi, le projet de renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés nous permettra d'être prêts à rembourser plus rapidement les dépôts assurés d'un plus grand nombre de déposants.

Les besoins des déposants demeurent à la proue de nos préoccupations, qu'il s'agisse de devancer leurs attentes lors d'une faillite, ou de les informer sur l'assurance-dépôts dans le cadre d'activités de sensibilisation du public. Si la vaste majorité des

dépôts des Canadiens est assurée par la SADC, les sondages que nous avons menés montrent qu'à peine plus de la moitié des Canadiens ont entendu parler de la SADC et environ un quart sait que le plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars. C'est pourquoi une meilleure sensibilisation à l'assurance-dépôts reste au cœur de nos priorités. À cette fin, nous menons toute une série d'activités, notamment par le biais de publicités télévisées et imprimées.

Pour être à même de remplir son mandat, la SADC se doit d'échanger de l'information avec les acteurs du filet de sécurité financier canadien et avec d'autres organismes, au Canada et à l'étranger. Durant l'exercice, nous avons accueilli deux rencontres. En juin 2007, nous avons, de concert avec le BSIF, accueilli le colloque réunissant les fonds de stabilisation des caisses populaires et coopératives de crédit du Canada et les organismes de réglementation des coopératives de crédit. Les discussions ont notamment porté sur la santé de l'économie et les tendances qui se dessinent dans le secteur des services financiers et sur le travail de stabilisation et d'assurance au sein des organismes présents au colloque. En outre, la Société a accueilli le colloque annuel du Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum, qui portait sur la protection des consommateurs de services financiers au Canada.

Sur la scène internationale, la SADC est restée active au sein de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD). En novembre 2007, j'ai accepté ma nomination au conseil exécutif de l'AIAD, pour un mandat de trois ans. La SADC a travaillé étroitement avec l'AIAD à l'élaboration d'une série de grands principes visant à améliorer l'efficacité des régimes d'assurance-dépôts dans le monde. La tournure des événements, ces derniers temps, a attiré l'attention des autorités financières dans le monde sur le rôle de l'assurance-dépôts dans la mise en confiance des déposants et dans le soutien du système financier dans son ensemble. Les grands principes élaborés par l'AIAD sont mentionnés dans le rapport du Forum sur la stabilité financière, qui porte sur le renforcement des marchés et des acteurs du secteur financier et qui a été présenté en avril 2008 aux ministres des Finances du G7.

Au chapitre de la gouvernance, l'activité de certification des contrôles internes de la SADC avance bien ; nous pouvons confirmer que la SADC dispose des contrôles pertinents à l'égard de ses processus de gestion des risques les plus critiques et d'un cadre lui permettant d'élargir le programme de certification à d'autres processus.

Il est essentiel pour la SADC de conserver un personnel bien formé, motivé et satisfait pour s'assurer d'être prête à intervenir. Le dernier sondage auprès des employés, mené à la fin de 2007, montre que la plupart des employés (88 pour 100) sont satisfaits ou très satisfaits de la SADC en tant qu'employeur. Ils indiquent en outre que nous faisons ce qu'il faut en restant à l'écoute des employés et en répondant à leurs inquiétudes. Nous poursuivrons dans ce sens pour que la SADC continue d'offrir un excellent milieu de travail.

Nous n'aurions pu mener nos activités sans les compétences et le dévouement de nos employés. Je profite de l'occasion pour les remercier de leur travail soutenu et de leur engagement envers la SADC. Je tiens aussi à remercier notre président du conseil, Bryan P. Davies, ainsi que les membres du conseil d'administration de leur dévouement et de leur leadership.

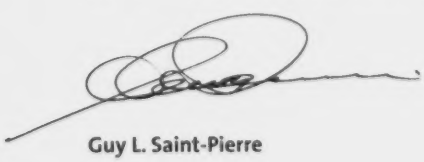

Guy L. Saint-Pierre

MANDAT DE LA SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et d'encourager la stabilité du système financier du Canada, le tout à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC, et de manière à minimiser les risques de perte pour la Société.

La SADC finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est fonction des dépôts assurés que détient chaque institution membre, chaque année. La SADC ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Elle évalue régulièrement les risques que posent ses institutions membres et surveille le rendement et les résultats de ces dernières en s'appuyant sur diverses sources d'information, notamment sur des rapports fournis par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et par l'Autorité des marchés financiers (AMF). La SADC compte sur le BSIF et sur l'AMF pour mener l'examen annuel de ses institutions membres en son nom. En tant que l'un des cinq organismes fédéraux qui composent le filet de sécurité financier[1] du Canada, la SADC dispose d'un mandat et d'un rôle uniques.

Pour en savoir plus sur le rôle et le mandat de la Société d'assurance-dépôts du Canada, ainsi que sur ce qui est assuré et ce qui ne l'est pas, on peut consulter le site Web de la Société à l'adresse **www.sadc.ca**.

[1] Le « filet de sécurité » se compose du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), de la Banque du Canada, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), du ministère des Finances et, bien sûr, de la SADC.

RAPPORTS DE GESTION

2

CONTEXTE D'EXPLOITATION DE LA SADC

La SADC surveille en permanence les tendances et l'évolution de l'économie au Canada et ailleurs dans le monde, ainsi que chez ses institutions membres. Nous suivons de près les enjeux nouveaux ou de longue durée sur les plans de la réglementation, des consommateurs et de notre propre milieu. Cet examen nous permet de nous tenir au fait des questions et des risques qui peuvent avoir des répercussions sur les déposants, les institutions membres et la Société elle-même.

Conjoncture économique

L'économie canadienne s'est bien comportée durant la plus grande partie de l'exercice 2007-2008, mais plusieurs indicateurs laissaient entrevoir une détérioration de la conjoncture en fin d'exercice. Divers facteurs ont soutenu notre économie, dont la bonne santé financière des sociétés et des ménages, la résilience de la demande intérieure et la vigueur du marché de l'emploi. La hausse des prix à la consommation est demeurée modérée et n'a pas dépassé la fourchette cible de 1 à 3 pour 100 fixée par la Banque du Canada. La croissance de l'économie mondiale est toutefois en perte de vitesse, freinée par le brusque ralentissement survenu aux États-Unis et par les perturbations qui persistent sur le marché mondial des capitaux. Par conséquent, la croissance canadienne a été plus modeste ces derniers mois, la baisse des exportations nettes compensant en bonne partie la progression dynamique de la demande intérieure.

Les entreprises canadiennes ont fait face à des conjonctures plutôt variées. Les bénéfices satisfaisants des secteurs pétrolier et gazier et d'autres secteurs liés aux ressources naturelles s'expliquent par la forte demande internationale et par le niveau élevé des prix des matières premières. Le domaine de la construction non résidentielle a lui aussi enregistré une forte avance durant l'exercice, sous l'impulsion des dépenses d'infrastructure de l'État et des investissements dans les matières premières. En revanche, après une période de forte croissance, le secteur du logement a commencé à perdre de la vitesse et la situation du secteur manufacturier a continué de se détériorer. La valeur élevée du dollar canadien a nui à bon nombre de producteurs de biens, tout particulièrement dans les secteurs de l'automobile, des produits forestiers ainsi que des vêtements et du textile.

Les produits de placement structurés, y compris ceux adossés à des créances hypothécaires à risque aux États-Unis, ont mis à l'épreuve le système financier mondial, et les institutions financières canadiennes en ressentent actuellement les répercussions. Les États-Unis enregistrent un niveau record de saisies hypothécaires. De nouvelles révisions des taux des prêts hypothécaires à risque et autres prêts à taux variable devraient encore donner des maux de tête à un nombre considérable d'emprunteurs hypothécaires américains. Si ces risques qui pèsent sur le marché du logement américain affaiblissent davantage ce secteur et l'économie américaine, les répercussions sur l'économie canadienne pourraient être plus graves.

Au Canada, bien que l'on s'attende à ce que les taux d'intérêt demeurent bas, le niveau d'endettement augmente et pourrait constituer une menace à long terme pour le pouvoir d'achat des ménages. En 2007, les prix de l'immobilier ont atteint des sommets historiques comparativement au revenu annuel brut moyen, ce qui pourrait donner lieu à des corrections du marché qui se répercuteraient tant sur les consommateurs que sur les institutions financières. S'ils s'aggravent, d'autres risques, tels un dollar canadien toujours fort ou volatile et les fluctuations des prix de l'énergie, pourraient affecter le système financier canadien. La progression des crimes financiers, les menaces visant la sécurité de l'information et le danger constant que représente le terrorisme préoccupent également les Canadiens et leurs institutions financières.

Le secteur financier canadien demeure relativement sain et en mesure de faire face, le cas échéant, à l'instabilité future du marché des capitaux, mais l'économie est en perte de vitesse et les acteurs du marché s'interrogent sur la nécessité de modifier leurs pratiques financières, à la lumière des plus récents risques et incertitudes. L'activité économique canadienne devrait être plus modérée au cours du prochain exercice, étant donné la tendance continue au ralentissement de l'économie américaine et la hausse moins rapide des exportations canadiennes.

Environnement des institutions membres

Durant le dernier exercice, la forte progression de l'économie canadienne a soutenu la croissance et la rentabilité des institutions membres de la SADC. En dépit de l'instabilité du marché mondial des capitaux, du coût croissant du capital et des problèmes survenus aux États-Unis, les ratios de fonds propres et la qualité de l'actif des institutions membres sont demeurés excellents. Des institutions membres ont vu leur bénéfice fléchir, et, pour certaines d'entre elles, c'est essentiellement en raison de la réduction de la valeur de leurs produits financiers structurés, dont le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) canadien.

Cette année, les produits financiers complexes ont posé des risques importants à certaines grandes banques mondiales et, dans une moindre mesure, à une poignée de petites institutions membres de la SADC. Quoi qu'il en soit, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des normes de crédit pourraient accroître la pression sur les revenus au cours du prochain exercice. Les banques centrales de la planète ont pris des mesures pour éviter que la récente crise de liquidité n'ait de trop fortes répercussions sur l'accès au crédit des entreprises et des particuliers.

Au cours des mois à venir, les institutions membres devront composer avec les effets de la torpeur de l'économie américaine, la possibilité de nouvelles pertes liées aux produits structurés et l'incidence de la valeur élevée du huard sur les producteurs de biens.

Évolution du cadre réglementaire

Les institutions membres de la SADC continuent de gérer adéquatement l'évolution vers les normes comptables internationales et les nouveaux enjeux en matière de communication de l'information. De plus, elles ont déployé des efforts considérables pour se conformer aux nouvelles exigences de déclaration du dispositif de Bâle II en matière de fonds propres, qui entrait en vigueur après la fin de leur exercice financier 2007. Pour la plupart des institutions membres, ce dispositif ne modifie pas outre mesure les exigences minimales de fonds propres, mais les nouveaux ratios seront peut-être plus sensibles aux variations futures du risque de crédit.

Les institutions financières réglementées ont également dû se conformer à des exigences plus strictes sur les plans de la protection de la vie privée, de la sécurité en matière de services bancaires en ligne, de la lutte contre le blanchiment de l'argent et de la confidentialité.

Environnement du consommateur

Le profil démographique du Canada est en constante évolution : la population croît moins rapidement et elle vieillit. À l'heure actuelle, un Canadien sur sept est âgé d'au moins 65 ans, et le poids des aînés va continuer d'augmenter puisque les premiers baby-boomers auront 65 ans en 2011. Le nombre de Canadiens nés à l'étranger a augmenté de 14 pour 100 entre 2001 et 2006, soit quatre fois plus que celui des Canadiens nés ici (3 pour 100). De même, les minorités visibles affichent une croissance beaucoup plus rapide que l'ensemble de la population. Le solde migratoire international demeure le principal facteur de croissance de la population canadienne, puisqu'il compte pour environ les deux tiers de la hausse annuelle en 2005-2006.

Les services financiers continuent d'évoluer en fonction des besoins et exigences d'une population en constante mutation. Le secteur des services financiers transmet aux consommateurs canadiens de nombreux messages complexes et concurrents, ce qui est loin de faciliter la planification et la prise de décisions d'ordre financier. En fait, plus de 40 pour 100 des Canadiens reconnaissent qu'ils ont du mal à s'y retrouver. Dans l'ensemble, l'existence de la SADC demeure relativement peu connue et la portée exacte de l'assurance-dépôts échappe à plusieurs.

Les problèmes qu'a connus, en 2007, l'institution financière du Royaume-Uni Northern Rock PLC ont montré que les déposants peuvent rapidement perdre confiance dans une institution et réclamer en grand nombre le retrait de leurs dépôts. La SADC doit s'attendre à ce qu'on exige d'elle un règlement rapide en cas de faillite d'une institution membre. Les interventions futures feront forcément appel au savoir-faire du personnel de la SADC ainsi qu'à l'utilisation des plus récentes technologies.

Environnement de la Société

Bien que la dernière faillite d'une institution membre remonte à 1996 et que la technologie et la conjoncture financière évoluent rapidement, la Société doit demeurer prête à intervenir en tout temps. Pour ce faire, nous agissons sur plusieurs plans, notamment en procédant à des simulations de faillite, en formant notre personnel et en continuant d'investir dans la technologie et dans nos systèmes informatiques. En 2007, les activités liées à la capacité d'intervention de la Société ont occupé une place importante dans notre emploi du temps et elles vont demeurer une priorité.

Nos bonnes relations avec les autres intervenants du filet de sécurité financier à l'échelle fédérale, provinciale et internationale demeurent importantes aux yeux de la SADC, car elles facilitent la communication de l'information exigée des institutions membres. Les perturbations qui viennent de secouer le marché du PCAA – et surtout leurs répercussions sur certaines institutions membres de la SADC – rappellent l'importance de maintenir des liens solides avec le BSIF et les autres membres du filet de sécurité financier. Elles font aussi ressortir la pertinence de l'échange régulier de renseignements, lors des réunions du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF).

Vu le rôle important que joue l'infrastructure informatique de la SADC dans le fonctionnement de l'organisation, il est essentiel de la tenir à jour et en parfait état. Certaines faiblesses dans cette infrastructure ont fait ressortir la nécessité de mettre à niveau notre centre informatique ; nous sommes d'ailleurs en train de planifier de telles améliorations. La saine gouvernance des systèmes informatiques demeure une priorité pour la SADC. C'est pourquoi elle confie à un comité directeur de niveau supérieur l'examen des outils technologiques nécessaires à son fonctionnement et tient à jour des plans de continuité des opérations qui serviraient en cas de perturbations éventuelles.

Gérer le risque de perte de connaissances spécialisées fait partie intégrante des impératifs de notre contexte d'exploitation, car les compétences liées à l'assurance-dépôts ne sont pas faciles à trouver sur le marché du travail et s'acquièrent plutôt sur le tas. Pour que la Société puisse s'acquitter de son mandat, il importe que son personnel jouisse d'un bon moral et se sente bien. Le maintien d'un milieu de travail sain contribue sensiblement à la conservation du personnel. Selon notre dernier sondage mené en 2007, les employés de la SADC sont très conscients des efforts déployés par la Société pour demeurer un employeur de première qualité.

GESTION DES RISQUES DE LA SOCIÉTÉ

La SADC gère ses risques en respectant le principe 16 de la charte de son conseil d'administration, intitulé Gestion des risques de l'entreprise (GRE), qui énonce les responsabilités du conseil en la matière, à savoir :

- comprendre les risques importants auxquels la SADC fait face ;
- élaborer des politiques judicieuses et prudentes de gestion de ces risques et les examiner périodiquement – au moins chaque année – pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- obtenir régulièrement, au moins chaque année, l'assurance raisonnable que le processus de gestion des risques de la Société demeure efficace et que l'on se conforme aux politiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration de la SADC a donné mandat au Comité de vérification de l'aider à s'acquitter de ces responsabilités. Il a défini l'appui qu'il s'attend à recevoir de la direction pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des risques. Le processus de GRE de la direction et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de la vérification interne à la SADC.

Risques importants pour la SADC

Dans l'ensemble, l'ampleur des risques importants auxquels la SADC s'expose demeure acceptable, même si le risque d'assurance et certains risques d'exploitation s'accroissent dans le contexte actuel.

Des mesures ont été prises pour contenir les risques jugés « préoccupants » et pour veiller à ce que les risques jugés « acceptables » le demeurent. Toute activité à cet égard fait l'objet d'un suivi de la part de la direction et se voit rapportée au Comité de vérification et au conseil d'administration. Les activités les plus importantes entrent en compte dans l'élaboration du plan d'entreprise de la SADC ; elles font aussi l'objet d'un suivi et figurent dans la Fiche de rendement de la Société.

Évaluation des risques importants de la SADC – Sommaire

	2007-2008		2006-2007	
Risque d'assurance : Pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts, y compris les coûts résultant d'une intervention.	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		▲		–
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		–		–
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		▲		▼
Risque d'exploitation : Le risque de perte auquel est exposée la SADC par suite d'une insuffisance ou d'une défaillance des procédures et des systèmes internes, ou d'une erreur humaine ou d'un événement extérieur.	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque d'interruption des activités : Le risque qu'une perturbation ayant des répercussions sur le personnel, l'information, les locaux, l'infrastructure technologique ou les activités de la SADC empêche cette dernière de poursuivre son mandat légal et la conduite de ses affaires.		▼		▼
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		▲		–
Risque juridique / de non-conformité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ou à envisager ses obligations légales et autres, ou à s'en acquitter ou s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		–		–
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		–		–
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		–		–
Risque de sécurité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à assurer la sécurité de son personnel et la sécurité et l'intégrité des éléments de son actif, y compris la confidentialité de ses renseignements.		–		–
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite de son mandat légal et la conduite de ses affaires.		▲		▲

Évaluation des risques importants de la SADC – Sommaire

	2007-2008		2006-2007	
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.	■	–	■	–
Risque financier : Pour la SADC, le risque de perte lié à la gestion d'éléments d'actif et de passif, figurant au bilan ou hors bilan.	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque de liquidité : Le risque que la SADC ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.	■	–	■	–
Risque de marché : Le risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la SADC et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de variations des taux de marché (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ou des cours du marché.	■	–	■	–
Risque de crédit : Le risque de perte lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, au bilan ou hors bilan, envers la SADC.	■	–	■	–

LÉGENDE

Ampleur du risque : ■ Acceptable ■ Préoccupant ■ Sérieux

Tendance du risque : ▼ En baisse – Stable ▲ En hausse

Risque d'assurance

En termes relatifs, le risque d'assurance est le risque le plus important auquel s'expose la SADC. La faillite d'une institution membre – le pire des scénarios du point de vue du risque d'assurance – peut avoir un impact considérable sur la Société, étant donné les coûts élevés liés au règlement de la faillite et la nécessité éventuelle de redéployer des ressources initialement réservées à d'autres activités de renforcement de la capacité d'intervention, comme le projet pluriannuel de la SADC visant à accroître sa capacité de remboursement des dépôts assurés. La SADC a analysé son contexte d'exploitation et peut dire que ses risques d'assurance suivent une tendance à la hausse.

Le conseil d'administration a adopté des politiques qui régissent la gestion des risques d'assurance sous-jacents. Des pratiques et des mesures de contrôle permettent de s'assurer que ces risques sont gérés conformément aux politiques en question. Par exemple, la SADC dispose d'un cadre d'évaluation des risques adapté et d'un personnel capable de repérer rapidement et systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable. En outre, la Société a mis en place des processus lui permettant d'intervenir auprès d'institutions membres qui posent un risque d'assurance inacceptable.

En 2007-2008, la SADC a conclu que son risque d'assurance global est acceptable, bien que la tendance soit à la hausse en raison de deux risques sous-jacents. Tout d'abord, le risque d'intervention demeure « préoccupant ». Bien que la SADC soit en mesure d'intervenir adéquatement auprès des institutions membres à plus haut risque, elle doit continuer de renforcer sa capacité d'intervention pour permettre le remboursement d'un plus grand nombre de déposants et des règlements au moyen d'autres solutions que le remboursement des dépôts assurés. Par ailleurs, les turbulences de l'année écoulée soulignent l'importance, pour les assureurs-dépôts, de disposer des pouvoirs nécessaires à une intervention, advenant la faillite d'institutions de plus grande taille. La SADC a les pouvoirs principaux dont elle a besoin pour gérer son risque d'assurance. Elle a toutefois jugé nécessaire de voir s'ils sont suffisants, vu le contexte actuel.

Risque d'exploitation

La SADC fait face à des risques d'exploitation dans chacune de ses activités. La gestion de ces risques est conforme à la politique du conseil d'administration en matière de risque d'exploitation, qui a pour objet de garantir que la Société dispose (maintenant et dans l'avenir) des ressources, des processus et des systèmes opérationnels nécessaires à l'exécution de son mandat. Si la plupart des risques d'exploitation sous-jacents sont demeurés acceptables en 2007-2008, les risques de personnes et d'interruption des activités restent préoccupants. Quant au risque d'information et au risque lié à la technologie, ils sont actuellement acceptables mais en hausse.

Le risque de personnes est le risque d'exploitation le plus important pour la SADC. Celle-ci a confié la gestion de ses affaires à un personnel chevronné et bien informé et elle dispose d'un programme de gestion des ressources humaines adéquat et efficace. Toutefois, comme la conduite de ses affaires repose sur un noyau d'employés qualifiés dont certains seraient appelés, en cas d'intervention, à cumuler des fonctions qui exigent des connaissances spécialisées pour lesquelles il est difficile d'obtenir de l'expérience sur le marché du travail, la SADC s'expose à un risque en cas de roulement inattendu de son personnel de base. Elle gère ce risque de deux façons. Tout d'abord, les employés continuent de recevoir de la formation en matière d'intervention par le biais d'exercices de simulation. En outre, elle continue de surveiller de près le niveau de satisfaction des employés, surtout en ce qui a trait à l'augmentation de la charge de travail de ceux qui seraient appelés à participer à une intervention, le cas échéant. Si, dans l'ensemble, le niveau de satisfaction des employés semble bon, la direction continuera de solliciter l'opinion des employés et de porter attention à leur charge de travail, au stress et à l'équilibre travail-famille de chacun.

Le risque d'interruption des activités est demeuré préoccupant, en 2007-2008. Le travail de préparation à une interruption potentielle des activités a avancé. Il faut toutefois poursuivre les efforts dans ce sens (des activités sont en cours) avant de pouvoir conclure que les principaux processus opérationnels de la SADC pourraient reprendre dans des délais raisonnables, le cas échéant.

La SADC doit être en mesure de recevoir et d'analyser en temps opportun des renseignements de nature délicate ou confidentielle et d'améliorer le contenu des déclarations produites par les institutions membres en vertu de la réglementation, afin de suivre la complexité croissante du secteur financier. Dans le cas contraire, son risque d'information pourrait devenir préoccupant.

Au cours des prochaines années, la SADC devra aussi relever des défis en ce qui a trait aux *technologies de l'information*. Le risque lié à la technologie a été jugé acceptable en 2007-2008. Toutefois, la Société procède actuellement à une importante mise à niveau de son système de remboursement des dépôts assurés. Elle mettra aussi à niveau ses logiciels et son matériel informatique, au cours des prochaines années, mesures importantes et indispensables pour s'assurer que ses systèmes sont à jour. Les mesures mises en place ces derniers temps pour que le centre informatique reste pleinement fonctionnel ne constituent pas des solutions à long terme. On prévoit aménager un nouveau centre informatique.

Risque de réputation

La politique du conseil d'administration en matière de risque de réputation régit la gestion de ce risque et s'appuie sur des processus jugés essentiels à la gestion de la réputation de la Société, notamment sur :

- un processus permettant de tenir compte de l'opinion des parties intéressées au sujet de la SADC ;
- un mécanisme servant à repérer et à éviter les incidents susceptibles d'entacher considérablement la réputation de la SADC ;
- une méthode permettant de réagir de manière appropriée et en temps opportun à des incidents portant atteinte à la réputation de la Société.

En 2007-2008, le risque de réputation de la SADC a été jugé acceptable et sa tendance stable. Cela confirme l'opinion de la direction selon laquelle la SADC est bien dirigée. L'amélioration de ce risque est essentiellement due au fait que la direction a mis en place un cadre de gestion de la conformité pour s'assurer que la Société respecte les dispositions juridiques qui s'appliquent à elle. L'atteinte la plus grave à la réputation de la SADC découlerait de la réponse donnée à la faillite d'une institution membre, et l'équipe de direction continue de faire tout en son pouvoir pour s'assurer que rien ne nuise à la confiance des parties intéressées envers la SADC, si une faillite devait se produire.

Risque financier

Le risque financier représente le facteur de risque le moins important pour la SADC. En 2007-2008, il est demeuré acceptable et sa tendance stable. En vertu des politiques du conseil en matière de risques financiers, les avoirs financiers de la Société doivent être gérés avec la plus grande prudence de sorte que la Société ait accès rapidement à des fonds sans toutefois compromettre la valeur de ces derniers. La direction estime que les pratiques et les mesures de contrôle mises en place suffisent à garantir le respect des politiques et à sauvegarder l'actif financier de la Société. Après avoir établi une séparation judicieuse des fonctions, la direction a confié à une unité de gestion des risques et à un Comité de gestion de l'actif et du passif (où sont représentées toutes les activités de la SADC) la tâche de superviser la stratégie de gestion de trésorerie de la Société. Le conseil d'administration de la SADC reçoit régulièrement des comptes rendus sur les activités de placement et de trésorerie de la Société. En outre, le portefeuille de la SADC est placé dans des titres dont la cote de crédit respecte ou excède les niveaux prescrits dans les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

La SADC dispose de ressources financières suffisantes (1,6 milliard de dollars en placements, à quoi s'ajoute la possibilité d'emprunter 6 milliards de dollars au Trésor, en vertu de la loi) pour assurer ses besoins de liquidités et protéger les dépôts assurés des institutions membres à plus haut risque prises ensemble et séparément. Le risque de liquidité est demeuré acceptable, l'an dernier. Au 31 mars 2008, la valeur marchande du portefeuille de placements de la SADC dépassait sa valeur comptable de 11,7 millions de dollars environ, ce qui constitue une amélioration par rapport à la fin de l'exercice 2006-2007, où le portefeuille affichait des pertes latentes de 2,6 millions de dollars. Si le portefeuille de la SADC est tributaire des fluctuations des taux d'intérêt, on s'attend à ce que les répercussions de ce risque de marché sur le portefeuille soient moindres, vu la taille de ce dernier, en raison de la grande qualité des instruments et de leur courte durée à l'échéance.

Déclaration sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE)

La direction de la SADC fournit chaque année au conseil d'administration une déclaration sur la GRE. Le but de cette déclaration est d'aider le conseil à s'acquitter des responsabilités prévues par sa charte et de lui permettre d'examiner les risques auxquels la SADC s'expose, y compris les enjeux liés à la gestion de ces risques, avant d'approuver les états financiers annuels de la Société et de prendre connaissance du rapport annuel. À cet égard, la déclaration vise à fournir une assurance raisonnable plutôt qu'absolue de la qualité du processus de gestion des risques à la SADC.

La déclaration sur la GRE faite par la direction de la SADC à l'égard de l'exercice 2007-2008 se trouve à la page 41, à la fin de la partie « Rapports de gestion ».

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

Trois stratégies d'entreprise

Compte tenu de son analyse du contexte actuel, la SADC a concentré ses efforts sur trois stratégies visant à appuyer son travail. Ces stratégies appuient le mandat légal de la Société (voir l'encadré), tout en mettant l'accent sur l'importance de gérer les risques principaux de la SADC. Ces stratégies sont :

- **Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention**
- **Sensibilisation des déposants**
- **Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces**

Mandat de la SADC

L'ensemble de la planification stratégique de la Société s'articule autour de son mandat légal. Ce mandat est énoncé à l'article 7 de la Loi sur la SADC et comprend les objectifs suivants :

(a) fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;
(b) encourager la stabilité du système financier au Canada ;
(c) poursuivre les fins visées aux alinéas *a*) et *b*) à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.

Suit une description des activités menées par la SADC à l'égard de ces trois stratégies au cours de l'exercice et, dans la Fiche de rendement (pages 28 à 30), un compte rendu du rendement de la SADC par rapport aux objectifs fixés.

Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention

La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres et être en mesure de les prévoir, d'y réagir, et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites.

Les activités de renforcement de notre capacité d'intervention se concentrent sur plusieurs fronts.

Au cours de l'exercice, nous avons continué à surveiller les résultats financiers de nos institutions membres ainsi que la conjoncture dans laquelle elles évoluent, nous concentrant sur les nouveaux risques susceptibles d'affecter des groupes d'institutions membres. Nous avons porté une attention particulière aux perturbations sur les marchés financiers mondiaux, sur les marchés du logement et des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis et sur les marchés du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des institutions parabancaires au Canada. La SADC gère proactivement le risque posé par les institutions membres au profil de risque plus élevé ; elle s'appuie sur les renseignements produits par le BSIF pour mener à bien son travail. Nous avons apporté des améliorations aux systèmes servant à l'évaluation des risques et avons continué à maintenir des relations de travail productives avec le BSIF et les autres organismes du filet de sécurité financier. De concert avec le BSIF, la SADC a mis à jour le *Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales*, que les institutions membres et le public peuvent trouver sur le site Web de la Société, à l'adresse **www.sadc.ca**.

Ces dernières années, la SADC a préparé et fourni de la formation aux employés de la SADC à la suite de l'adoption de nouvelles normes comptables et de règles visant les fonds propres, en vertu de Bâle II. En ce qui a trait à la perception des primes, nous évaluerons, dans le courant de l'année, l'incidence de la mise en application de Bâle II et de la comptabilisation à la juste valeur sur les facteurs utilisés, dans le cadre du *Règlement administratif sur les primes différentielles*, pour classer chaque institution membre dans une catégorie de tarification. Nous consultons actuellement les institutions membres sur les modifications que l'on envisage d'apporter au calcul du volume des dépôts assurés, sur lequel sont fondées les primes des institutions membres.

Nous avons, à titre de membre, poursuivi notre travail au sein du Comité de l'information financière (CIF), un sous-comité du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), et réfléchi notamment aux améliorations qui pourraient être apportées au contenu des déclarations des institutions membres exigées en vertu de la réglementation.

Comme les banques islamiques sont en plein essor à l'échelle mondiale, la SADC a participé à un groupe de travail chargé d'étudier les répercussions qu'aurait la mise en place d'activités bancaires régies par les règles de la charia au Canada. Ce groupe, dirigé par le ministère des Finances, réunissait des représentants du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), de la Banque du Canada, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et de l'Agence du revenu du Canada.

En cas de faillite d'une institution membre, communiquer rapidement et efficacement avec les déposants concernés devrait être une priorité pour la SADC. C'est pourquoi nous travaillons actuellement à l'actualisation de nos plans de communication en cas d'intervention pour nous assurer que la communication soit aussi claire et simple que possible. Notre site Web d'intervention, qui servirait à informer les déposants sur l'institution membre en faillite et sur la manière d'avoir accès aux dépôts assurés par la SADC, est en cours d'élaboration.

Pour renforcer sa capacité à mener à bien un remboursement de dépôts assurés, la SADC a revu les processus permettant de réagir rapidement pour répondre aux besoins et aux attentes des déposants. Durant l'exercice, nous avons lancé le projet de renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés, qui, vu son ampleur, s'échelonnera sur plusieurs années. Une fois le projet mené à bien, le système de remboursement sera pleinement fonctionnel en tout temps. Par ailleurs, la SADC a mené des recherches et envisagé différentes formules de remboursement des dépôts assurés, y compris en cas de faillite d'une institution membre de plus grande taille. Nos travaux ont progressé, notamment sur les plans suivants :

- Nous avons effectué d'importantes mises à jour de l'application de remboursement des dépôts assurés par voie électronique, pour qu'il soit possible de s'y connecter à distance tout en assurant la confidentialité des renseignements. Nous avons, en outre, amélioré le système pour qu'il soit possible de rembourser les déposants en plusieurs versements.

- Nous avons monté une grande base de données de dépôts pour mener à bien des simulations, notamment celle qui doit avoir lieu en juin 2008.

- Nous avons effectué la simulation complète d'une intervention, qui a réuni toutes les divisions et a été suivie par un observateur externe. L'observateur a remarqué que la simulation du remboursement des dépôts assurés fut une réussite pour plusieurs raisons : elle fut complète et toutes les tâches ont été effectuées à l'interne, y compris l'émission de chèques. S'appuyant sur le rapport de l'observateur et sur les leçons apprises pendant l'exercice, la SADC a mis au point un plan d'action. Ce plan est actuellement à l'étude pour voir quelles parties du processus d'intervention il conviendrait d'améliorer.

Le remboursement des dépôts assurés est l'une des façons de régler la faillite d'une institution membre. Mais la SADC peut recourir à d'autres solutions que le remboursement ; elle peut notamment aider une autre institution financière à se porter acquéreur d'une institution en difficulté. À l'heure actuelle, la SADC examine par ailleurs les pouvoirs dont elle dispose, alors qu'elle recherche d'autres méthodes d'intervention auprès d'institutions en difficulté. Durant l'exercice, nous avons étudié des solutions autres que le remboursement pour les institutions membres de plus grande taille, tenant compte des caractéristiques des institutions canadiennes et de l'expérience d'autres pays dans la faillite d'une banque à la fois et dans des crises systémiques.

La SADC a embauché cinq employés clés dans le secteur de l'intervention de façon à renforcer sa capacité d'intervention. Elle a en outre examiné le problème de la relève pour les postes clés liés à l'intervention et cherche à combler tout manque potentiel.

En 2007-2008, nous avons mis à jour le guide dont se servent les gestionnaires des risques pour mener à bien l'examen spécial[2] des institutions membres. Les gestionnaires recevront de la formation concernant le guide révisé et des renseignements connexes à l'égard du modèle d'évaluation au début de l'exercice 2008-2009.

La SADC mesure continuellement l'incidence des changements qui se produisent dans son environnement et influent sur les divers aspects du régime d'assurance-dépôts, comme l'établissement des primes ou l'assurabilité des produits. Par ailleurs, tous les règlements administratifs qui touchent les institutions membres font l'objet d'un examen périodique. C'est ainsi que les règlements sur l'exemption d'assurance-dépôts ont été revus au début de l'année 2008. La révision du *Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie*, commencée cette année, se poursuit.

Au cours de l'exercice, la SADC a travaillé avec les institutions membres à la mise en application des modifications apportées au *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*, qui sont entrées en vigueur en décembre 2006. Ce règlement administratif régit les déclarations faites par les institutions financières quant à leur qualité de membre et à ce qui constitue un dépôt assurable. Les modifications allègent le fardeau réglementaire des institutions membres puisqu'elles éliminent le répertoire des dépôts assurés et l'approbation obligatoire des produits, tout en faisant en sorte que les déposants aient toujours accès à de l'information pertinente et exacte sur l'assurabilité des dépôts.

Sensibilisation des déposants

La SADC a pour mandat d'encourager la stabilité du système financier au Canada. Pour y arriver, elle s'attache en particulier à sensibiliser les déposants à l'assurance-dépôts. Des recherches ont montré qu'un régime d'assurance-dépôts remplit son rôle surtout si les consommateurs savent qu'il existe et sont renseignés à ce sujet.

La SADC s'efforce de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Dans le cadre de notre stratégie ciblée et à long terme, nous mènerons des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures et nous continuerons de mettre l'accent sur le nouveau plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars.

La SADC assure la vaste majorité des dépôts des Canadiens. Nos recherches montrent qu'à peine plus de la moitié des Canadiens ont entendu parler de la SADC et environ un quart sait que le plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars. Peu de gens savent quels produits sont protégés par la SADC. Cela confirme que la SADC doit continuer à mettre l'accent sur une plus grande sensibilisation des déposants.

L'exercice 2007-2008 a marqué la fin de la stratégie triennale de sensibilisation des déposants. Les publics visés par cette stratégie étaient les personnes âgées, les adultes peu alphabétisés et certains groupes ethnoculturels, partout au Canada. Pour les atteindre, nous avons eu recours à des publicités télévisées et imprimées et participé à des salons financiers, à quoi s'ajoutent notre service d'information sans frais et notre site Web.

[2] L'examen spécial consiste à examiner les éléments d'actif et les éléments de passif d'une institution membre, dans le but d'évaluer le risque de perte qu'ils pourraient représenter pour la SADC.

Dans le cadre de nos activités de sensibilisation, nous nous sommes associés à l'ACFC, à la Fédération des courtiers de dépôts canadiens indépendants et à des associations du milieu financier et de consommateurs, comme l'Association canadienne des plus de 50 ans (CARP). Par ailleurs, nous avons collaboré avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour mener notre campagne publicitaire au Québec. Nous continuerons de collaborer sur le site Web www.financeprotection.ca avec nos partenaires du Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum.

En septembre 2007, la SADC a tenu sa deuxième assemblée publique annuelle dans le quartier chinois de Vancouver. L'assemblée fut l'occasion pour le conseil d'administration et la haute direction de la SADC de discuter de l'assurance-dépôts avec les quelque 500 personnes présentes et d'entendre, de la bouche même de ces personnes, les questions qu'elles avaient à poser. À cet égard, les efforts de la SADC envers les communautés ethnoculturelles ont été reconnus dans le plus récent Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* de Patrimoine canadien.

À la fin de l'exercice, la SADC a commencé à mettre au point une nouvelle stratégie et un nouveau plan à long terme en matière de sensibilisation du public, qu'elle mettra en œuvre en 2008-2009, une fois obtenue l'approbation du conseil d'administration.

Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces

Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du Parlement, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance ainsi que les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.

La SADC continue de travailler au respect de la réglementation, des lois et d'autres exigences. Ainsi, nous avons terminé un premier rapport détaillé sur le respect par la Société de toutes les dispositions des lois, politiques et lignes directrices qui s'appliquent à elle. Ce document permettra à la direction de s'assurer, chaque année, que la SADC respecte bien ces exigences.

Au cours de l'exercice, nous avons surveillé l'évolution des normes comptables pour nous assurer que la SADC applique les bons principes comptables et que ses systèmes saisissent toutes les informations financières nécessaires. Nous avons suivi dans nos états financiers de l'exercice 2007-2008 les lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) en ce qui a trait aux instruments financiers et au résultat étendu. Par ailleurs, nous avons terminé le premier examen des contrôles internes concernant nos processus de gestion des risques les plus critiques, à l'appui de l'activité de certification des contrôles internes. Nous cherchons actuellement, à cet égard, à mettre au point un système de suivi qui soit plus efficace.

La Société a continué de suivre les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) à l'intention des sociétés d'État. Elle a mis en application les mesures et les directives connexes du SCT concernant la divulgation de renseignements et la transparence dans les rapports annuels, les renseignements communiqués au public et à d'autres intervenants, ainsi que la convocation des parties intéressées à une assemblée publique annuelle. La SADC a mis en place les mesures de gouvernance contenues dans le rapport du SCT sur la gouvernance des sociétés d'État, publié en 2005.

Le passage aux Normes internationales d'information financière aura des conséquences pour la SADC et pour ses institutions membres. En janvier 2008, la Société a accueilli et animé la première réunion d'un groupe de sociétés d'État qui cherche à voir quelle sera l'incidence de ces nouvelles normes ; elle est très active au sein de ce groupe.

Des employés qualifiés, motivés et satisfaits forment la pierre angulaire du travail de la SADC. À l'exercice 2007-2008, la stratégie et le plan des Ressources humaines ont continué de mettre l'accent sur la poursuite constante de l'excellence, tant pour les employés que pour la Société elle-même en sa qualité d'employeur.

Sondage 2007 auprès des employés

Le sondage 2007 de la SADC auprès des employés montre que la plupart des employés (88 pour 100) sont satisfaits ou très satisfaits de la SADC en tant qu'employeur. En outre, les employés continuent de penser que la SADC offre un milieu de travail hautement professionnel et qu'elle est bien dirigée. Le sondage 2007 fait ressortir de nettes améliorations par rapport à 2005 dans les domaines suivants : moral des employés, travail d'équipe (et reconnaissance du travail d'équipe), pouvoir de décider des employés et possibilités de carrière.

Mais, il montre aussi qu'on devrait améliorer l'efficacité du programme d'évaluation du rendement pour s'assurer que les employés reçoivent la rétroaction dont ils ont besoin, revoir le programme de primes de rendement et le régime de rémunération pour que la SADC continue de se comparer favorablement à d'autres organisations, et renforcer la communication avec les employés.

Au cours de l'exercice, la SADC a mis à niveau ses outils de gestion de l'information, dont son application serveur, et apporté des améliorations à l'infrastructure sur laquelle reposent les formulaires électroniques, l'automatisation des processus, la documentation, la collaboration et les réunions virtuelles, de manière à favoriser la productivité. En outre, le déploiement de la technologie de soutien du portail a grandement avancé ; cela permet aux employés de partager des fichiers et de gérer les flux de travail. La technologie de portail sous-tend toute une gamme d'activités, de la mise à jour des outils servant à l'évaluation des institutions membres, à la gestion de la conformité de la SADC et au respect des exigences réglementaires. La Société poursuit son objectif de n'avoir pas plus de 1 pour 100 de documents imprimés non catalogués.

Les projets suivants ont suivi leur cours : formation des employés des Systèmes informatiques (SI), poursuite de saines pratiques des SI, maintien à niveau des logiciels, et renouvellement du matériel informatique suivant un cycle de trois ans. Nous sommes près de notre objectif d'affectation de 60 pour 100 des ressources des SI aux services de soutien et de 40 pour 100 au développement de nouvelles applications. Le plan stratégique des Systèmes informatiques a été mis à jour dans le courant de l'exercice.

Services de vérification et de consultation

Les Services de vérification et de consultation interne de la SADC remplissent la fonction de vérification interne de la Société. Les Services élaborent chaque année un plan stratégique et opérationnel axé sur les risques, qui est approuvé par le Comité de vérification du conseil d'administration. Les projets réalisés en 2007-2008 incluent le contrôle de la simulation du remboursement de dépôts assurés, l'examen des projets de développement d'applications et de l'entrepôt de données, la vérification des systèmes de la comptabilité et du respect des textes d'application, l'examen des processus de mise à jour de l'intranet et du site Web de la Société, la validation des auto-évaluations de la GRE et l'examen de l'avancement des projets annoncés dans la stratégie et le plan des Ressources humaines. À la lumière de ce travail et de leur connaissance de la Société, les Services de vérification et de consultation sont en mesure de dire que la Société dispose d'une excellente structure de contrôles internes.

L'infrastructure technique a fait l'objet de mises à jour en 2007-2008, notamment en ce qui a trait au courrier électronique et à la gestion de projets. La SADC a testé un système d'accès à distance sécurisé, qui remplacera le système actuel. Le nouveau système, plus flexible et plus rapide, satisfait en même temps aux normes de sécurité élevées de la SADC. Là où il y a lieu, les politiques de la Société en matière de sécurité ont été revues pour tenir compte de la norme opérationnelle du gouvernement du Canada sur la Gestion de la sécurité des technologies de l'information.

Nous avons donné une nouvelle orientation au développement de nos applications. Ainsi, en 2007-2008, nous avons notamment renforcé notre capacité de remboursement des dépôts assurés, entre autres choses.

La Société poursuit son travail au chapitre de la continuité des opérations. Pendant l'exercice, nous avons surveillé les risques potentiels qui pourraient faire dérailler nos plans et avons prévu des mesures visant à les réduire. Notre site commun de reprise des opérations a fait l'objet d'autres tests, ce qui nous a permis d'y apporter des améliorations et ainsi d'accroître notre capacité globale de reprise des opérations. Enfin, nous avons effectué une analyse des répercussions sur les opérations, dont nous tirons actuellement les conclusions pour déterminer le chemin à suivre, et avons peaufiné notre plan de préparation à une pandémie.

En 2007, la SADC a lancé un projet pour s'assurer qu'elle disposera de locaux à long terme, à Ottawa et à Toronto. Le travail à cet égard continuera en 2008-2009. En parallèle, la Société mettra à jour son centre informatique.

La SADC collabore avec d'autres organismes, au Canada et à l'étranger. Au Canada, elle s'est vu contacter par des organismes de réglementation et d'assurance-dépôts provinciaux qui souhaitaient travailler avec elle et obtenir ses conseils en matière de préparatifs relatifs à des interventions.

En juin 2007, la SADC, de concert avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), a accueilli le colloque des fonds de stabilisation des caisses populaires et des coopératives de crédit du Canada et des organismes de réglementation des coopératives de crédit. Le colloque de deux jours a réuni, à Ottawa, vingt assureurs-dépôts et organismes de réglementation des coopératives de crédit et des caisses populaires venus de partout au Canada. Les discussions ont porté sur les tendances en cours dans les réseaux de coopératives de crédit au Canada, les activités de stabilisation menées par les divers organismes et les répercussions de l'évolution de la législation et de la réglementation sur les organismes d'assurance-dépôts à l'échelle provinciale et fédérale.

En octobre 2007, la SADC a accueilli le colloque annuel du Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum. Le colloque a réuni les organismes de protection des consommateurs de services financiers, soit la SADC, Assuris, le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD, la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD), l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Financial Institutions Commission of British Columbia (FICOMBC) et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM).

Sur la scène internationale, la SADC a participé activement à des colloques et séminaires de par le monde. Ainsi, M. Bryan Davies, président du conseil, a donné une allocution sur les activités transfrontières devant l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) à Bâle, en Suisse. M. Guy L. Saint-Pierre, président et chef de la direction de la SADC, a été nommé au conseil exécutif de l'AIAD en novembre 2007, pour un mandat de trois ans.

La SADC a travaillé étroitement avec l'AIAD à l'élaboration d'une série de grands principes visant à améliorer l'efficacité des régimes d'assurance-dépôts dans le monde. Nous avons en outre travaillé avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Federal Deposit Insurance Corporation américaine (FDIC) à l'élaboration de critères d'évaluation des régimes d'assurance-dépôts.

Des employés de la SADC ont échangé avec la FDIC de l'information sur les méthodes de règlement de faillites et sur l'échange transfrontière d'informations et, avec la Deposit Insurance Corporation of Japan (DICJ), sur la protection d'assurance-dépôts et les questions transfrontières. En outre, la SADC a offert son aide au Trésor britannique et à d'autres organismes britanniques dans le cadre des réformes du secteur financier menées au lendemain de la faillite de Northern Rock PLC, ainsi qu'à la République populaire de Chine. Au cours de l'exercice, la SADC a reçu des groupes d'étude du Japon, du Kenya, de Russie et de Suède.

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX PRINCIPAUX INDICATEURS, AU 31 MARS 2008

La Fiche de rendement de la SADC (voir pages suivantes) révèle que, selon les indicateurs de rendement clés, la plupart des grands projets ont avancé selon le calendrier et le budget établis, au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2008. Sur les 18 indicateurs de rendement qu'elle a fixés, deux seulement ne correspondent pas tout à fait aux résultats escomptés :

- Les modifications de forme visant le barème de primes différentielles pour l'exercice comptable des primes 2009 ne nécessitent pas de consultations étendues. Toutefois, la SADC doit disposer d'une ou de deux années de données relatives à Bâle II pour pouvoir mener des consultations efficaces sur de possibles modifications du barème de primes différentielles. Selon le calendrier révisé, les consultations doivent être terminées et les modifications apportées au barème d'ici à l'exercice comptable des primes 2010.
- La formation concernant la méthode d'examen spécial et le modèle d'évaluation a été repoussée pour faire place à d'autres priorités. Cette activité devrait être menée à terme au cours de l'exercice 2008-2009.

Fiche de rendement – 2007-2008 à 2011-2012

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés
Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres et être en mesure de les prévoir, d'y réagir, et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites.	**Assurance**	
	• Modification du barème de primes différentielles pour tenir compte de l'incidence de Bâle II et des nouvelles règles comptables	• La première étape de consultation des institutions membres débutera au plus tard le 31 mars 2008, afin que les modifications pertinentes soient apportées au barème de primes différentielles au cours de la période de planification. ●
	• Réévaluation de l'assiette de calcul des primes	• Mener à bien la première étape de consultation des institutions membres et recommander au conseil d'administration une orientation future
	Surveillance des risques	
	• Mise à niveau de l'entrepôt de données pour tirer profit des progrès technologiques et nous adapter aux changements apportés aux rapports financiers réglementaires	• Mises à niveau et essais des systèmes d'entreposage des données effectués avant le 31 mars 2008
	• Amélioration du système servant à la surveillance des institutions membres	• D'ici à mars 2008, des améliorations visant à établir des profils d'évaluation des risques plus actuels et plus efficaces pour les institutions membres auront été élaborées, testées et mises en application.
	Intervention et règlement de faillites	
	• Formation relative à la méthode d'examen spécial et au modèle d'évaluation	• Tous les gestionnaires des risques devront avoir suivi une formation sur ces deux outils d'intervention avant le 31 mars 2008.
	• Évaluation de notre capacité à apporter des solutions autres qu'un remboursement et documentation des solutions optimales pour chaque groupe affinitaire d'institutions membres	• Mise au point, d'ici au 31 mars 2008, d'une « boîte à outils » regroupant par groupe affinitaire des solutions autres que le remboursement des dépôts assurés ainsi que de la documentation pertinente
	• Mise à niveau de l'application ROADMAP de manière à ce qu'elle puisse faciliter le remboursement des déposants d'institutions membres de plus grande taille	• Mise à niveau et tests terminés avant le 31 mars 2008
	• Simulations annuelles	• Procéder à des simulations complètes et partielles d'ici au 31 mars 2008. La réussite de chaque simulation sera évaluée par un tiers qualifié et indépendant.

Fiche de rendement – 2007-2008 à 2011-2012

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés
Sensibilisation des déposants La SADC doit s'efforcer de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Dans le cadre de notre stratégie ciblée et à long terme, nous mènerons des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures et nous continuerons de mettre l'accent sur le nouveau plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars.	• Mise en œuvre du troisième et dernier volet de la stratégie et du plan triennaux de sensibilisation du public	• Niveau de sensibilisation à la SADC > 50 pour 100 et niveau de sensibilisation au plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars > 25 pour 100
	• Enquêtes sur les publics cibles et élaboration d'une nouvelle stratégie et d'un nouveau plan de sensibilisation du public à long terme	• Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie et d'un nouveau plan de sensibilisation du public à long terme au cours de la période de planification
Efficacité de la gouvernance et de la capacité opérationnelle Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du Parlement, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance ainsi que les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.	**Évaluation des risques d'entreprise**	
	• Poursuite des évaluations annuelles des risques d'entreprise importants, examen des politiques de la Société en matière de risques et production, à l'intention des principaux intéressés, d'un rapport annuel sur la gestion des risques d'entreprise importants	• Les risques importants sont évalués chaque année ; les activités de gestion des risques sont mises en œuvre en temps opportun de sorte que les risques demeurent dans des limites acceptables.
	Respect de la réglementation, des lois et d'autres exigences, et surveillance des meilleures pratiques en matière de gouvernance	
	• Mise en œuvre d'un processus global servant à répertorier, à évaluer et à surveiller la conformité de la SADC aux lois, règlements, lignes directrices et autres exigences qui la régissent, ainsi qu'à produire un rapport annuel à ce sujet, à l'intention du conseil d'administration de la Société	• Mise en œuvre d'un processus global d'évaluation de la conformité et d'un mécanisme de production de rapports d'ici au 31 mars 2008
	• Les recommandations comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'égard des instruments financiers et du résultat étendu entreront en vigueur avant la fin de l'exercice 2007-2008 de la SADC. On procédera à une analyse exhaustive pour s'assurer que la SADC applique des principes comptables adéquats et que ses systèmes permettent de saisir toutes les données nécessaires.	• La SADC donnera suite aux recommandations de l'ICCA en ce qui a trait aux instruments financiers et au résultat étendu, et ses états financiers 2007-2008 s'y conformeront. • Les états financiers 2007-2008 de la Société obtiennent une opinion sans réserve du vérificateur.
	• Mise en œuvre de toute mesure du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), en matière de gouvernance concernant les sociétés d'État, qui s'applique à la SADC et qui n'a pas encore été instaurée	• Mise en œuvre en temps opportun des directives relatives aux mesures de gouvernance du SCT à l'intention des sociétés d'État, dans la mesure où elles s'appliquent à la SADC

Légende :
- Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- Retard ou écart par rapport au budget
- ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement – 2007-2008 à 2011-2012

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés
Efficacité de la gouvernance et de la capacité opérationnelle Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du Parlement, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance ainsi que les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.	**Soutien de notre personnel**	
	• Mesures périodiques de la satisfaction du personnel pour nous assurer que rien ne s'oppose à la productivité et à la motivation de nos employés	• À la fin de la période de planification, la Société aura mené un sondage sur la satisfaction du personnel, elle en aura analysé les résultats et y aura donné suite.
	• Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et du plan des Ressources humaines (RH)	• Activités prévues dans la stratégie et le plan des RH mises en œuvre selon les échéances fixées dans ces textes
	Améliorations à l'infrastructure et au fonctionnement des systèmes informatiques	
	• Poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique des Systèmes informatiques (SI)	• Activités du plan des SI mises en œuvre selon les échéances fixées dans ce plan

Légende : Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
Retard ou écart par rapport au budget
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

REVUE FINANCIÈRE

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SADC intègrent les résultats de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables (EDDV). En effet, depuis le 1er avril 2005, la SADC a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Cette note d'orientation exige la consolidation de certaines EDDV sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

La consolidation d'ACC entraîne une augmentation de l'actif de 1,5 million de dollars (1,5 million en 2007) et du passif de 3 000 dollars (24 000 en 2007), ainsi qu'une hausse des produits de 14 000 dollars (569 000 en 2007) et des charges de 10 000 dollars (283 000 en 2007). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,5 million de dollars (1,5 million en 2007).

Au cours de l'exercice 2007-2008, la SADC a également adopté de nouvelles normes comptables publiées par l'ICCA : le chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* ; le chapitre 3861 *Instruments financiers – Information à fournir et présentation* ; le chapitre 3251 *Capitaux propres* ; et le chapitre 1530 *Résultat étendu*. Conformément à ces normes, tous les actifs financiers de la SADC doivent être classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction », « disponibles à la vente », « détenus jusqu'à leur échéance » ou « prêts et créances ». Les passifs financiers doivent être classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction » ou « autres passifs financiers ».

La Société a choisi de classer ses placements dans la catégorie des actifs financiers « disponibles à la vente ». Les créances et autres sommes à recevoir ainsi que les réclamations nettes à recouvrer sont classées dans la catégorie des « prêts et créances ». Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des « autres passifs financiers ». En raison d'un tel classement, les placements sont maintenant évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents afférents aux variations de la juste valeur de ces placements sont compris dans les autres éléments du résultat étendu et figurent dans le nouvel état consolidé du résultat étendu. Par ailleurs, le bilan consolidé de la Société comporte maintenant un nouveau poste, soit le cumul des autres éléments du résultat étendu, qui se classe dans l'avoir et rend compte de tous les changements survenus dans les autres éléments du résultat étendu.

Points saillants du bilan consolidé

Au 31 mars 2008, l'actif total de la Société s'élevait à 1 664 millions de dollars, soit environ 7 pour 100 de plus qu'à la même date, l'an dernier (1 560 millions de dollars). L'actif total est composé essentiellement de placements (99,8 pour 100). Le portefeuille de placement de la Société se compose de bons du Trésor (49,4 pour 100), d'obligations (43,4 pour 100) et d'autres titres assortis d'une cote minimale égale à A (7,2 pour 100), tous garantis par l'État ou les gouvernements provinciaux. Au 31 mars 2008, le taux de rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société était de 3,93 pour 100, compte tenu d'une duration modifiée de 0,59. Étant composé de placements à court terme, le portefeuille de la Société est peu sensible à la variation des taux d'intérêt et sa valeur risque moins de fluctuer.

Placements

La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention.

Placements

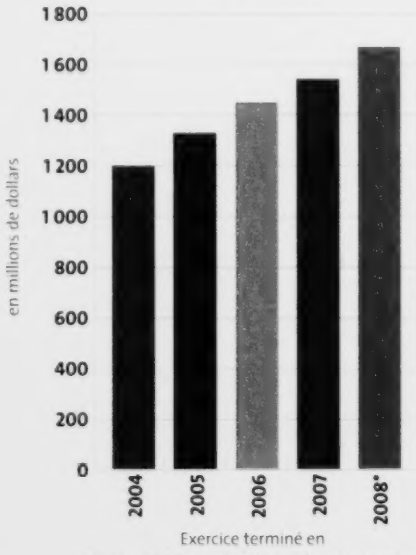

* Soldes 2008 comptabilisés à leur juste valeur

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État (« Lignes directrices ») émises par le ministre des Finances. En vertu des politiques en matière de risques financiers approuvées par son conseil d'administration, la SADC ne peut investir que dans des titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, ces politiques limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximum des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés. Toujours en vertu de ces politiques, la Société ne peut investir que dans des titres garantis par l'État ou les gouvernements provinciaux. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les placements dont le terme est supérieur à trois ans sont restreints aux titres du gouvernement du Canada.

Réclamations nettes à recouvrer et recouvrements futurs

Les réclamations à recouvrer ont été ramenées à zéro durant l'exercice 2008 à la suite de recouvrements de un million de dollars provenant de la liquidation de la Société d'Hypothèque Security Home. La Société n'attend aucun recouvrement supplémentaire dans ce dossier.

Par contre, elle estime que d'autres recouvrements de l'ordre de 16 millions de dollars pourraient être attendus d'autres dossiers de liquidation. Ces montants supplémentaires éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Il est toujours très difficile de prédire la date et le montant des recouvrements à venir. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif d'institutions faillies et aux revendications conflictuelles portant sur des actifs particuliers d'institutions faillies.

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2008	Prévisions de recouvrements futurs pour la SADC	Prévisions de pertes pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN)[a]
La Compagnie Trust Standard (liquidation formelle – 1991)	1 164	967	14	16 %	33 %
Adelaide Capital Corp. (accord de crédit et de gestion – 1992)	1 588	1 484	2	6 %	15 %

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées chaque année, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette.

Impôts sur les bénéfices

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ses bénéfices proviennent principalement des intérêts sur encaisse et placements. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. Au 31 mars 2008, la charge d'impôts de la SADC s'élevait à 13,3 millions de dollars, et le montant d'impôt qu'elle devait payer était de 2,1 millions de dollars (compte tenu des acomptes provisionnels effectués durant l'exercice).

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan, y compris toute variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur fiscale.

De plus, les économies ou les coûts futurs rattachés aux actifs ou aux passifs d'impôts sont constatés, après déduction d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, dans la mesure où leur réalisation est plus probable qu'improbable. Suivant la recommandation de l'ICCA, l'actif ou le passif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2008, le passif d'impôts futurs s'élevait à 2,4 millions de dollars, alors qu'au 31 mars 2007 la SADC avait un actif d'impôts futurs de 1,7 million de dollars. Ce changement résulte de la comptabilisation, à la fin de l'exercice, de gains latents liés au portefeuille de placement de la Société.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2008, la provision était de 650 millions de dollars, dépassant de 50 millions de dollars le niveau atteint le 31 mars 2007. Cette augmentation s'inscrit en réaction aux indications récentes d'un rétrécissement plus marqué du crédit et à la multiplication des annonces de dépréciations faites par de nombreuses banques. L'activité économique réelle a commencé à se ressentir de cette détérioration des conditions financières et la croissance économique intérieure est en perte de vitesse. Ces conditions pourraient nuire à la santé des institutions financières au Canada et ailleurs dans le monde. En outre, si les institutions membres de la SADC ont, dans l'ensemble, connu une bonne année en 2007, l'évaluation que la SADC fait de son risque d'assurance confirme que les risques actuels augmentent.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique, tandis que pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à la société Moody's KMV, chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer dans l'avenir.

Financement ex ante

La SADC reconnaît que, pour bien fonctionner, un régime d'assurance-dépôts sain a besoin de ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Il a été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui se traduit par un montant d'environ 1,9 à 2,4 milliards de dollars si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2007. Au 31 mars 2008, le niveau était de 1,6 milliard de dollars ou 35 points de base des dépôts assurés.

Selon les prévisions actuelles présentées dans le *Plan d'entreprise 2008-2009 à 2012-2013* de la SADC, le premier niveau de la fourchette cible sera atteint au cours de l'exercice 2015-2016, ce qui représente un délai de trois ans par rapport aux estimations de notre *Plan d'entreprise 2007-2008 à 2011-2012*. Ce délai s'explique essentiellement par des prévisions de croissance plus marquée des dépôts assurés, de 4 pour 100 au lieu de 3, et de baisse du rendement du portefeuille de placement de la Société.

Sommaire de l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

La SADC a terminé l'exercice 2007-2008 avec des **bénéfices non répartis** de 997,5 millions de dollars, un montant qui dépasse d'environ 5 pour 100 les chiffres de l'exercice précédent. À la fin de l'exercice, les **produits** de la SADC ont totalisé 133,5 millions de dollars. Compte tenu des charges d'exploitation de 23,6 millions de dollars, des impôts exigibles de 13,3 millions de dollars, de l'augmentation de 50 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, et d'autres ajustements de 1,3 million de dollars, le **bénéfice net** de l'exercice se chiffre à 47,9 millions de dollars.

Bénéfice net et bénéfices non répartis

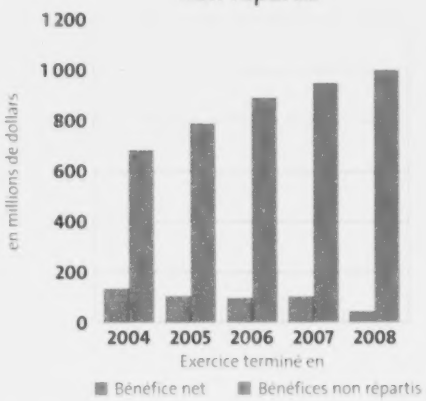

Le **revenu en primes** a atteint 67,8 millions de dollars en 2007-2008, comparativement à 74,8 millions en 2006-2007.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification.

Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice comptable des primes 2007 étaient les mêmes qu'en 2006, soit :

- Catégorie 1 : 1/72 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 2 : 1/36 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 3 : 1/18 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 4 : 1/9 pour 100 des dépôts assurés

Le tableau qui suit illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2007 et pour les quatre exercices précédents.

Catégorie de tarification	Exercice comptable des primes				
	2003 %	2004 %	2005 %	2006 %	2007 %
1	63	78	81	84	81
2	33	18	18	14	18
3	3	3	–	2	1
4	1	1	1	–	–

Les intérêts sur encaisse et placements enregistrés par la SADC suffisent à couvrir ses charges d'exploitation. Ces **intérêts sur encaisse et placements** ont atteint 64,9 millions de dollars en 2007-2008, une augmentation de 16,2 pour 100 par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique à la fois par une encaisse et des placements plus substantiels et par des rendements moyens plus élevés durant l'exercice.

Au 31 mars 2008, les **charges d'exploitation nettes** s'élevaient à 23,6 millions de dollars (comparativement à 22,1 millions en 2006-2007). L'augmentation des charges d'exploitation découle de frais de personnel, d'honoraires et de coûts de traitement des données plus élevés, en raison essentiellement de la mise sur pied du projet de renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés par lequel la SADC compte affermir ses compétences de base et accroître sa capacité d'intervention.

Les coûts liés aux recouvrements provenant d'autres organisations sont défalqués des charges d'exploitation de la SADC. La SADC fournit des services de centre d'appels à deux entités apparentées, l'ACFC et le BSIF, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec contribue à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. En 2007-2008, la SADC a comptabilisé des recouvrements totalisant 802 000 dollars (878 000 dollars en 2006-2007).

Intérêts créditeurs par rapport aux charges d'exploitation

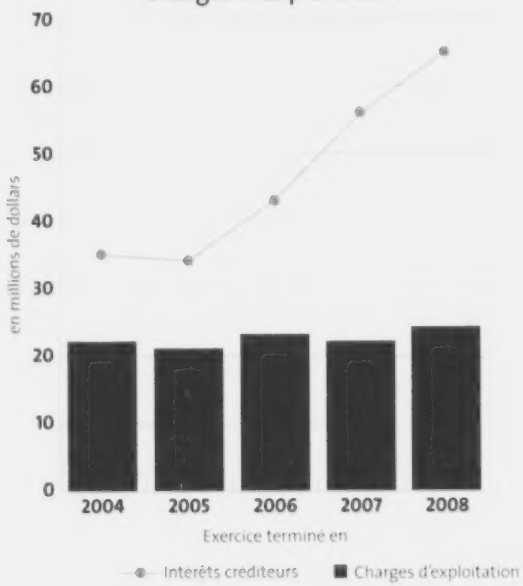

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2007-2008

Bilan

Au 31 mars 2008, l'**actif** totalisait 1 664 millions de dollars, comparativement à 1 670 millions prévus dans le plan. Cet écart négatif de 6 millions de dollars résulte essentiellement d'une encaisse et de placements moins élevés que prévu.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, les **produits** ont totalisé 133,5 millions de dollars, soit 3,3 millions de plus que prévu dans le plan. Cet écart est dû au montant plus élevé que prévu du revenu en primes, des intérêts sur encaisse et placements et des autres produits.

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008, le **bénéfice net** a été de 59,2 millions de dollars inférieur aux prévisions. Cet écart s'explique en premier lieu par une augmentation de 50 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et par des recouvrements de sommes radiées moins élevés que prévu. Durant l'exercice, les charges d'exploitation nettes de la SADC se sont élevées à 23,6 millions de dollars, comparativement aux 23,4 millions prévus dans le plan. Comme il est indiqué précédemment, cet écart négatif s'explique essentiellement par la mise sur pied d'un projet de renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés que le conseil d'administration de la SADC a approuvé en septembre 2007.

Les **bénéfices non répartis**, de 997,5 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 55,5 millions de dollars inférieurs au plan. Cet écart reflète des provisions pour pertes liées à l'assurance-dépôts plus élevées que prévu ainsi que des recouvrements de sommes radiées inférieurs aux prévisions.

Plan d'entreprise 2008-2009 à 2012-2013[3]

Exercice 2008-2009

Compte tenu de la situation financière de la SADC, il est prévu que les taux de prime demeureront à leur niveau actuel. Le revenu en primes de l'exercice 2008-2009 devrait donc se chiffrer à 70,5 millions de dollars. La Société s'attend également à ce que les intérêts sur encaisse et placements ainsi que les autres produits s'élèvent à 64,9 millions de dollars, ce qui devrait porter le total de ses produits à 135,4 millions de dollars. Comme les charges d'exploitation de la Société devraient atteindre 25,3 millions de dollars, le bénéfice net avant impôt devrait correspondre à 110,1 millions de dollars.

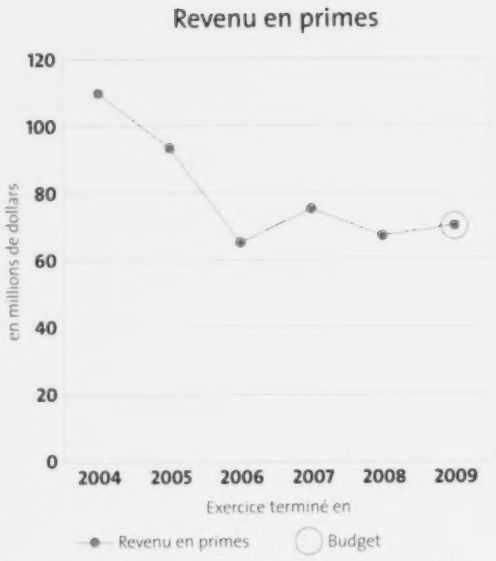

Au 31 mars 2009, l'encaisse et les placements ainsi que les bénéfices non répartis devraient atteindre respectivement 1 758 et 1 156 millions de dollars. À la même date, le niveau du financement *ex ante* de la Société devrait s'élever à 1 756 millions de dollars, soit 36 points de base des dépôts assurés.

2008-2009 à 2012-2013

Au cours des cinq ans sur lesquels porte son plan d'entreprise courant, la SADC s'attend à enregistrer un revenu en primes global de 381 millions de dollars et des intérêts sur encaisse et placements de l'ordre de 353 millions de dollars. Pendant la même période, la Société s'attend à ce que ses charges d'exploitation nettes totalisent 127 millions de dollars.

À la fin de la période de planification (au 31 mars 2013), l'encaisse et les placements devraient s'élever à 2 195 millions de dollars et les bénéfices non répartis à 1 591 millions de dollars.

[3] Le *Plan d'entreprise 2008-2009 à 2012-2013* de la SADC repose sur des données au 31 décembre 2007 ; il a été approuvé par le gouverneur en conseil en mars 2008. En conséquence, l'incidence de l'augmentation de 50 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qui a porté la provision à 650 millions de dollars au 31 mars 2008, n'est pas prise en compte dans le plan d'entreprise.

Étant donné que les prévisions du *Plan d'entreprise 2008-2009 à 2012-2013* de la SADC reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter suffisamment des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Les prévisions relatives au revenu en primes supposent que : les taux de prime demeureront à leur niveau actuel jusqu'à l'exercice 2012-2013 ; la croissance annuelle moyenne des dépôts assurés sera de 4 pour 100 ; la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification jusqu'à l'exercice 2012-2013 devrait correspondre au classement prévu des institutions membres à l'exercice comptable des primes 2008.

- Les prévisions relatives aux intérêts sur encaisse et placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen égal à 3,7 pour 100.

- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est évaluée annuellement et fait l'objet de rajustements s'il y a lieu. Pour les besoins du *Plan d'entreprise 2008-2009 à 2012-2013* de la SADC, il est prévu que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts demeure à 600 millions de dollars.

en millions de dollars

Bilan consolidé (31 mars)	Plan d'entreprise 2008-2009[a]	Chiffres réels 2007-2008[a]	Plan d'entreprise 2007-2008[a]
Actif			
Encaisse et placements	1 758	1 660	1 666
Créances	–	2	1
	1 758	1 662	1 667
Immobilisations corporelles	2	2	2
	1 760	1 664	1 669
Actif d'impôts futurs	1	–	1
Actif total	1 761	1 664	1 670
Passif			
Créditeurs	4	4	5
Impôts sur les bénéfices à payer	1	2	12
Passif d'impôts futurs	–	2	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	600	650	600
	605	658	617
Avoir			
Bénéfices non répartis	1 156	998	1 053
Cumul des autres éléments du résultat étendu	–	8	–
	1 156	1 006	1 053
Total du passif et de l'avoir	1 761	1 664	1 670
État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (exercice terminé le 31 mars)			
Produits			
Primes	70	68	67
Intérêts sur encaisse et placements	65	65	63
Autres	–	1	–
	135	134	130
Charges			
Charges d'exploitation nettes	25	24	23
Redressement des provisions pour pertes	–	50	–
Recouvrement de sommes radiées	–	(1)	(13)
	25	73	10
Bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôts	110	61	120
Réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôts	13	13	13
Bénéfice net	97	48	107
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1 059	950	946
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	1 156	998	1 053
État consolidé du résultat étendu (exercice terminé le 31 mars)			
Bénéfice net	97	48	107
Autres éléments du résultat étendu			
Gains / (pertes) latents sur des actifs financiers disponibles à la vente	–	14	–
Impôts	–	4	–
Autres éléments du résultat étendu	–	10	–
Résultat étendu	97	58	107

[a] Les résultats réels de 2007-2008 reflètent l'adoption de nouvelles normes comptables de l'ICCA concernant les instruments financiers et le résultat étendu. L'incidence de ces nouvelles normes ne se reflète pas dans le Plan d'entreprise 2007-2008. De plus, il est prévu dans le Plan d'entreprise 2008-2009 que la valeur marchande sera égale à la valeur comptable ; en conséquence, il n'y a eu ni gains ni pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 2 mai 2008

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2007-2008, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité de vérification du conseil et au conseil des rapports explicatifs sur ces risques ;
- révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- déterminé de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2007-2008 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2008, nous déclarons que :

- La SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées.
- La SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

À la lumière de ce travail, la direction conclut que le risque d'ensemble de la SADC demeure acceptable, en dépit du fait que le risque d'assurance et certains risques d'exploitation s'accroissent dans le contexte actuel.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a fait preuve d'un jugement prudent, veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations et appliqué la notion d'importance conformément à la manière envisagée au principe 16 de la Charte du conseil. Par ailleurs, le processus de gestion des risques de l'entreprise est régulièrement validé par les Services de vérification et de consultation de la SADC.

Le président et chef de la direction,

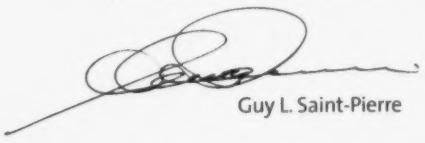

Guy L. Saint-Pierre

La vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques,
présidente du Comité de gestion des risques de l'entreprise,

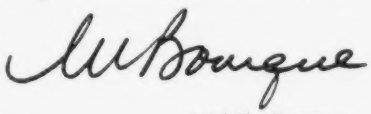

Michèle Bourque

ÉTATS FINANCIERS

3

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA SADC

Le 2 mai 2008

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers contenues dans le présent rapport annuel. Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs d'activité de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables et de présenter avec exactitude l'information financière, et recommande au conseil l'approbation des états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,

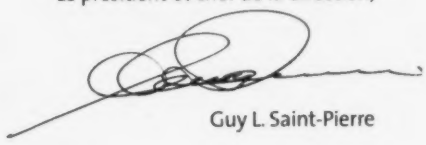

Guy L. Saint-Pierre

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,

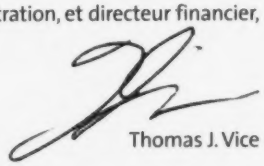

Thomas J. Vice

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2008 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la comptabilisation des instruments financiers expliqué à la note 2 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Ronald C. Thompson, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 2 mai 2008

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
Bilan consolidé
31 mars
(en milliers de dollars)

	Notes	2008	2007
ACTIF			
Encaisse		425 $	64 $
Placements	3	1 659 793	1 554 039
Créances et autres sommes à recevoir		1 972	1 881
		1 662 190	1 555 984
Immobilisations corporelles		1 512	1 613
Réclamations à recouvrer – net	4,5	–	1 008
Actif d'impôts futurs	8	–	1 719
		1 512	4 340
		1 663 702 $	**1 560 324 $**
PASSIF			
Créditeurs et charges à payer		3 723 $	3 446 $
Impôts sur les bénéfices à payer	8	2 101	7 080
Passif d'impôts futurs	8	2 355	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	650 000	600 000
		658 179	610 526
AVOIR			
Bénéfices non répartis		997 518	949 798
Cumul des autres éléments du résultat étendu	9	8 005	–
		1 005 523	949 798
		1 663 702 $	**1 560 324 $**
Passif éventuel et engagements	13, 14		

(Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration :

Un administrateur

Un administrateur

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis
Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Notes	2008	2007
PRODUITS			
Primes	10	67 838 $	74 832 $
Intérêts sur encaisse et placements		64 928	55 860
Autres		691	1 064
		133 457	131 756
CHARGES			
Exploitation	11	23 624	22 081
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes	5	49 998	(742)
Recouvrements de sommes radiées		(1 338)	(6 249)
		72 284	15 090
Bénéfice net avant impôts sur les bénéfices		61 173	116 666
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
Charge d'impôts exigibles	8	12 944	10 846
Charge d'impôts futurs	8	346	525
		13 290	11 371
Bénéfice net		47 883	105 295
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		949 798	844 503
Ajustement résultant de l'adoption de la méthode du taux d'intérêt effectif		(163)	–
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice		**997 518 $**	**949 798 $**

(Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.)

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé du résultat étendu
Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007[a]
Bénéfice net	47 883 $	105 295 $
Autres éléments du résultat étendu		
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	14 314	–
Charge d'impôts s'appliquant aux gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	4 548	–
Autres éléments du résultat étendu	9 766	–
Résultat étendu	**57 649 $**	**105 295 $**

[a] Conformément aux nouvelles normes comptables, les chiffres correspondants des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

(Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.)

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Primes perçues	67 838 $	74 832 $
Réclamations recouvrées	1 008	4 958
Intérêts perçus	59 556	53 102
Recouvrements de sommes radiées	1 338	6 249
Autres sommes reçues	597	1 412
Impôts payés	(17 922)	(7 532)
Remboursements / (paiements) en vertu d'accords de garanties	2	(158)
Paiements à des fournisseurs et à des employés	(23 246)	(28 826)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	89 171	104 037
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats de titres et de dépôts à terme	(4 107 347)	(2 663 327)
Échéance de titres et de dépôts à terme	4 018 537	2 558 161
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(88 810)	(105 166)
ENCAISSE		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	361	(1 129)
Solde au début de l'exercice	64	1 193
Solde à la fin de l'exercice	**425 $**	**64 $**

(Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.)

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 mars 2008

1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres et faire fonction de liquidateur, séquestre ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte sous forme de titres d'emprunt constituent des obligations du Canada.

Les présents états financiers comprennent les résultats de la Société et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Société est réputée être le principal bénéficiaire.

2 – Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Méthode de consolidation. Les présents états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et, conformément à la note d'orientation NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (voir la note 6), les états financiers de ACC, une EDDV dont la Société est réputée être le principal bénéficiaire. Les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Changements de méthodes comptables. La Société classe maintenant ses placements à court terme avec ses placements. Auparavant, on retrouvait les placements à court terme au poste Encaisse et placements à court terme, ces derniers étant similaires à des équivalents de trésorerie. Cependant, avec l'adoption des nouvelles normes comptables dont il est question ci-après, la Société a regroupé ses placements à court terme avec les placements pour répondre aux besoins d'information concernant la juste valeur. L'encaisse constitue maintenant un poste du bilan distinct. Du fait de ce changement, les placements ont augmenté de 344 millions de dollars (214 millions en 2007).

Les nouvelles normes comptables qui suivent, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), sont entrées en vigueur à la Société le 1er avril 2007 : chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* ; chapitre 3861 *Instruments financiers – Information à fournir et présentation* ; chapitre 3251 *Capitaux propres* ; chapitre 1530 *Résultat étendu*.

En adoptant le chapitre 3855, la Société a choisi de classer ses placements dans la catégorie des « actifs financiers disponibles à la vente ». Les créances et autres sommes à recevoir ainsi que les réclamations nettes à recouvrer sont classées dans la catégorie des « prêts et créances ». Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des « autres passifs financiers ». Les instruments financiers sont comptabilisés à la date du règlement. Conformément aux nouvelles normes comptables, les chiffres correspondants des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

Conformément aux nouvelles normes comptables, tous les actifs financiers doivent être classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction », « disponibles à la vente », « détenus jusqu'à leur échéance » ou « prêts et créances ». Les passifs financiers doivent être classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction » ou « autres passifs financiers ». À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur dans le bilan consolidé.

Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction continueront d'être évalués à leur juste valeur. Le poste Intérêts sur encaisse et placements inclura les gains et pertes réalisés et latents. Les instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente continueront aussi d'être évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents seront comptabilisés au poste Autres éléments du résultat étendu. Étant donné que les gains et pertes latents se réalisent du fait de la cession ou d'une baisse durable de valeur, ils passeront du poste Autres éléments du résultat étendu au poste Intérêts sur encaisse et placements. Les instruments financiers classés dans la catégorie des « prêts et créances », « détenus jusqu'à leur échéance » ou « autres passifs financiers », sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le chapitre 1530 porte sur le résultat étendu, qui englobe le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu. Le poste Autres éléments du résultat étendu englobe les gains et pertes latents résultant de la variation de la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Les présents états financiers comprennent un État consolidé du résultat étendu. Le chapitre 1530 présente aussi un nouvel élément du bilan, soit le Cumul des autres éléments du résultat étendu, qui se classe dans l'avoir et rend compte des changements cumulatifs survenus dans les autres éléments du résultat étendu.

Les dérivés doivent être comptabilisés dans le bilan consolidé à leur juste valeur, y compris les dérivés incorporés à des instruments financiers ou à d'autres contrats mais qui ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques du contrat hôte. La Société a fait la révision de ses contrats à compter de la date de transition, soit le 1er avril 2003. Elle a conclu que les contrats en question ne contiennent aucun dérivé incorporé devant être séparé du contrat hôte. Aucun de ces contrats ne constitue un dérivé non financier.

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent être immédiatement passés en charges dans le bénéfice net. Dans le cas d'instruments financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction peuvent être reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ou immédiatement passés en charges dans le bénéfice net. La Société a choisi de passer en charges les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers disponibles à la vente.

Conformément aux nouvelles normes entrées en vigueur à la Société le 1er avril 2007, les placements de la Société ont, le cas échéant, été réévalués, donnant lieu à une perte latente de 2,6 millions de dollars (avant impôts) qui a été incluse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sous forme d'ajustement transitoire (voir la note 9).

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Le principal élément qui nécessite le recours à des estimations est la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ses estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu de certains événements et de diverses incertitudes, dont l'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite future d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, du taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever jusqu'à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Placements. La Société effectue ses placements auprès de contreparties bien cotées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements à des titres garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A au moment de l'achat. Les placements dont le terme est supérieur à trois ans se limitent strictement à des titres du gouvernement du Canada.

Les placements, qui représentent des titres négociables et des dépôts à terme, sont classés dans la catégorie des « instruments financiers disponibles à la vente » et comptabilisés à leur juste valeur selon les données observables sur le marché, conformément aux nouvelles normes comptables établies par l'ICCA. Les gains et pertes latents sont comptabilisés au poste Autres éléments du résultat étendu. Étant donné que les gains et pertes latents se réalisent du fait de la cession ou d'une baisse durable de valeur, ils passeront du poste Autres éléments du résultat étendu au poste Intérêts sur encaisse et placements. Le revenu d'intérêts est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est inclus dans le poste Intérêts sur encaisse et placements.

Réclamations à recouvrer. La Société réclame aux institutions membres les montants qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, elle dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation. La Société inscrit ses réclamations à recouvrer au coût d'amortissement et les comptabilise dans le bilan après déduction de la provision pour pertes (voir la note 4). Pour les besoins des nouvelles normes comptables, les réclamations à recouvrer sont classées dans la catégorie des « prêts et créances ».

Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations, la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de sa réclamation. Le cas échéant, ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation sont inscrites au poste Autres produits.

Provisions pour pertes et garanties. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes et garanties décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer – La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les réclamations à recouvrer lorsqu'elle ne s'attend raisonnablement plus à les recouvrer. Il arrive que la Société en vienne à recouvrer des sommes au titre de prêts et de réclamations qui avaient été radiés. Dans ce cas, elle inscrit d'abord ces sommes au poste Recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme autres produits.

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision pour garanties est estimée en fonction des paiements en espèces futurs qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La Société calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la Société est tenue de remplir son mandat de manière à minimiser ses risques de perte.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste Redressement des provisions pour pertes de l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes. Le revenu en primes est calculé sur le montant des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire annuellement au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Autres produits. Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont inscrites au poste Autres produits quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

Régime de retraite. Tous les employés admissibles cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. Les cotisations de la Société sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

Avantages sociaux futurs. Les employés ont droit à certains avantages, non liés à la retraite, déterminés en vertu de leurs conditions d'emploi. Au fur et à mesure que l'employé acquiert le droit à ces avantages, ceux-ci sont comptabilisés à titre de passif.

Impôts sur les bénéfices. La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan, y compris toute variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur fiscale. Les impôts futurs sont déterminés en utilisant les taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan.

Modifications comptables à venir. Le 1er décembre 2006, l'ICCA a publié les nouvelles normes suivantes : Chapitre 3862 *Instruments financiers – Informations à fournir* ; chapitre 3863 *Instruments financiers – Présentation* ; chapitre 1535 *Informations à fournir concernant le capital*. La Société étudiera l'incidence de ces normes, qui entreront en vigueur à la Société le 1er avril 2008.

Normes internationales d'information financière (IFRS). En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada annonçait que, dans le cas des entités ayant une obligation publique de rendre des comptes, les principes comptables généralement reconnus au Canada seraient remplacés par les Normes internationales d'information financière. Au début de 2008, le Conseil des normes comptables a précisé que le basculement aux Normes internationales se fera dès le début des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. La Société sera donc tenue de produire son information financière selon ces normes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Elle devra aussi, à des fins de comparaison, fournir des chiffres relatifs à l'exercice se terminant le 31 mars 2011 établis selon les Normes internationales. L'incidence du passage aux Normes internationales est à l'étude.

3 – Placements

Les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2008			31 mars 2007*		
	Terme à courir (en milliers de dollars)					
	Moins d'un an	1 à 3 ans	Total	Moins d'un an	1 à 3 ans	Total
Bons du Trésor	819 070 $	– $	819 070 $	896 668 $	– $	896 668 $
Taux de rendement moyen pondéré (%)	4,09	–	4,09	4,21	–	4,21
Obligations	459 845	260 527	720 372	184 963	342 900	527 863
Taux de rendement moyen pondéré (%)	3,89	3,67	3,82	3,30	3,81	3,63
Autres	120 351	–	120 351	129 508	–	129 508
Taux de rendement moyen pondéré (%)	3,55	–	3,55	4,20	–	4,20
Total des placements	**1 399 266 $**	**260 527 $**	**1 659 793 $**	**1 211 139 $**	**342 900 $**	**1 554 039 $**
Taux de rendement moyen pondéré (%)	**3,98**	**3,67**	**3,93**	**4,06**	**3,81**	**4,01**

* Les données comparatives de 2007 englobent les placements détenus jusqu'à leur échéance qui sont comptabilisés au coût après amortissement.

	31 mars 2008				31 mars 2007
	(en milliers de dollars)				
	Coût après amortissement	Gains latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût après amortissement*
Bons du Trésor	813 191 $	5 879 $	– $	819 070 $	896 668 $
Obligations	714 924	5 448	–	720 372	527 863
Autres	119 945	406	–	120 351	129 508
Total des placements	**1 648 060 $**	**11 733 $**	**– $**	**1 659 793 $**	**1 554 039 $**

* Les données comparatives sont comptabilisées au coût après amortissement, dans le bilan consolidé. La juste valeur de ces placements au 31 mars 2007 s'élevait à 1 551 millions de dollars.

4 – Réclamations à recouvrer – net

	31 mars 2008	31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
Réclamations à recouvrer	– $	1 008 $
Provision pour pertes	–	–
Réclamations à recouvrer – net	**– $**	**1 008 $**

5 – Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2008, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2007.

	31 mars 2008				31 mars 2007
	(en milliers de dollars)				
	Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	Provision pour garanties	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	– $	– $	600 000 $	600 000 $	600 900 $
Sommes (versées) / reçues	–	2	–	2	(158)
Sommes radiées	–	–	–	–	–
Redressement des provisions pour pertes	–	(2)	50 000	49 998	(742)
Fin de l'exercice	**– $**	**– $**	**650 000 $**	**650 000 $**	**600 000 $**

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

6 – Entités à détenteurs de droits variables

Depuis le 1er avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC-15 de l'ICCA. Cette note exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

Selon la note NOC-15, est réputée à droits variables toute entité qui ne possède pas suffisamment d'instruments de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans un soutien financier subordonné, ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. ACC répond à la définition d'une EDDV. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV ; le principal bénéficiaire d'une EDDV s'entend d'une entité qui doit assumer la plupart des pertes prévues de l'EDDV ou qui recevra la plupart des rendements résiduels prévus de cette dernière, ou les deux. La Société est réputée être le principal bénéficiaire d'ACC. Par conséquent, aux fins de la comptabilité, ACC est consolidée dans les états financiers de la Société.

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèques Central Guaranty (devenue ACC).
Le 31 décembre 1992, la Société a facilité le virement de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plupart de l'actif résiduel de la CTCG. ACC se doit de gérer son actif et d'en disposer de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la Société.

La consolidation d'ACC dans les états financiers de la Société entraîne une augmentation de l'actif de 1,5 million de dollars (1,5 million en 2007) et du passif de 3 000 dollars (24 000 en 2007), ainsi qu'une hausse des produits de 14 000 dollars (569 000 en 2007) et des charges de 10 000 dollars (283 000 en 2007). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,5 million de dollars (1,5 million de dollars en 2007).

7 – Instruments financiers et gestion des risques

Risque de crédit. La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les réclamations à recouvrer touchent des institutions membres en faillite. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres en faillite.

Juste valeur. Si l'on fait exception de l'encaisse et des placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses actifs et ses passifs financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur établies au 31 mars 2008 comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

En raison de leur courte durée avant l'échéance, la valeur comptable des créances et autres sommes à recevoir et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur.

La valeur comptable des réclamations à recouvrer nettes se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des remboursements prévus au titre des réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les informations que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

8 – Impôts sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ce sont les intérêts créditeurs sur l'encaisse et les placements qui constituent la principale source de revenu imposable de la Société. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la Société n'est pas imposable.

Le rapprochement de la charge d'impôts de la Société, laquelle charge est liée au bénéfice net de la Société, est constaté comme suit :

	31 mars 2008	31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
Taux d'imposition prévu par la loi	32 %	32 %
Charge d'impôts selon le taux d'imposition prévu par la loi	19 435 $	37 333 $
Augmentation / (diminution) découlant de :		
Revenu en primes non imposable	(21 552)	(23 946)
Recouvrement de sommes radiées	(425)	(2 000)
Augmentation / (diminution) des provisions pour pertes	15 884	(237)
Autre	(398)	(304)
Charge d'impôts	**12 944 $**	**10 846 $**

Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Au 31 mars 2008, la fraction non amortie du coût en capital, soit 4,3 millions de dollars (5,3 millions en 2007), et un montant de 3,7 millions de dollars correspondant aux gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente ont servi au calcul du passif d'impôts futurs de 2,4 millions de dollars (1,7 million d'actif d'impôts futurs en 2007).

9 – Cumul des autres éléments du résultat étendu

	31 mars 2008	31 mars 2007*
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	– $	– $
Gains / (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente à la date de transition – 1er avril 2007	(2 581)	–
Impôts sur les bénéfices relatifs à l'ajustement transitoire	820	–
Autres éléments du résultat étendu	9 766	–
Cumul des autres éléments du résultat étendu	**8 005 $**	**– $**

* Conformément aux nouvelles normes, les chiffres correspondants des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

10 – Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2, les dépôts assurés par la Société s'élevaient à 477 milliards de dollars au 30 avril 2007 (455 milliards en 2006).

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles,* les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 2008 à chacune des catégories demeure le même qu'à l'exercice précédent, c'est-à-dire : 1/72 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1, 1/36 pour 100 pour la catégorie 2, 1/18 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/9 pour 100 pour la catégorie 4. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport à la fourchette cible.

Par mesure de prudence, la Société maintient un financement *ex ante* qui est représenté par la somme des bénéfices non répartis de la Société et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la Société. Le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Le montant déclaré du financement *ex ante* au 31 mars 2008 est de 1,65 milliard de dollars (1,55 milliard en 2007), soit 35 points de base des dépôts assurés (34 en 2007).

11 – Charges d'exploitation

	31 mars 2008	31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
Traitements et autres frais de personnel	11 779 $	11 438 $
Honoraires et autres frais	3 202	2 329
Frais généraux	3 348	3 001
Locaux	2 483	2 487
Sensibilisation du public	2 180	2 674
Traitement des données	1 434	1 030
	24 426	22 959
Recouvrement de coûts		
Apparentés	527	603
Autres	275	275
Charges d'exploitation	**23 624 $**	**22 081 $**

La Société fournit des services de centre d'appels à deux entités apparentées, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) contribue à la campagne de sensibilisation du public de la Société dans le cadre d'une entente entre les deux parties. La contribution de l'AMF se reflète dans le tableau qui précède, sous Autres recouvrement de coûts. Les coûts relatifs à ces activités sont inclus dans les catégories de charges qui s'appliquent.

12 – Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des apparentés dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les apparentés.

Il n'existe aucune opération entre apparentés significative ni aucun solde d'importance découlant de telles opérations qui n'ait déjà été communiqué dans les présentes notes complémentaires.

13 – Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2008, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

14 – Engagements

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) relatifs aux contrats de location-exploitation en vigueur au 31 mars 2008 se ventile comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars	Montant (en milliers de dollars)
2009	1 085 $
2010	1 085
2011	757
2012	250
Total	**3 177 $**

15 – Régime de retraite

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société est 2,02 fois supérieure à celle des employés dont le salaire est inférieur à 130 700 dollars, et 7,3 fois supérieure à celle des employés dont le salaire est supérieur à 130 700 dollars. Les cotisations de l'exercice se ventilent comme suit :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Employeur	1 450 $	1 545 $
Employés	551 $	571 $

16 – Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 2008.

GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

4

La présente partie offre une description des activités de la SADC en matière de gouvernance au cours du dernier exercice.

UNE SAINE GOUVERNANCE

La SADC réitère son engagement à conserver un solide cadre de gouvernance qui réponde aux attentes des Canadiens et maintienne la confiance du public dans la Société. La SADC fait de la saine gouvernance une priorité depuis de nombreuses années ; cet engagement est demeuré au rang de ses stratégies d'entreprise au dernier exercice.

Dans le cadre de cet engagement, afin de s'assurer que la SADC respecte les normes de gouvernance les plus strictes, le conseil d'administration a, en 2007-2008, entrepris l'examen rigoureux de ses activités et de ses procédures. Des possibilités d'amélioration ont été relevées quant à l'efficacité du rôle du conseil et de ses comités, et des plans d'action mis au point.

Le conseil et ses comités permanents ont également passé en revue leur charte respective pour vérifier s'ils en respectaient bien toutes les dispositions applicables. Il appert qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités de manière conforme. À l'issue de l'examen, le conseil a retouché les dispositions des chartes de plusieurs de ses comités pour clarifier les responsabilités de surveillance qui y sont énoncées.

La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Elle se trouve sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**), à l'onglet « Qui est la SADC ? », sous « Responsabilités du conseil ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la SADC comprend un président, cinq administrateurs nommés d'office et cinq administrateurs issus du secteur privé, comme le stipule la Loi sur la SADC. Des notes biographiques sur chacun des membres du conseil sont affichées sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**).

Le conseil a connu un fort roulement d'effectif durant l'exercice. Au total, quatre de ses onze membres ont changé, comme l'indique le tableau de participation aux réunions de la page 66.

Président du conseil
Le président du conseil est surtout responsable du bon fonctionnement du conseil d'administration et se charge de représenter celui-ci. Il fait en sorte que les relations entre le conseil d'administration et le Parlement facilitent l'exécution du mandat de la SADC. Dans le cadre de ses fonctions, le président du conseil travaille en étroite collaboration avec le président et chef de la direction.

Administrateurs nommés d'office
Les administrateurs nommés d'office apportent au conseil leurs connaissances et leurs compétences, acquises dans le cadre de leur travail au sein de la fonction publique.

Administrateurs issus du secteur privé
Les administrateurs issus du secteur privé possèdent des compétences diverses et une expérience pratique dans de nombreux domaines pertinents forgée hors du secteur public ; ils contribuent ainsi à étayer les travaux et les décisions du conseil.

COMPOSITION ET ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2007-2008

Mandat et composition du conseil (31 mars 2008)	Points saillants des activités du conseil en 2007-2008

Le conseil apporte une orientation stratégique à la direction de la SADC et supervise les activités de l'organisation. Les activités de la SADC sont gérées par son conseil, formé d'un président, d'un maximum de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières (SIF), un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) nommé par le ministre, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)).

Président

Bryan P. Davies
Président du conseil
Société d'assurance-dépôts du Canada
Au conseil depuis : juin 2006

Administrateurs issus du secteur privé

Tracey Bakkeli
Présidente
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina, Saskatchewan
Au conseil depuis : mars 2001

Nancy Lockhart
Directrice générale
Frum Development Group
Toronto, Ontario
Au conseil depuis : décembre 2007

Administrateurs nommés d'office

Mark Carney
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : février 2008

Julie Dickson
Surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : octobre 2006
(surintendante intérimaire des institutions financières d'octobre 2006 jusqu'à sa nomination au poste de surintendante en juillet 2007)

- Suivi des activités relatives à la capacité d'intervention de la SADC ainsi que des plans de sensibilisation du public
- Suivi de la santé financière des institutions membres de la SADC et de leur vulnérabilité aux fluctuations des marchés, à partir de rapports d'évaluation des risques fournis par la direction qui, à son tour, s'appuie sur les informations fournies par le BSIF
- Évaluation du rendement du président et chef de la direction à l'égard de 2006-2007
- Examen et approbation du plan d'entreprise quinquennal de la SADC, des budgets d'exploitation et de fonctionnement, et du plan d'emprunt qui y sont présentés (et recommandation des taux de prime au ministre des Finances)
- Examen et approbation des objectifs de 2008-2009 du président et chef de la direction, et approbation des modifications du profil de responsabilisation de celui-ci
- Examen et approbation des rapports de gestion et des états financiers de la SADC

À chaque réunion ordinaire du conseil, les administrateurs se réservent une période de discussion sans les représentants de la haute direction de la SADC.

Sensibilisation et formation

Chaque nouvel administrateur nommé au conseil durant l'exercice a été initié à ses nouvelles responsabilités et informé sur la Société. Les administrateurs ont eu la possibilité de recevoir de la formation continue durant l'exercice. Ils ont eu droit à une séance d'information approfondie sur leurs responsabilités générales et leur rôle de surveillance en cas de faillite d'une institution membre.

COMPOSITION ET ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2007-2008

Mandat et composition du conseil (31 mars 2008)	Points saillants des activités du conseil en 2007-2008

Administrateurs issus du secteur privé

Barry Moore
Vérificateur principal
Maniwaki, Québec
Au conseil depuis : décembre 2007

Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver, Colombie-Britannique
Au conseil depuis : décembre 2006

[Un poste vacant]

Administrateurs nommés d'office

Ursula Menke
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil depuis : décembre 2007

Ted Price
Surintendant auxiliaire
Secteur de la surveillance
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : janvier 2007

Robert Wright
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis : juin 2006

Substituts des administrateurs nommés d'office

Pierre Duguay
Sous-gouverneur
Banque du Canada
Nommé substitut en : septembre 2005

Serge Dupont
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
Nommé substitut en : juillet 2006

[vacant – substitut du surintendant des institutions financières]

- Examen et approbation des modifications des chartes du conseil, du Comité de la régie de la Société et des candidatures et du Comité des ressources humaines et de la rémunération
- Approbation des modifications du *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des administrateurs* de la SADC, de la *Politique en matière de frais de déplacement et autres dépenses* et de la *Politique en matière d'adjudication de contrats* de la SADC
- Examen d'un rapport annuel sur les principaux risques d'entreprise de la SADC
- Approbation des modifications de plusieurs règlements administratifs régissant les institutions membres de la SADC

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la SADC comptait quatre comités permanents en 2007-2008 : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, le Comité de la régie de la Société et des candidatures et le Comité de direction. Le mandat des comités est détaillé dans la charte de chaque comité, que l'on peut consulter sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**), à l'onglet « Qui est la SADC ? », sous « Responsabilités des comités permanents du conseil de la SADC ». Suit un résumé de la charte et des activités des comités du conseil en 2007-2008.

Comité de vérification

Mandat et composition (31 mars 2008)	Points saillants des activités du Comité
Comité de vérification – Superviser des vérifications internes et externes, formuler des recommandations à l'intention du conseil d'administration sur des enjeux financiers (y compris examiner les rapports de gestion comprenant les états financiers consolidés et la vérification d'attestation du Bureau du vérificateur général du Canada) et surveiller la gestion des risques T. Bakkeli (présidente) N. Lockhart B. Moore T. Price	• Recommandation au conseil des rapports de gestion et des états financiers consolidés • Approbation du plan de vérification interne 2008-2009 • Examen des rapports de vérification interne • Examen du rapport annuel et de la déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise • Examen de la *Politique en matière de déplacements et autres dépenses* et de la *Politique en matière d'adjudication de contrats* de la SADC et recommandation des modifications à leur égard • Suivi des mesures prises par la direction concernant la certification des contrôles internes et de l'amélioration des systèmes informatiques, ainsi que de sa planification en vue du basculement aux Normes internationales d'information financière • Réalisation de son auto-évaluation

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Mandat et composition (31 mars 2008)	Points saillants des activités du Comité
Comité des ressources humaines et de la rémunération – Examiner toute question liée aux ressources humaines et formuler des recommandations au conseil à leur égard (politiques, planification de la relève, respect des dispositions juridiques, rémunération et plaintes) S. Tratch (présidente) B.P. Davies J. Dickson	• Examen des objectifs du président et chef de la direction pour 2008-2009 et réalisation de l'évaluation annuelle du rendement (2006-2007) de celui-ci • Examen de la stratégie et du plan des Ressources humaines à l'égard des employés • Examen du rapport annuel sur le respect, par les employés, des codes et politiques de la Société sur le comportement éthique • Suivi du travail de planification de la relève de la haute direction • Suivi de la réalisation par la direction d'un sondage sur la satisfaction des employés • Réalisation de l'auto-évaluation du Comité des ressources humaines et de la rémunération par rapport à sa charte • Examen de la charte du Comité des ressources humaine et de la rémunération et recommandation de modifications à son égard • Examen du régime de rémunération des employés

Comité de la régie de la Société et des candidatures

Mandat et composition (31 mars 2008)	Points saillants des activités du Comité
Comité de la régie de la Société et des candidatures – S'assurer qu'existent les structures et les processus nécessaires à la surveillance et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, ainsi qu'à la planification de la relève des administrateurs issus du secteur privé B.P. Davies (président) T. Bakkeli N. Lockhart U. Menke S. Tratch	• Suivi du processus d'évaluation du conseil et de ses comités, ainsi que de leur président respectif • Suivi de la planification de l'assemblée publique annuelle 2007 de la SADC • Suivi du programme de sensibilisation du public de la SADC • Encadrement des occasions de formation continue des administrateurs • Révision du *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des administrateurs* ainsi que du profil de responsabilisation du président et chef de la direction, et recommandation de modifications à leur égard • Réalisation de son auto-évaluation par rapport à sa charte • Révision des chartes du conseil et du Comité de la régie de la Société et des candidatures, et recommandation de modifications à leur égard

Comité de direction

Mandat et composition (31 mars 2008)	Points saillants des activités du Comité
Comité de direction – Se réunir, au besoin, sur demande du conseil d'administration, du président du conseil ou du président et chef de la direction B.P. Davies (président) T. Bakkeli M. Carney	Le Comité n'a pas siégé en 2007-2008.

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et à celles des comités dont ils font partie.

Participation aux réunions du conseil et de ses comités[a]

(du 1er avril 2007 au 31 mars 2008)

		COMITÉS DU CONSEIL			
	Conseil d'administration[b]	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération[c]
Nombre de réunions	6	0	4	3	4
Présences :					
Actuellement membres du conseil					
B.P. Davies – Président	6		3	3	4
T. Bakkeli	6		4	3	
N. Lockhart[d]	1		1	1	
B. Moore[e]	1		1		
S. Tratch	6			3	4
Ont quitté le conseil durant l'exercice					
C. Huot[f]	3			2	2
G. Morash[g]	5		3		2
Membres d'office[h]					
Banque du Canada (substitut)[i]	3 (5)				
Surintendant des institutions financières (SIF)[j]	5				1
BSIF – 2e administrateur[k]	5		4		
Ministère des Finances (substitut)[l]	0 (6)				
ACFC[m]	5			1	

[a] Y compris par téléphone.

[b] Y compris une séance de planification stratégique du conseil

[c] Y compris une séance spéciale du Comité des ressources humaines et de la rémunération consacrée à la planification de la relève

[d] Nancy Lockhart a été nommée au conseil le 14 décembre 2007.

[e] Barry Moore a été nommé au conseil le 3 décembre 2007.

[f] Claude Huot a cessé ses fonctions au conseil le 2 décembre 2007.

[g] Grant Morash s'est retiré du conseil le 7 février 2008.

[h] Voir ci-dessous la liste des membres d'office ayant pris part aux réunions du conseil durant l'exercice.

[i] **Banque du Canada**

David A. Dodge a quitté ses fonctions de gouverneur de la Banque du Canada le 31 janvier 2008.

Mark Carney a été nommé gouverneur de la Banque du Canada le 1er février 2008.

Pierre Duguay, substitut

[j] **SIF**

Julie Dickson a été nommée surintendante intérimaire des institutions financières le 14 octobre 2006 et surintendante des institutions financières le 29 juin 2007.

[k] **BSIF**

Ted Price

[l] **Ministère des Finances**

Robert Wright

Serge Dupont, subtitut

[m] **ACFC**

Jim Callon a cessé ses fonctions de commissaire intérimaire, ACFC, le 2 décembre 2007.

Ursula Menke a été nommée commissaire de l'ACFC, le 3 décembre 2007.

En 2007-2008, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil ont totalisé 230 507,93 dollars. Ces administrateurs ont engagé des dépenses de 116 359,08 dollars. Après avoir examiné ces dépenses, la fonction de vérification interne de la SADC a conclu qu'elles étaient dûment autorisées, documentées et conformes aux politiques de la Société, donc raisonnables.

RÉPONDRE AUX ATTENTES À L'ÉGARD DE LA FONCTION PUBLIQUE

La SADC est consciente des attentes des Canadiens envers la fonction publique en ce qui a trait à la conduite professionnelle, à la divulgation d'actes fautifs, au comportement éthique et à la divulgation proactive. Au nombre des principales activités menées en 2007-2008 à ce chapitre :

- Le conseil a révisé la politique de la SADC concernant la divulgation d'actes fautifs, soit la *Politique de la SADC sur la divulgation interne d'information concernant des actes répréhensibles au travail*, et y a apporté d'autres modifications afin qu'elle tienne bien compte de toutes les obligations qui découlent de la nouvelle *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*. La Société a également fourni de la formation obligatoire à ses employés sur le sujet de la conduite professionnelle et du comportement éthique.

- Le conseil s'étant engagé à maintenir les normes éthiques les plus élevées en matière de gouvernance, il a révisé et modifié le *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique de la SADC à l'intention des administrateurs* pour que celui-ci s'aligne sur les politiques de la Société en la matière. Le conseil a également révisé la *Politique en matière de déplacements et autres dépenses* de la SADC pour qu'elle s'applique aussi au conseil d'administration.

- Les codes de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des employés et des administrateurs et le *Code régissant les conflits d'intérêts* de la Société illustrent la volonté de la SADC, de ses administrateurs, dirigeants et employés de demeurer à la hauteur de la réputation d'excellence de la SADC en matière d'éthique. Chaque année, les administrateurs et les employés doivent renouveler leur engagement de respecter ces codes. Le conseil d'administration vérifie que sont respectés les codes et autres pratiques liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique des employés lorsque les rapports annuels à cet égard sont remis au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines et de la rémunération. Ces documents et d'autres renseignements portant sur la gouvernance de la Société sont affichés sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**).

- En nous fondant sur nos études et sur les pratiques adoptées par les assureurs-dépôts un peu partout dans le monde, nous pouvons affirmer qu'un régime d'assurance-dépôts remplit son rôle si les consommateurs savent qu'il existe et sont renseignés à son sujet. En effet, des consommateurs avertis peuvent prendre des décisions éclairées concernant le placement de leur argent. La SADC a poursuivi ses efforts en vue d'accroître la sensibilisation du public à l'assurance-dépôts ; en 2007-2008, elle a bouclé une campagne de trois ans axée sur la sensibilisation du public à la SADC et au passage du plafond d'assurance-dépôts de 60 000 à 100 000 dollars par déposant, par institution membre.

- Le conseil d'administration de la Société a tenu sa deuxième assemblée publique annuelle à Vancouver, en Colombie-Britannique, le 25 septembre 2007. Cette activité découle de la décision du conseil d'organiser l'assemblée dans une ville différente chaque année, pour refléter le mandat national de la Société. Cette rencontre a attiré beaucoup de monde et donné l'occasion à la SADC de renseigner de nombreux Néo-Canadiens sur ses activités.

DIRECTION DE LA SADC

Suit le nom des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2008. Une biographie de chacun d'entre eux est affichée sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**).

Guy L. Saint-Pierre
Président et chef de la direction

Michèle Bourque
Vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Thomas J. Vice
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

Les échelles de salaire des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2008, sont les suivantes :

- poste de président et chef de la direction : 216 800 dollars à 255 000 dollars
- poste de vice-président : 165 430 dollars à 220 560 dollars

La SADC affiche les frais de déplacement et de représentation de ses dirigeants sur son site Web.

PROFIL ET RENDEMENT DES INSTITUTIONS MEMBRES

5

Cette partie du rapport annuel donne un aperçu de nos institutions membres et les grandes lignes de leurs résultats financiers d'ensemble pour 2007.

PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

À la fin de l'exercice 2007-2008, la SADC comptait 80 institutions membres, soit le même nombre qu'un an plus tôt. La Société de fiducie Caledon, la Société de fiducie GE Money et la Banque DirectCash ont adhéré à la Société. La Banque Nationale de Grèce (Canada) et BCPBank Canada ont été acquises par la Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque de Montréal respectivement, après quoi leurs polices d'assurance-dépôts ont été résiliées. La Banque Ubiquity du Canada a fusionné avec la Banque Ouest et a été dissoute. On trouve à la page 76 le tableau des institutions membres en date du 31 mars 2008. La liste des institutions membres de la SADC est également publiée et tenue à jour sur le site Web de la Société (**www.sadc.ca**).

Groupes affinitaires d'institutions membres

Activités internationales – les plus grandes banques ; activités dans tous les secteurs du marché ; une certaine présence à l'étranger

Activités régionales – ces institutions sont présentes dans la plupart des secteurs du marché, mais concentrent surtout leurs activités dans une région du Canada

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions membres concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions membres concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux petites entreprises et dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions membres se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts à l'investissement

Services tarifés – ces institutions membres tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

Les institutions membres de la SADC forment 54 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une maison mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité (voir l'encadré).

RÉSULTATS FINANCIERS

Malgré les turbulences qui ont secoué les marchés et une conjoncture difficile, les institutions membres de la SADC ont enregistré des bénéfices nets sans précédent en 2007, soit 21,0 milliards de dollars comparativement à 20,7 milliards l'exercice précédent.

Bien que les obstacles tendent à se multiplier sur les marchés financiers et du crédit, dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ne représentent toujours, à court terme, qu'un risque modéré pour la Société. Les institutions membres ont de nouveau affiché des rendements et une santé financière plutôt encourageants en 2007. Peu d'institutions membres ont fait état de pertes nettes. Au sein de chaque groupe affinitaire, les bénéfices réalisés par chaque institution ont varié en fonction des engagements sur le marché des produits structurés, de la croissance des prêts commerciaux et de détail, des revenus provenant d'activités sur les marchés financiers et du degré de prudence ayant guidé l'établissement des provisions pour pertes sur créances et les radiations d'actifs.

La hausse des bénéfices de l'ensemble des institutions membres s'explique principalement par le volume accru des prêts commerciaux et de détail, que n'ont annulé qu'en partie le rétrécissement des différentiels d'intérêt et l'augmentation des provisions pour pertes. Les résultats de l'exercice 2007 font état d'une baisse générale du rendement de l'actif moyen, d'où un recul du rendement de l'avoir moyen des actionnaires.

Il se pourrait que les institutions membres déclarent d'autres pertes liées à des produits structurés (dont certains contenant des prêts hypothécaires américains à risque), à du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) canadien et à des prêts accordés dans le cadre d'acquisitions à effet de levier. D'autres radiations substantielles d'actifs sont à prévoir tant que l'incertitude régnera sur les marchés du crédit. Dans l'avenir, les institutions membres et l'économie canadienne pourraient souffrir des répercussions de la crise immobilière aux États-Unis et du ralentissement de l'économie américaine, ainsi que de la vigueur du dollar canadien. Les institutions membres constateront sans doute une légère détérioration de la qualité du crédit au cours du nouvel exercice et il est probable que leur rendement financier collectif ait atteint un plafond dans l'immédiat.

Revenu net et provisions des institutions membres de la SADC*

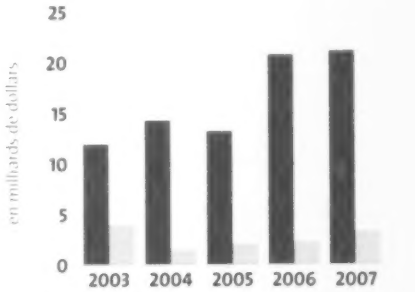

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Modeste croissance du revenu autre que d'intérêts, vu le fléchissement des revenus de négociation et de placement de titres

Le revenu autre que d'intérêts n'a augmenté que de 2 pour 100 durant l'exercice, mais il représente toujours 55 pour 100 du revenu global des institutions membres. Si les frais de gestion de placements, de garde et de fonds communs de placement ont connu une hausse appréciable de 19 pour 100, les revenus de négociation et de placement de titres ont chuté de plus de 30 pour 100. Les autres sources de revenu autre que d'intérêts ont progressé de moins de 10 pour 100.

Composition du revenu autre que d'intérêts* (%)

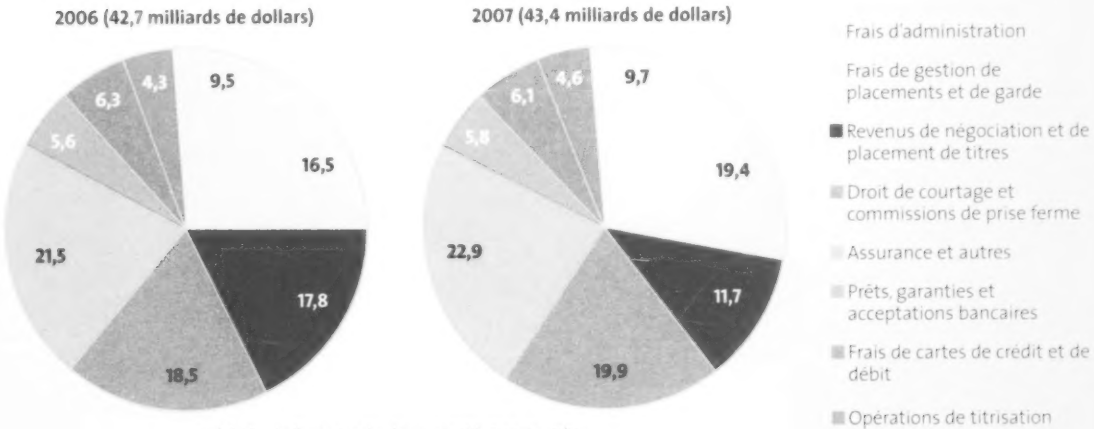

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Les ratios de fonds propres ont diminué, mais respectent toujours amplement les normes du BSIF

Le ratio moyen de l'ensemble des fonds propres selon les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) pour les institutions membres de la SADC accuse un léger recul, puisqu'il est passé de 12,6 à 12,2 pour 100, mais il continue d'excéder confortablement la norme de 10 pour 100 établie par le BSIF. Le ratio actif/fonds propres, qui mesure l'effet de levier, a de nouveau augmenté, passant de 17,7 en 2006 à 18,2 en 2007. La baisse des ratios de capitaux propres et l'accroissement de l'effet de levier se font surtout sentir chez les plus grandes banques et résultent d'acquisitions importantes à l'étranger, de radiations d'actifs liés à des produits de crédit structurés ainsi que des problèmes de liquidité sur le marché canadien du PCAA qui ont obligé certaines grandes banques à conserver des prêts dans leur bilan au lieu de les vendre à des investisseurs externes. De nouvelles réductions de la valeur de produits structurés et la conclusion d'acquisitions pourraient faire chuter les ratios de fonds propres s'ils ne sont pas soutenus par des bénéfices et de nouveaux apports de capital en 2008. Le fait que les banques canadiennes soient encore en mesure d'emprunter des capitaux à des coûts raisonnables en dit long sur la solidité de leur situation financière en général.

Ratio de fonds propres, 2003-2007

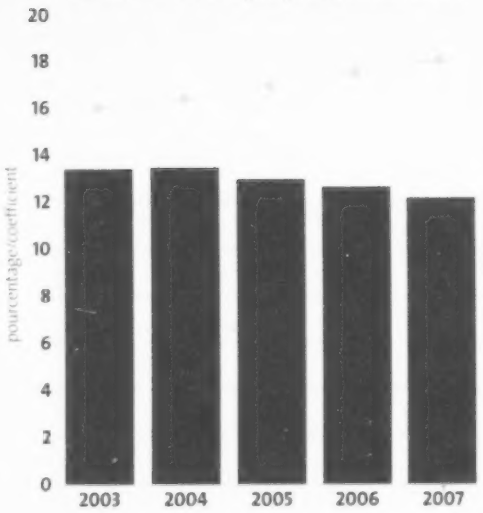

A la fin de l'exercice de chaque institution membre

■ Ratio de fonds propres à risque selon les normes de la BRI (pourcentage)

Ratio actif/fonds propres (coefficient)

La croissance de l'actif dépasse les 10 pour 100 depuis trois ans

La croissance de l'actif total des institutions membres de la SADC est demeurée robuste en 2007 ; elle a frôlé les 11 pour 100, suivant une tendance qui se maintient depuis trois ans. Par conséquent, l'actif total des institutions membres atteindra bientôt le seuil des 2,5 billions de dollars. Le groupe affinitaire « Activités internationales » a connu une très forte croissance ces trois dernières années, grâce à des acquisitions de taille aux États-Unis et en Amérique latine. De petites institutions membres des groupes « Prêts aux entreprises », « Prêts aux particuliers » et « Prêts hypothécaires résidentiels » ont enregistré un taux de croissance encore plus prononcé : plusieurs d'entre elles affichent un rythme de croissance annuelle de leur actif supérieur à 25 pour 100.

La classe d'actif principale demeure celle des prêts, car elle représente un peu plus de 56 pour 100 de l'actif total. Les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers ont enregistré une forte croissance en 2007, tout comme les prêts commerciaux. Le portefeuille global des prêts consentis par les institutions membres s'est accru de plus de 10 pour 100 : les prêts commerciaux et aux grandes entreprises ont atteint 579 milliards de dollars, et les prêts de détail, 770 milliards de dollars.

La qualité du crédit demeure excellente en général, mais elle ne s'améliore plus

La qualité du crédit est demeurée étonnamment élevée et près de ses sommets historiques, car tant les prêts de détail que les prêts commerciaux ont bénéficié de circonstances économiques et de prix de l'immobilier favorables au Canada. Les prêts douteux nets n'ont de nouveau représenté qu'un faible pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations bancaires, surtout parce que le volume des prêts a augmenté. On observe cependant une légère détérioration de la qualité du crédit dans l'ensemble des institutions membres de la SADC, ainsi qu'un renforcement des provisions pour créances douteuses et une augmentation des prêts douteux. Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté de 44 pour 100 en 2007 pour atteindre 3,5 milliards de dollars, mais il est vrai que leurs niveaux précédents étaient faibles. En outre, les provisions pour pertes sur créances ont augmenté moins rapidement que les prêts douteux, ce qui se traduit par une détérioration du ratio de couverture des prêts douteux. Malgré cela, le degré de couverture des prêts douteux demeure excellent d'un point de vue historique.

Le monde financier a beaucoup changé depuis l'été 2007

Depuis l'été 2007, les liquidités se sont asséchées pour pratiquement tous les types de produits structurés. L'aversion des investisseurs pour le risque remonte à 2007, quand les défauts de paiement au titre des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis ont dépassé les niveaux prévus. Les agences de notation se sont mises à déclasser de plus en plus de produits structurés, en 2007 et en 2008. Un bon nombre de produits structurés parmi les plus complexes (les titres garantis par des créances synthétiques, par exemple) ont fait l'objet de réévaluations et se vendent désormais en dessous de leur valeur nominale, et les acheteurs se font rares. Certains autres produits structurés et prêts, comme les obligations adossées à des prêts de qualité inférieure ou à des prêts commerciaux avec effet de levier et les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, devront peut-être être réévalués à la baisse eux aussi. Nombre de ces produits risquent de demeurer non liquides (difficiles à vendre rapidement) pendant une longue période, c'est-à-dire jusqu'à ce que les investisseurs comprennent mieux les risques véritables rattachés aux actifs sous-jacents. S'il est vrai que toutes les institutions membres du groupe affinitaire « Activités internationales » ont investi, dans une certaine mesure, dans des produits structurés et sont donc touchées par des problèmes de liquidité et d'évaluation, leur engagement est, dans la plupart des cas, bien inférieur à celui des grandes banques américaines et européennes.

Le risque lié à l'assurance-dépôts demeure acceptable, mais une plus grande prudence est de mise

L'ensemble des institutions membres de la SADC, de même que certains groupes affinitaires, ont enregistré une rentabilité record en 2007, mais les résultats ont été inégaux. À court terme, le risque lié à l'assurance-dépôts demeure acceptable pour la SADC, mais il est en hausse. À moyen terme, plusieurs nouvelles menaces importantes pourraient nécessiter des interventions auprès de certaines de nos institutions membres. Si les questions de liquidité et d'évaluation liées aux produits structurés et au PCAA non bancaire canadien ont été les principales sources d'inquiétude au cours de l'exercice écoulé, les prochaines menaces qui pèseront sur les institutions membres de la SADC résulteront sans doute de l'incertitude entourant les marchés financiers, des questions liées à la qualité de l'actif et de l'ampleur qu'aura le ralentissement de la croissance américaine sur l'économie canadienne.

La SADC demeure préoccupée par les tendances observées auprès de certaines institutions membres, à commencer par celles dont l'actif progresse rapidement et celles qui conservent des engagements élevés et croissants dans des catégories de crédit immobilier à risque plus élevé, comme les prêts hypothécaires commerciaux, les prêts-relais à la construction et les prêts commerciaux dans le secteur de l'immobilier. D'autres phénomènes menacent depuis peu nos institutions membres, notamment les problèmes de liquidité et d'évaluation de certains actifs, les déboires des marchés financiers, les répercussions possibles de l'accord de Bâle II sur le capital réglementaire, le fort endettement des consommateurs canadiens, certaines pratiques trop permissives des prêteurs hypothécaires (prolongement des périodes d'amortissement et diminution du versement initial exigé, entre autres), sans parler du risque de correction des prix de l'immobilier au Canada.

En résumé, les institutions membres de la SADC ont connu un bon exercice 2007, malgré une conjoncture plus difficile. Leur situation financière demeure saine en général, mais tant la SADC que ses institutions membres devront faire preuve d'une plus grande prudence à l'avenir.

RENSEIGNEMENTS COMPARATIFS SUR LES INSTITUTIONS MEMBRES

Le profil qui suit présente des renseignements comparatifs sur les institutions membres de la SADC, mais il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir d'informations fournies par les institutions membres à la Banque du Canada et au BSIF, et d'informations transmises directement à la SADC. La situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux.

Les informations sont présentées comme suit :

- institutions membres
- changements concernant les institutions membres
- sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- passif-dépôts au Canada
- mesures de la rentabilité
- mesures des fonds propres
- mesures de la qualité de l'actif

À noter que, dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2008.

RENSEIGNEMENTS SUR LES INSTITUTIONS MEMBRES

Institutions membres de la SADC au 31 mars 2008[4]

Banques canadiennes et filiales		Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes		Filiales d'institutions étrangères	
Institutions membres	**Groupe affinitaire**	**Institutions membres**	**Groupe affinitaire**	**Institutions membres**	**Groupe affinitaire**
Banque Bridgewater	Prêts hypothécaires résidentiels	Association de services financiers Concentra	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Amex du Canada	Prêts aux particuliers
Banque Canadian Tire	Prêts aux particuliers	Société de Fiducie Concentra (La)		Banque CTC du Canada	Prêts aux entreprises
Banque canadienne de l'Ouest	Activités régionales	Compagnie de fiducie AGF	Prêts aux particuliers	Banque de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
Canadian Western Trust Company		Compagnie de fiducie M.R.S.		Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)	Prêts aux entreprises
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Activités internationales	Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Habib Canadienne	Prêts aux entreprises
Compagnie Trust CIBC					
Hypothèques CIBC Inc.		Compagnie de Fiducie ResMor	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque HSBC Canada	Activités régionales
Banque Citizens du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels			Société de fiducie HSBC (Canada)	
Banque CS Alterna	Prêts hypothécaires résidentiels	Compagnie Home Trust	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de Trust Household (La)	Prêts hypothécaires résidentiels
				Société hypothécaire HSBC (Canada)	
Banque de Montréal	Activités internationales	Compagnie Trust CIBC Mellon	Services tarifés	Banque ICICI du Canada	Prêts aux entreprises
Société de Fiducie BMO		Équitable, Compagnie de fiducie (L')	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque ING du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
Société hypothécaire Banque de Montréal					
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	Activités internationales	Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Internationale de Commerce Mega (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Dundee du Canada					
Compagnie Maple Trust		Fiducie Desjardins inc.	Services tarifés	Banque Korea Exchange du Canada	Prêts aux particuliers
Compagnie Montréal Trust du Canada		Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs	Services tarifés	Banque MBNA Canada	Prêts aux particuliers
Compagnie Trust National		Industrielle Alliance, Fiducie inc.	Services tarifés		
Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La)		League Savings & Mortgage Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Nationale de l'Inde (Canada)	Prêts aux entreprises
Société hypothécaire Scotia					
Banque DirectCash	Services tarifés	MCAN Mortgage Corporation	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque UBS (Canada)	Services tarifés
Banque Laurentienne du Canada	Activités régionales			Citibanque Canada	Services tarifés
B2B Trust				Société de fiducie Computershare du Canada	Services tarifés
BLC Trust		Peoples Trust Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de Prêt First Data, Canada	Services tarifés
Trust La Laurentienne du Canada Inc.					
Banque Manuvie du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de fiducie Caledon (La)	Services tarifés		
		Société de Fiducie Community	Prêts aux entreprises		
Banque Nationale du Canada	Activités régionales	Société de Fiducie Effort	Prêts hypothécaires résidentiels		
Société de Fiducie Natcan					
Trust Banque Nationale inc.					
Banque Ouest	Prêts aux particuliers	Société de fiducie GE Money	Prêts aux particuliers		
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada	Prêts aux entreprises	Société de fiducie Peace Hills	Prêts aux entreprises		
Banque Royale du Canada	Activités internationales				
Compagnie Trust Royal					
Société d'hypothèques de la Banque Royale					
Société Trust Royal du Canada					
Banque Toronto-Dominion (La)	Activités internationales				
Banque des Premières Nations du Canada	Prêts aux entreprises				
Société Canada Trust (La)					
Société d'hypothèques Pacifique TD (La)					
Société d'hypothèques TD (La)					
Central Bank of Canada	Prêts aux particuliers				
Total : 40		**Total : 21**		**Total : 19**	

Total : 80 membres

[4] Les institutions affiliées d'une manière ou d'une autre ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions membres apparentées, par ordre alphabétique.

Changements concernant les institutions membres : du 1er avril 2007 au 31 mars 2008

Nouvelles adhésions

20 avril 2007 : Société de fiducie Caledon

21 août 2007 : Société de fiducie GE Money

24 janvier 2008 : Banque DirectCash

Autres changements concernant les institutions membres

8 mai 2007 : La société de Fiducie Home adopte la dénomination française Compagnie Home Trust.

1er octobre 2007 : La Banque Ouest absorbe la Banque Ubiquity du Canada et poursuit ses activités sous la dénomination Banque Ouest.

26 octobre 2007 : La Banque Nationale de Grèce (Canada) cesse d'accepter des dépôts et perd son statut d'institution fédérale.

14 décembre 2007 : La BCPBank Canada cesse d'accepter des dépôts et est dissoute.

Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres de la SADC

Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2007		2006		2005		2004		2003	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Actif										
Liquidités	129,7	5,3	112,8	5,1	102,8	5,2	83,7	4,7	93,7	5,5
Valeurs mobilières	642,4	26,1	626,5	28,1	527,0	26,6	453,4	25,5	429,8	25,5
Prêts et acceptations	1 384,7	56,3	1 255,4	56,4	1 114,5	56,3	1 006,2	56,6	954,3	56,5
Autres éléments d'actif	301,4	12,3	232,6	10,4	236,1	11,9	235,3	13,2	210,6	12,5
Actif total	**2 458,2**	**100,0**	**2 227,3**	**100,0**	**1 980,4**	**100,0**	**1 778,6**	**100,0**	**1 688,4**	**100,0**
Passif										
Dépôts	1 618,5	65,8	1 479,9	66,4	1 329,4	67,1	1 187,3	66,8	1 129,2	66,9
Autres éléments du passif	716,9	29,2	644,1	28,9	560,0	28,3	504,9	28,4	475,9	28,2
Passif total	**2 335,4**	**95,0**	**2 124,0**	**95,3**	**1 889,4**	**95,4**	**1 692,2**	**95,2**	**1 605,1**	**95,1**
Avoir des actionnaires	122,8	5,0	103,3	4,7	91,0	4,6	86,4	4,8	83,3	4,9
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	**2 458,2**	**100,0**	**2 227,3**	**100,0**	**1 980,4**	**100,0**	**1 778,6**	**100,0**	**1 688,4**	**100,0**

État des résultats (en millions de dollars)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2007	2006	2005	2004	2003
Intérêts créditeurs	111 635	93 728	74 484	64 077	66 693
Intérêts débiteurs	75 556	60 178	41 294	30 849	33 512
Revenu net d'intérêts	**36 079**	**33 550**	**33 190**	**33 228**	**33 181**
Charge de prêts douteux	3 481	2 413	2 187	1 476	4 088
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	**32 598**	**31 137**	**31 003**	**31 752**	**29 093**
Revenu autre que d'intérêts	43 376	42 693	37 517	33 931	31 947
Revenu net d'intérêts et revenu autre que d'intérêts	**75 974**	**73 830**	**68 520**	**65 683**	**61 040**
Frais autres que d'intérêts	49 802	47 185	49 320	45 260	44 125
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	**26 172**	**26 645**	**19 200**	**20 423**	**16 915**
Provision pour impôts sur le revenu	4 897	5 618	5 409	5 470	4 321
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	**21 275**	**21 027**	**13 791**	**14 953**	**12 594**
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	245	373	507	575	612
Bénéfice net	**21 030**	**20 654**	**13 284**	**14 378**	**11 982**

Passif-dépôts au Canada, par groupe affinitaire

Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2007		2006		2005		2004		2003	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités internationales	1 204,7	84,6	1 074,1	85,0	1 008,2	85,9	955,2	87,8	905,3	87,9
Activités régionales	143,7	10,1	127,9	10,1	112,2	9,6	95,7	8,8	92,7	9,0
Prêts hypothécaires résidentiels	41,0	2,9	35,6	2,8	29,6	2,5	23,0	2,1	18,1	1,8
Prêts aux entreprises	5,2	0,4	3,9	0,3	3,0	0,3	2,6	0,2	2,4	0,2
Prêts aux particuliers	7,6	0,5	5,0	0,4	3,6	0,3	3,5	0,3	3,5	0,3
Services tarifés	21,9	1,5	17,1	1,4	16,8	1,4	8,1	0,8	7,9	0,8
Ensemble des institutions membres	**1 424,1**	**100,0**	**1 263,6**	**100,0**	**1 173,4**	**100,0**	**1 088,1**	**100,0**	**1 029,9**	**100,0**

Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage du total des dépôts)

Au 30 avril	2007		2006		2005		2004		2003	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités internationales	382,1	31,7	371,1	34,5	363,1	36,0	316,1	33,1	306,4	33,8
Activités régionales	54,4	37,9	50,5	39,5	46,5	41,4	39,5	41,3	40,1	43,3
Prêts hypothécaires résidentiels	30,9	75,4	26,6	74,7	22,3	75,3	16,1	70,0	13,1	72,4
Prêts aux entreprises	3,8	73,1	2,6	66,7	1,8	60,0	1,4	53,8	1,3	54,2
Prêts aux particuliers	4,4	57,9	3,1	62,0	2,4	66,7	1,8	51,4	1,6	45,7
Services tarifés	1,3	5,9	1,5	8,8	1,3	7,7	0,3	3,7	0,2	2,5
Ensemble des institutions membres	**476,9**	**33,5**	**455,4**	**36,0**	**437,4**	**37,3**	**375,2**	**34,5**	**362,7**	**35,2**

Mesures de la rentabilité, par groupe affinitaire

Efficience (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	62,3	62,0	71,0	68,0	68,4
Activités régionales	67,3	62,9	63,6	64,8	64,7
Prêts hypothécaires résidentiels	57,7	55,6	58,0	56,3	56,1
Prêts aux entreprises	67,9	59,6	81,2	80,6	76,2
Prêts aux particuliers	58,8	59,4	58,4	59,0	60,4
Services tarifés	71,6	60,5	58,5	65,3	67,7
Ensemble des institutions membres	**62,7**	**61,9**	**69,8**	**67,4**	**67,8**

Efficience : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	54,8	56,0	53,0	50,0	48,3
Activités régionales	52,6	53,9	51,2	52,3	51,6
Prêts hypothécaires résidentiels	14,2	22,3	22,8	27,1	30,5
Prêts aux entreprises	17,0	30,5	27,1	24,1	26,0
Prêts aux particuliers	55,9	58,7	59,6	59,4	61,9
Services tarifés	88,5	90,8	102,7	97,0	77,1
Ensemble des institutions membres	**54,6**	**56,0**	**53,1**	**50,5**	**49,1**

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	0,9	1,0	0,7	0,8	0,7
Activités régionales	0,6	0,8	0,9	0,8	0,8
Prêts hypothécaires résidentiels	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8
Prêts aux entreprises	0,4	0,8	0,4	0,4	0,1
Prêts aux particuliers	1,8	2,4	2,5	3,3	3,3
Services tarifés	0,6	1,1	0,9	0,8	0,5
Ensemble des institutions membres	**0,9**	**1,0**	**0,7**	**0,8**	**0,7**

RAM : revenu net / actif moyen

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	19,8	22,3	14,9	17,2	14,6
Activités régionales	13,6	17,3	17,8	15,8	15,3
Prêts hypothécaires résidentiels	11,8	11,9	10,9	13,9	15,1
Prêts aux entreprises	4,7	9,0	3,8	4,2	1,2
Prêts aux particuliers	11,0	13,1	13,6	17,0	19,3
Services tarifés	8,5	18,4	13,5	13,0	8,3
Ensemble des institutions membres	**18,6**	**21,3**	**15,0**	**16,9**	**14,6**

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

Coût des fonds (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	4,7	4,2	3,2	2,5	2,8
Activités régionales	4,3	3,6	2,6	2,4	2,6
Prêts hypothécaires résidentiels	4,3	3,9	3,2	3,1	3,6
Prêts aux entreprises	4,2	3,9	3,3	3,2	3,6
Prêts aux particuliers	6,3	6,4	5,3	4,4	3,9
Services tarifés	3,5	3,5	2,6	2,0	2,7
Ensemble des institutions membres	**4,6**	**4,2**	**3,1**	**2,5**	**2,8**

Coût des fonds : intérêts débiteurs / passif moyen portant intérêt

Mesures des fonds propres

Levier financier (ratio)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	21,8	22,6	22,5	21,4	21,4
Activités régionales	22,9	21,2	21,0	19,6	19,8
Prêts hypothécaires résidentiels	19,7	17,7	16,3	17,6	19,3
Prêts aux entreprises	10,6	11,1	10,1	9,9	9,8
Prêts aux particuliers	6,1	5,5	5,4	5,1	5,8
Services tarifés	14,6	16,3	15,5	16,5	16,2
Ensemble des institutions membres	**21,3**	**21,8**	**21,7**	**20,8**	**20,9**

Levier financier : actif moyen / avoir moyen des actionnaires

Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	11,9	12,4	12,8	13,2	13,2
Activités régionales	12,0	12,3	11,6	12,3	12,9
Prêts hypothécaires résidentiels	16,3	16,2	19,6	18,0	16,5
Prêts aux entreprises	17,5	14,9	15,0	15,7	17,0
Prêts aux particuliers	16,9	19,6	19,7	20,1	20,6
Services tarifés	22,7	25,3	20,3	19,7	16,4
Ensemble des institutions membres	**12,2**	**12,6**	**12,9**	**13,3**	**13,3**

Fonds propres à risque, selon les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) : total du capital réglementaire / actif pondéré en fonction des risques

Qualité de l'actif, par groupe affinitaire

Croissance de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	11,2	11,3	11,5	4,6	1,3
Activités régionales	4,7	10,8	17,9	8,5	5,0
Prêts hypothécaires résidentiels	14,6	19,2	29,2	36,3	34,0
Prêts aux entreprises	30,7	35,5	24,9	15,7	2,2
Prêts aux particuliers	24,3	18,4	14,7	15,9	47,0
Services tarifés	14,1	58,9	5,1	10,3	-13,6
Ensemble des institutions membres	**10,9**	**12,0**	**12,3**	**5,5**	**2,0**

Croissance de l'actif : croissance de l'actif d'une année à l'autre (total de l'actif + propres éléments d'actif titrisés + actif pondéré en fonction des risques hors bilan)

Éléments d'actif douteux par rapport au total de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	0,2	0,2	0,3	0,4	0,6
Activités régionales	0,3	0,3	0,3	0,5	0,7
Prêts hypothécaires résidentiels	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2
Prêts aux entreprises	0,6	0,6	0,8	1,4	2,1
Prêts aux particuliers	0,2	0,8	1,1	1,1	1,1
Services tarifés	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1
Ensemble des institutions membres	**0,2**	**0,2**	**0,3**	**0,4**	**0,6**

Éléments d'actif douteux (bruts) / Total de l'actif (brut)

Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	0,4	0,4	0,5	0,7	1,2
Activités régionales	0,5	0,5	0,5	0,8	1,0
Prêts hypothécaires résidentiels	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Prêts aux entreprises	0,8	1,0	1,1	2,0	2,9
Prêts aux particuliers	0,2	1,0	1,3	1,3	1,5
Services tarifés	0,0	0,1	0,4	0,4	0,8
Ensemble des institutions membres	**0,4**	**0,4**	**0,5**	**0,7**	**1,1**

Prêts douteux (bruts) / Total des prêts (bruts)

Provision générale par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	0,5	0,5	0,6	0,7	0,9
Activités régionales	0,6	0,6	0,7	0,9	1,0
Prêts hypothécaires résidentiels	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7
Prêts aux entreprises	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9
Prêts aux particuliers	2,0	2,0	2,3	2,4	2,6
Services tarifés	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4
Ensemble des institutions membres	**0,5**	**0,5**	**0,6**	**0,7**	**0,9**

Provision générale / actif pondéré en fonction des risques

Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2007	2006	2005	2004	2003
Activités internationales	-2,8	-4,2	-4,4	-3,3	-2,0
Activités régionales	-3,4	-4,5	-5,3	-5,2	-3,7
Prêts hypothécaires résidentiels	-1,4	-1,8	-1,9	-2,0	-3,5
Prêts aux entreprises	-0,8	-2,1	-2,2	0,0	4,1
Prêts aux particuliers	-10,7	-4,7	-4,7	-5,2	-5,5
Services tarifés	-0,7	-1,0	-1,5	-1,7	-1,2
Ensemble des institutions membres	**-2,9**	**-4,1**	**-4,4**	**-3,5**	**-2,2**

Prêts douteux (nets) / avoir moyen des actionnaires

GLOSSAIRE

6

Bâle II : L'accord de Bâle II a été publié en 2004, et les autorités de réglementation bancaire nationales travaillent actuellement à sa mise en œuvre dans leurs pays respectifs. Cet accord décrit le dispositif d'adéquation des fonds propres, devenu plus complet, et la norme minimale en matière de suffisance du capital. Bâle II vise à améliorer le précédent accord de 1988 (accord de Bâle I) de façon à ce que les normes de fonds propres réglementaires reflètent mieux les risques sous-jacents des banques. De plus, le dispositif de Bâle II a pour but de promouvoir des méthodes de surveillance des fonds propres plus évolutives, capables de s'adapter aux nouvelles tendances du marché et aux progrès réalisés au chapitre de la gestion des risques. *(Basel II Accord)*

Capital réglementaire : Fonds propres d'une institution financière servant à la protéger contre les pertes inattendues et constituant donc une mesure de protection pour les déposants et autres créanciers en cas de faillite. Conclu par les autorités de surveillance des pays du G10, l'Accord de Bâle établit les paramètres de mesure du niveau des fonds propres et les ratios minimaux à atteindre, auxquels se réfère chaque autorité de surveillance. L'accord maintient le ratio minimal de fonds propres à 8 pour 100 de l'actif pondéré en fonction des risques, mais le BSIF a placé la barre à 10 pour 100 à l'endroit des institutions de dépôt fédérales. *(Regulatory Capital)*

Couverture de base : La SADC couvre les dépôts assurables qu'un déposant effectue en son nom auprès d'une même institution membre, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital investi et des intérêts courus). *(Basic Coverage)*

Couverture additionnelle : La SADC couvre séparément, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts courus) chacun des types de dépôts assurables suivants : dépôts en commun ou en fiducie, sommes versées dans des REER, des FERR ou des comptes de taxes hypothécaires. *(Additional Coverage)*

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

(a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,

(b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. *(Deposit)*

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être payable au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme - comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et les chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devises étrangères, les actions et les fonds communs de placement. *(Eligible Deposit)*

Dépôt à terme : Dépôt à échéance fixe. *(Term Deposit)*

Dépôt de détail : Petits et moyens dépôts comprenant généralement des CPG, d'autres dépôts à terme et des dépôts à vue tels que les sommes versées dans les comptes d'épargne et les comptes de chèques. Ces dépôts sont habituellement faits par des personnes qui ne sont pas des experts financiers. *(Retail Deposit)*

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. *(Joint Deposit)*

Examen spécial : L'examen spécial consiste à examiner les éléments d'actif et les éléments de passif d'une institution membre, dans le but d'évaluer le risque de perte qu'ils pourraient représenter pour la SADC. Cet examen permet à la SADC de comparer les stratégies d'intervention auxquelles elle pourrait recourir (remboursement des dépôts assurés ou autres solutions) en vue de minimiser ses risques de perte. *(Special examination)*

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. *(Premium Year)*

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (Ex ante *funding)*

Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales : Ce document, établi par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la SADC, donne une vue d'ensemble des procédés d'intervention qui peuvent s'appliquer lorsqu'une institution de dépôt sous réglementation fédérale ou une institution membre de la SADC éprouvent des difficultés. Il décrit les mécanismes de coordination entre le BSIF et la SADC, résume les circonstances dans lesquelles certaines mesures d'intervention peuvent être prises et définit une série de mesures progressives à prendre selon la situation où se trouve l'institution. *(Guide to Intervention for Federal Financial Institutions)*

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. *(Member Institution)*

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (Ex Officio)

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. *(Premiums)*

Règlement des faillites : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. *(Failure Resolution)*

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. *(Payout)*